



ETAT DES LIEUX DU TERRITOIRE

DEMARCHE VILLE AMIE DES AINES



Table des matières

INTRODUCTION	5
Présentation du contexte local	7
a) Genèse de la démarche « amie des aînés » sur le territoire : historique, objectifs et enjeux	7
b) Instances de gouvernance : objectifs, participants et fonctionnement.....	8
Présentation de la démarche méthodologique	9
PORTRAIT DE TERRITOIRE	11
Contexte régional, départemental et intercommunal : éléments de cadrage	13
a) Aspects géographiques	13
b) Dynamiques démographiques (Source : INSEE 2019).....	14
Contexte communal	21
a) Dynamiques démographiques	21
b) Analyse socio-économique.....	27
PORTRAIT THEMATIQUE	47
Chapitre 1 : Espaces extérieurs et bâtiments	51
a) Contexte territorial – projets urbains.....	52
b) Voirie	54
c) Espaces verts	55
d) Équipements et propreté	56
e) Sécurité et sentiment de sécurité	57
f) Bâtiments	58
Chapitre 2 : Habitat	59
a) Politique municipale d’habitat	62
b) Adaptation des logements	67
c) Parc social.....	70
d) Zones favorables au vieillissement.....	72
e) Parcours résidentiel et habitat intermédiaire ou alternatif.....	74
Chapitre 3 : Transports & mobilité	79
a) Modes de transports individuels.....	82
b) Billettique et transports en commun	84
c) Diversification des modes	87
e) Accompagnement vers des dispositifs classiques et actions dédiées.....	88
Chapitre 4 : Information et communication	91
a) Stratégie de communication du territoire envers les aînés	92
b) Supports imprimés	92
c) Internet.....	95
d) Lieux de diffusion de l’information et événements	96

e) Autres supports d'information.....	97
Chapitre 5 : Lien social et solidarité	99
a) Politique gérontologique et acteurs locaux œuvrant pour un territoire plus inclusif	100
b) Politique de lutte contre les discriminations et d'égalité	101
c) Actions favorisant l'intergénération, le vivre-ensemble et luttant contre l'isolement	101
d) Lutte contre la maltraitance et la précarité	102
Chapitre 6 : Culture et loisirs	103
a) Politique culturelle	104
b) Equipements culturels et sportifs	105
c) Offre socioculturelle ouverte à tous	110
d) Adaptation de l'offre et carte avantage.....	113
e) Politique touristique : Riche de son passé religieux.....	114
Chapitre 7 : Participation citoyenne et emploi.....	117
a) Participation citoyenne	118
b) Instances de consultation.....	119
c) Bénévolat.....	120
d) Emploi et préparation à la retraite.....	123
Chapitre 8 : Autonomie, services et soins	125
a) Politique de santé envers les aînés	127
b) Préserver son capital santé	128
c) Soutien à domicile	128
d) Soins et établissements de santé	130
e) Équipements d'hébergement et d'accueil des aînés	132
f) Aide aux aidants	133
Liste des préconisations identifiées lors de l'état des lieux.....	135
ANNEXES.....	137

INTRODUCTION

Présentation du contexte local

a) Genèse de la démarche « amie des aînés » sur le territoire : historique, objectifs et enjeux

Saint-Saulve, sous l'impulsion de Cécile Gallez, adjointe « aux affaires sociales » de 1971 à 1977 puis maire de 1977 à 2020, a souvent été pionnière dans la région en services proposés aux personnes âgées : création d'un service d'aide-ménagère en 1973, d'un SSIAD en 1982, d'un foyer-logements, « La Châtaigneraie », en 1978, des repas à domicile, d'un Club de personnes âgées en 1983. Hormis le banquet annuel, la Semaine Bleue et le voyage annuel (supprimé car trop coûteux), bien d'autres attentes peuvent être satisfaites.

Un nouveau maire, élu en 2020, Yves Dusart, ancien premier adjoint, et une nouvelle équipe, ont voulu aller plus loin, en définissant une politique à l'égard des seniors, très ambitieuse. François Lebon, qui a dirigé la Châtaigneraie durant 32 ans, a été nommé conseiller délégué à cette politique, et Annette Defoort, aide-soignante durant 30 ans, également à la Châtaigneraie, a été nommée conseillère déléguée au Conseil des Seniors. Ces deux délégations n'existaient pas auparavant.

Parmi la feuille de route concernant les seniors, programme remis à la population lors de la campagne électorale et défini lors de multiples réunions de liste, figurent :

- la construction de logements adaptés
- l'organisation d'une animation par mois
- l'organisation d'un atelier par mois
- la mise en place d'une navette
- l'organisation de livraisons de courses à domicile
- le prêt de livres à domicile
- la lutte contre l'illectronisme
- le développement du bénévolat

Pour dynamiser et favoriser ces projets, une équipe « acteurs seniors » a très vite été mise en place : directeurs et directrices des 5 établissements, du CCAS, de la Maison de Quartier, représentants du Centre de rééducation fonctionnelle, de la polyclinique, trois élus municipaux. Et le co-président du Conseil des Seniors.

Parce que pour être au plus près de réalités et des attentes, un Conseil des Seniors a été créé. Celui-ci permet :

- une remontée des besoins et attentes
- un regard sur les forces et faiblesses de la commune
- un relai bilatéral auprès de la population des seniors
- une consultation et une concertation avec l'équipe municipale et les services
- une appropriation des thématiques du RFVAA

En effet, tout naturellement, figure aussi dans la feuille de route, l'adhésion à la démarche « Ville Amie des Aînés ». Bien sûr, l'obtention d'un label n'est jamais une fin en soi, même si une reconnaissance du travail accompli ne laissera personne indifférent !

L'intérêt est pluriel :

- créer une dynamique
- motiver élus et services à « penser senior »
- permettre une plus grande transversalité entre tous
- être certains de ne pas délaisser tel ou tel domaine d'action ou d'intervention
- vivre un challenge dont les seniors sont les premiers bénéficiaires
- entre collectivités territoriales, bénéficier et faire bénéficier des expériences, d'un savoir-faire, de réflexions nouvelles, de regards différents.

La ville de Saint-Saulve, avec une Dotation Globale de Fonctionnement de 34 € par habitant et par an, contre une moyenne de 800 € pour les villes voisines, essaie de faire beaucoup avec si peu ! C'est une gageure supplémentaire !

b) Instances de gouvernance : objectifs, participants et fonctionnement

- **Pilotage :**

Elu référent : François LEBON, conseiller municipal délégué à la politique envers les seniors

Référent RFVAA : Anne-Laure CANIEZ, référente seniors

- **1^{er} COPIL :**

Ce comité de pilotage a été dénommée « Acteurs Seniors », il est composé :

- Des pilotes du projet
- Des représentants de la municipalité
- Des agents (Directeurs du CCAS et Maison de Quartier qui sont des services engagés dans des actions auprès des seniors)
- Des directeurs des structures d'accueil pour personnes âgées (5 établissements)
- Du co-président du conseil des seniors

Cette instance se réunit après chaque grande étape de la démarche VADA. Cette réunion consiste à présenter l'avancée de la démarche et valider les actions.

NB : la composition du COPIL sera remaniée à chaque plan d'action en fonction des thématiques à travailler.

- **COTECH :**

Le comité technique est composé d'agents territoriaux référents des services municipaux concernés par les thématiques travaillées dans le plan d'actions et de seniors référents des commissions thématiques du conseil des seniors.

Les membres du COTECH ont participé à la réunion d'information dispensée par le RFVAA afin d'être sensibilisé à la démarche. Ils ont également pris part aux comités participatifs.

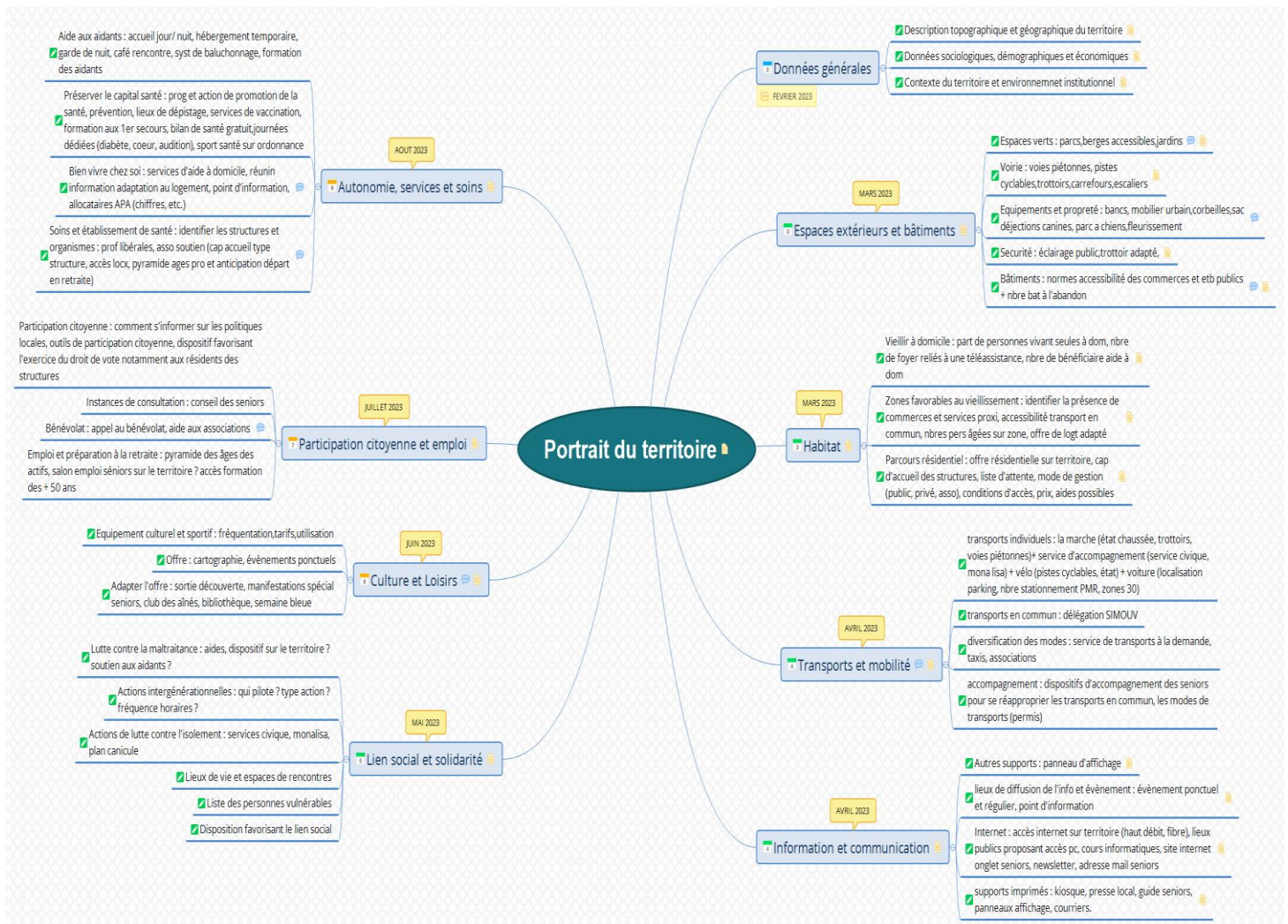
La première réunion du COTECH s'est réunie à la suite des consultations pour travailler sur le plan d'actions.

La participation d'un membre du conseil des seniors à ces deux instances permet de relayer les informations pertinentes lors de la réunion du conseil des seniors (environ 1 fois par trimestre).

Présentation de la démarche méthodologique

Afin de récolter les données, des entretiens individuels avec chaque responsable de service concernés par les thématiques ont été menés. Les élus ont également été sollicités ainsi que les partenaires.

Ce travail a été programmé sur plusieurs mois à raison d'une journée par semaine dédiée.



Calendrier :

- De février à août 2023 : élaboration du diagnostic de territoire avec entretien individuel des professionnels
- 8 Septembre 2023 : formation des élus et techniciens par le RFVAA et constitution du COTECH
- Du 20 septembre et 3 octobre 2023 : comités participatifs
- Novembre 2023 : Elaboration du plan d'actions
- Décembre 2023 : COPIL et COTECH

PORTRAIT DE **TERRITOIRE**

Contexte régional, départemental et intercommunal : éléments de cadrage

a) Aspects géographiques



Localisation : Saint-Saulve est une commune française située dans le département du Nord, en région Hauts-de-France, en bordure nord-est de la ville de Valenciennes, sur la rive droite de l'Escaut et à quelques kilomètres de la frontière franco-belge. Elle appartient à l'aire urbaine de Valenciennes.

L'environnement urbain et paysager : Saint-Saulve profite d'une mosaïque de paysage étant à la jonction entre deux grandes typologies de paysages : au Nord, paysages arborés et humides, riches de patrimoines écologique et culturel minier / au Sud, vastes paysages agraires et ses larges vues ouvertes. Saint-Saulve est située à la limite entre l'agglomération de Valenciennes et la plaine agricole.

Le réseau routier : La commune de Saint-Saulve est desservie par 2 axes de transit de ce réseau : la RD630 (pénétrante Est de Valenciennes) et la RD75 (rocade Est et connexion avec l'A2).

Elle a une fonction économique historique avec la présence du port fluvial de Bruay-Saint-Saulve et des activités industrielles qui se sont développées autour.

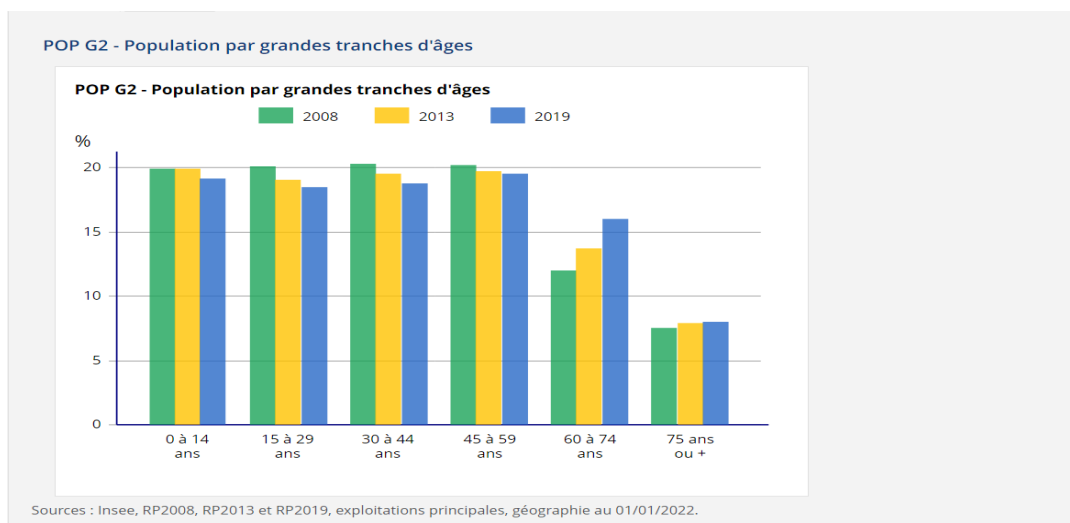
La commune de Saint-Saulve est l'une des 35 communes que compte l'agglomération de Valenciennes Métropole. Elle a une position stratégique de porte d'entrée de la métropole au nord-est de la ville-centre.



b) Dynamiques démographiques (Source : INSEE 2019)

A l'échelle de la Région des Hauts de France :

- **Évolution et structure de la population**

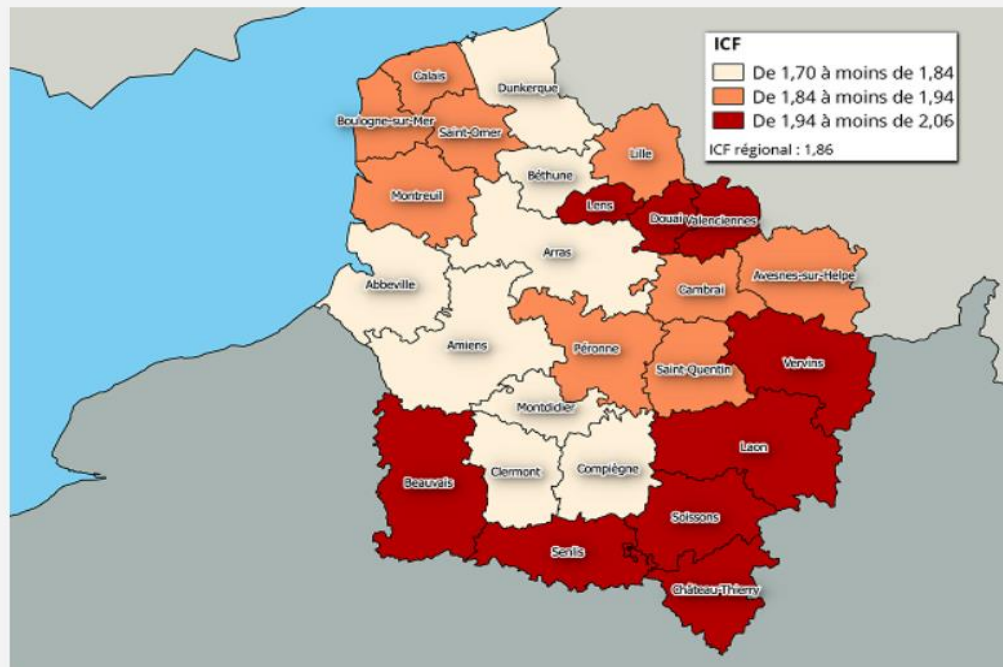


POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	5 931 027	100,0	5 987 836	100,0	6 004 947	100,0
0 à 14 ans	1 181 727	19,9	1 194 456	19,9	1 154 901	19,2
15 à 29 ans	1 194 107	20,1	1 145 514	19,1	1 109 294	18,5
30 à 44 ans	1 201 939	20,3	1 169 162	19,5	1 129 522	18,8
45 à 59 ans	1 199 128	20,2	1 180 413	19,7	1 172 759	19,5
60 à 74 ans	710 127	12,0	823 241	13,7	958 384	16,0
75 ans ou plus	444 000	7,5	475 050	7,9	480 088	8,0

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022.

- **Taux de fécondité**



Note de lecture : dans l'arrondissement de Lille, l'ICF est de 1,87 enfants par femme en 2018.

Sources : Insee, RP 2010 et 2018 - État civil 2010 et 2018.

- **Viellissement de la population**

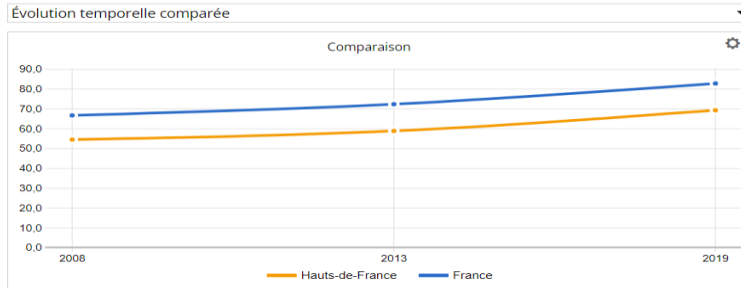
Indice de vieillissement

Chiffres-clés 2019

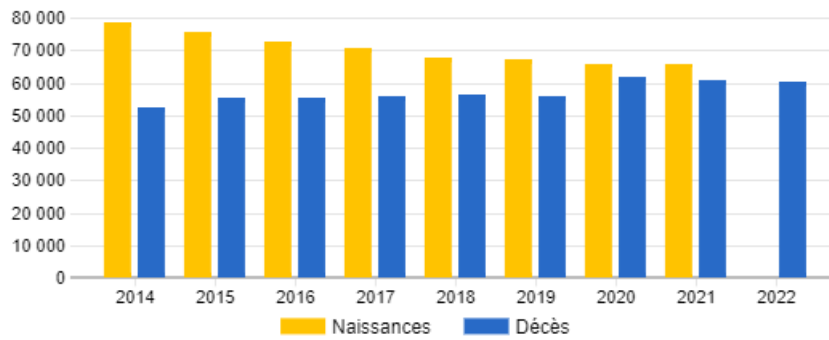
France : **82,5**

Hauts-de-France : **69,0**

Graphiques et comparaisons

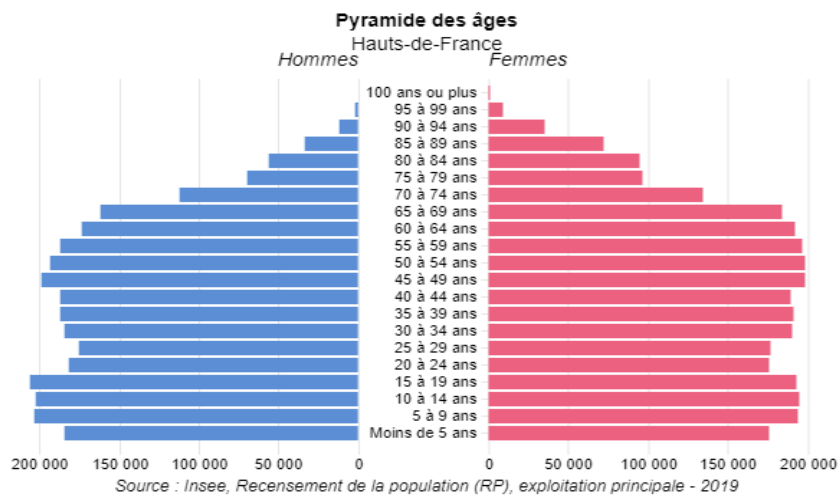


Naissances et décès domiciliés



Source : Insee, État civil

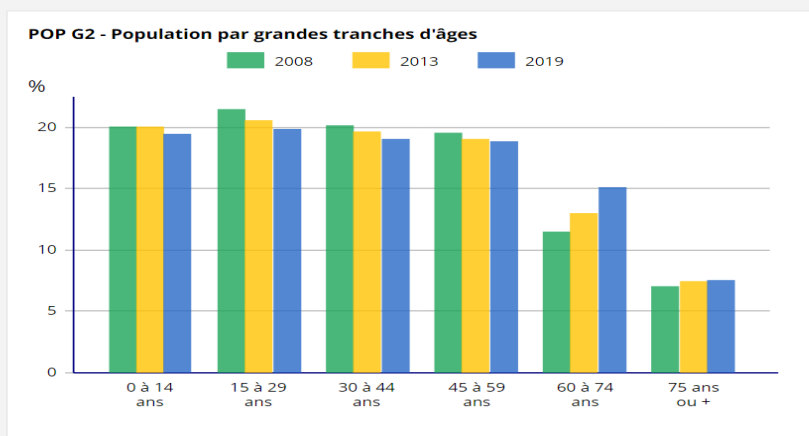
- **Pyramide des âges**



A l'échelle du Département du Nord (59)

- **Évolution et structure de la population**

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022.

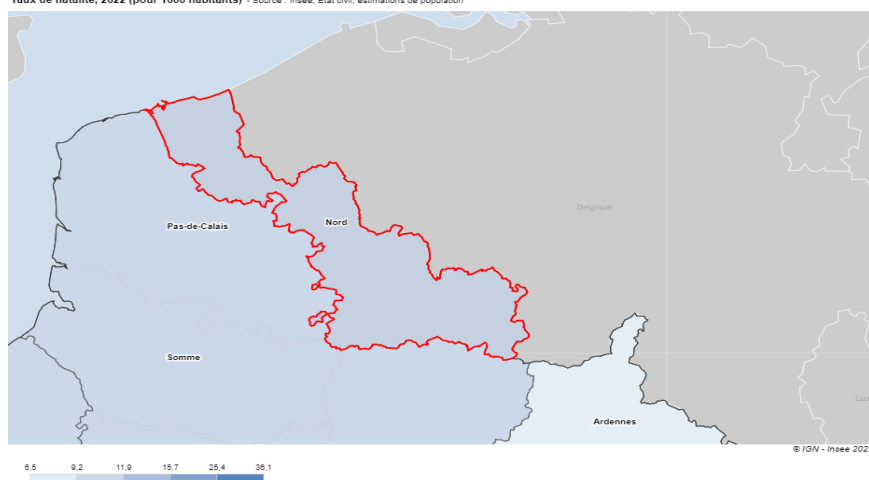
POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	2 564 959	100,0	2 595 536	100,0	2 608 346	100,0
0 à 14 ans	514 672	20,1	521 651	20,1	507 387	19,5
15 à 29 ans	551 974	21,5	533 984	20,6	518 906	19,9
30 à 44 ans	517 304	20,2	510 109	19,7	498 414	19,1
45 à 59 ans	503 404	19,6	495 327	19,1	493 205	18,9
60 à 74 ans	294 267	11,5	338 709	13,0	392 831	15,1
75 ans ou plus	183 338	7,1	195 756	7,5	197 603	7,6

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022.

- **Taux de fécondité**

Taux de natalité, 2022 (pour 1000 habitants) - Source : Insee, État civil, estimations de population



- **Viellissement de la population**

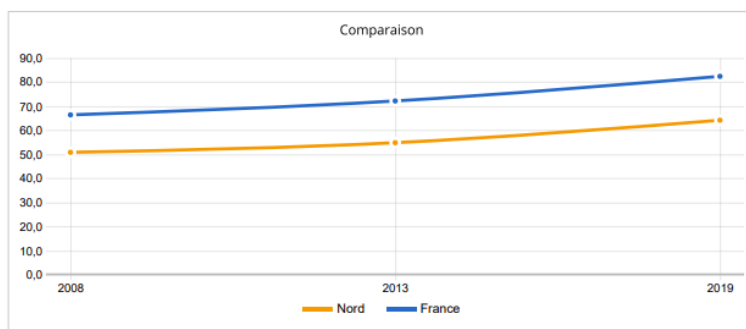
Indice de vieillissement

Chiffres-clés 2019

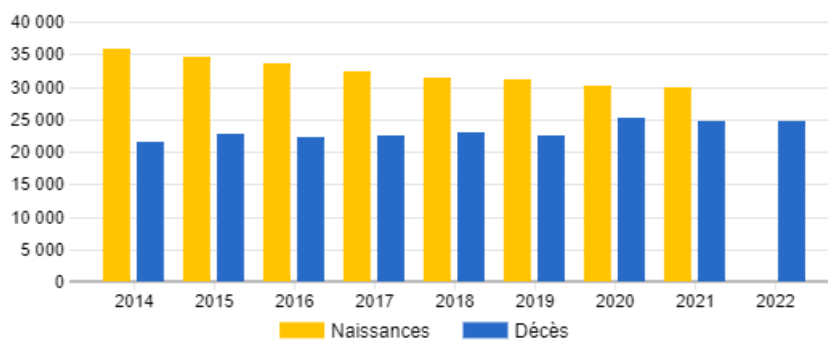
France : **82,5**

Nord : **64,0**

Graphiques et comparaisons

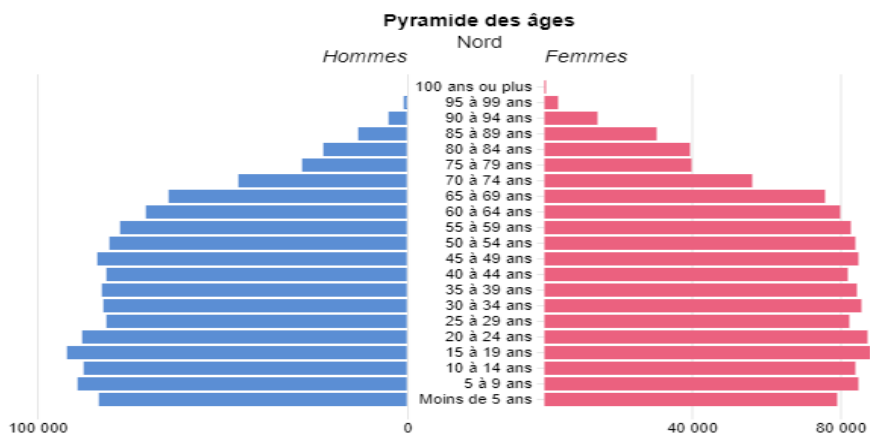


Naissances et décès domiciliés



Source : Insee, État civil

- **Pyramide des âges**

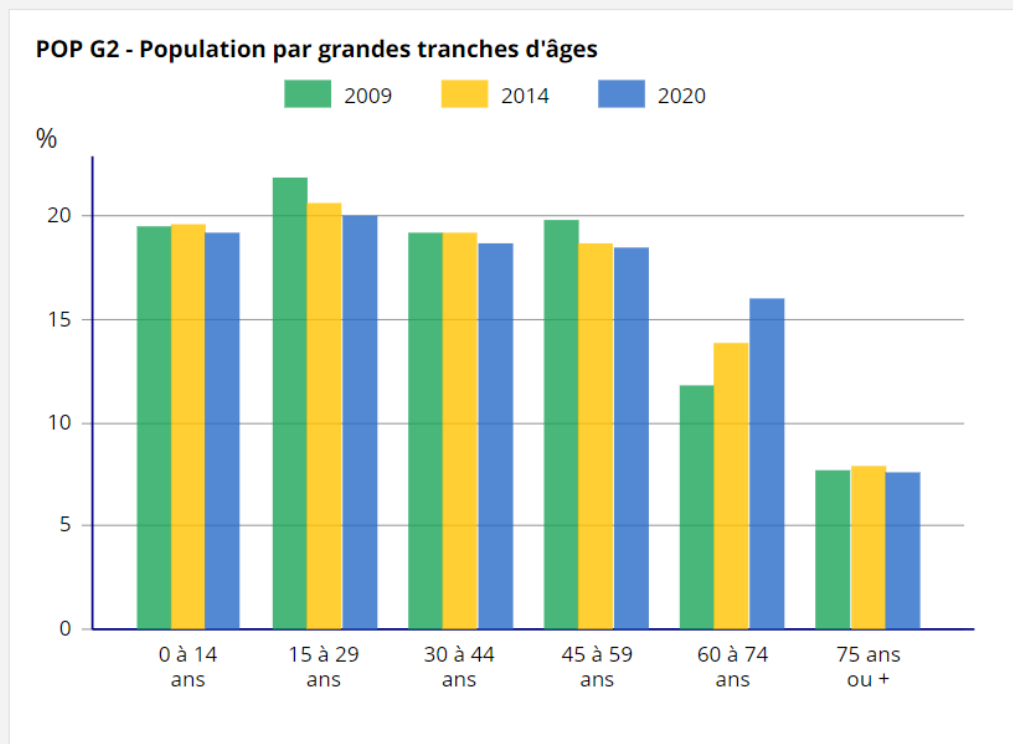


Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2019

A l'échelle de la communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole (CAVM)

- **Évolution et structure de la population**

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

	2009	%	2014	%	2020	%
Ensemble	191 450	100,0	191 544	100,0	191 916	100,0
0 à 14 ans	37 292	19,5	37 522	19,6	36 808	19,2
15 à 29 ans	42 009	21,9	39 704	20,7	38 339	20,0
30 à 44 ans	36 756	19,2	36 813	19,2	35 893	18,7
45 à 59 ans	37 919	19,8	35 881	18,7	35 487	18,5
60 à 74 ans	22 658	11,8	26 586	13,9	30 753	16,0
75 ans ou plus	14 816	7,7	15 039	7,9	14 636	7,6

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

- **Taux de fécondité**

Données indisponibles

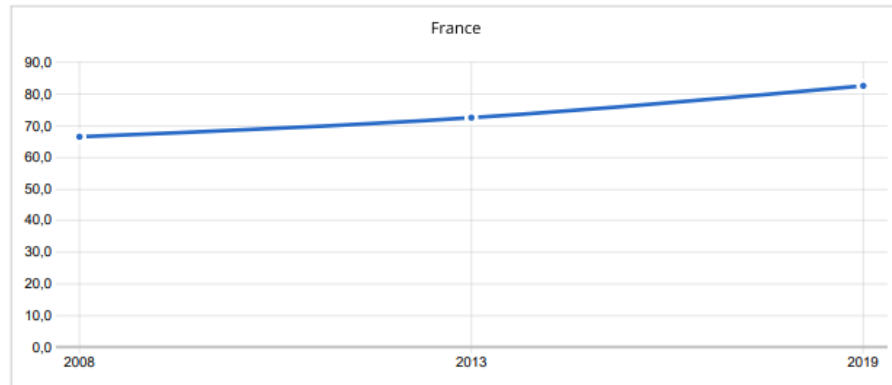
- **Viellissement de la population**

Indice de vieillissement

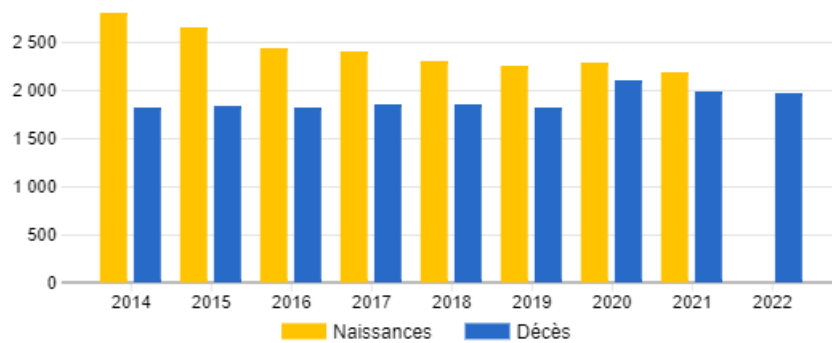
Chiffres-clés 2019

France : **82,5**

Graphiques et comparaisons

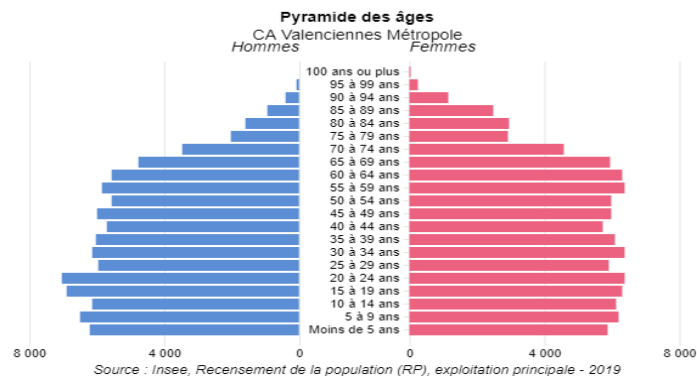


Naissances et décès domiciliés



Source : Insee, État civil

- **Pyramide des âges**



Contexte communal

a) Dynamiques démographiques

- Structure et évolution de la population par grandes tranches d'âges

Évolution et structure de la population en 2019

Commune de Saint-Saulve (59544)

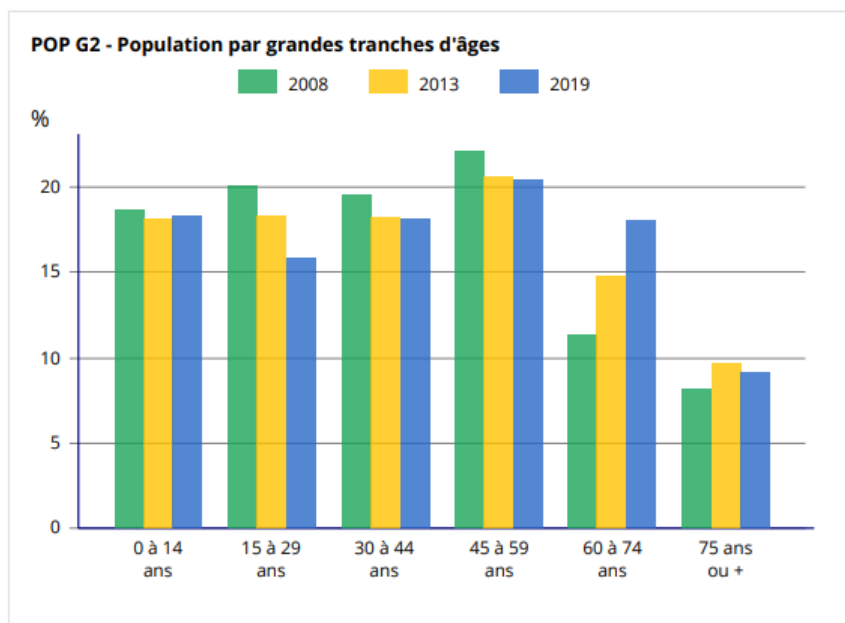
POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	11 196	100,0	11 108	100,0	11 276	100,0
0 à 14 ans	2 094	18,7	2 026	18,2	2 071	18,4
15 à 29 ans	2 255	20,1	2 042	18,4	1 790	15,9
30 à 44 ans	2 190	19,6	2 030	18,3	2 048	18,2
45 à 59 ans	2 475	22,1	2 292	20,6	2 301	20,4
60 à 74 ans	1 262	11,3	1 647	14,8	2 045	18,1
75 ans ou plus	920	8,2	1 070	9,6	1 021	9,1

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022.

- Nombre, part et évolution des + 60 ans et des + 75 ans

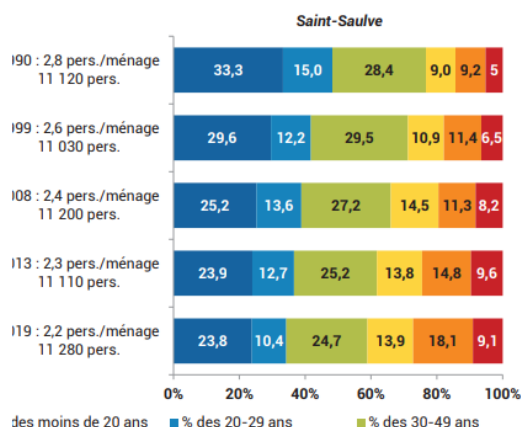
POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022.

Évolution de la structure par âge et de la taille moyenne des ménages

Source : Insee, RP 1990-2019 - Traitements © Compas



Lecture : En 2019, les moins de 20 ans représentent 23,8% de la population de Saint-Saulve contre 33,3% en 1990.

Depuis le début des années 1990, Saint-Saulve voit le poids des personnes âgées de 50 ans et plus augmenter au détriment de leurs cadets. La principale hausse démographique constatée concerne l'augmentation de la population âgée de 60 à 74 ans. Ils représentent 18% de la population en 2019 (soit 2 050 personnes) contre 9% en 1990 (1 030 personnes). Leur nombre a doublé en près de deux décennies.

Cette progression s'accompagne d'une diminution du nombre de populations les plus jeunes, le poids des Saint-Saulviens de moins de 20 ans ayant baissé de 33% à 24% entre 2013 et 2019 et celle des 20-29 ans de 15% à 10% ainsi que la part des habitants de 30 à 49 ans (en âge d'être leurs parents).

La classe d'âge des 30-49 ans correspond à celle pour laquelle la probabilité d'avoir des enfants est la plus forte. Ainsi, au-delà de la proportion des moins de 20 ans, une taille moyenne des ménages élevée est souvent liée à une proportion importante des 30-49 ans dans la population.

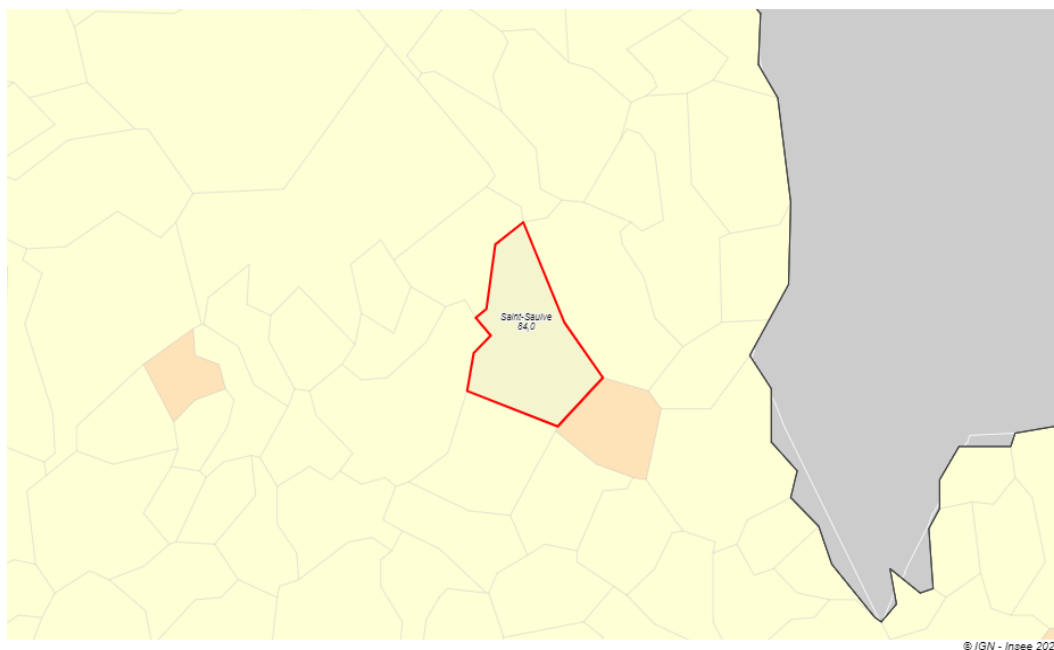
Chez les 50-59 ans, souvent, tous les enfants ne vivent plus à domicile : cette classe d'âge correspond au passage à une vie à deux.

À partir de 60 ans, les enfants ont quitté le domicile, et l'isolement intervient le plus souvent chez les 75 ans et plus.

- Évolution de l'indice de vieillissement sur la commune

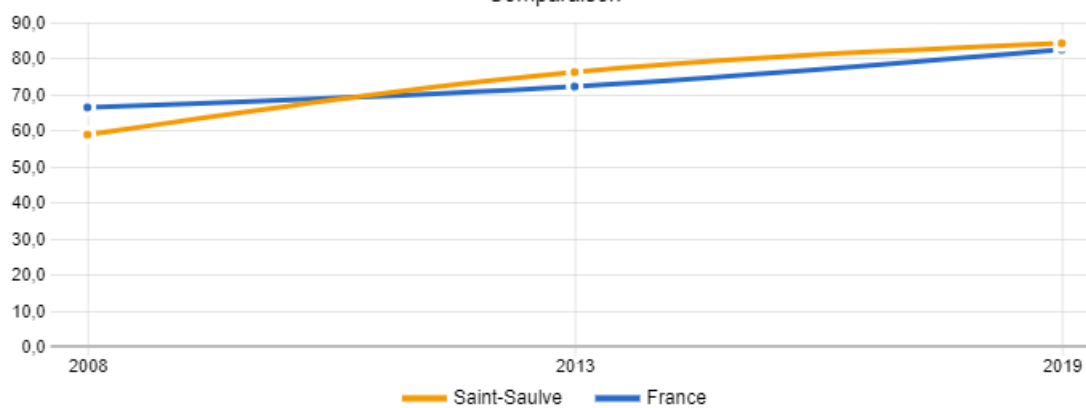
Définition de l'indice de vieillissement pour l'INSEE : L'indice de vieillissement est le rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les 65 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire ; plus l'indice est faible plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé plus il est favorable aux personnes âgées.

Indice de vieillissement, 2019 - Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale



© IGN - Insee 2022

Indice de vieillissement Comparaison



Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale

Indice de vieillissement

Source : Insee, RP 2008-2019 - Traitements © Compas

	Indice de vieillissement en 2008	Evolution des personnes âgées de 75 ans et plus entre 2008 et 2013 en		Indice de vieillissement en 2013	Evolution des personnes âgées de 75 ans et plus entre 2013 et 2019 en		Indice de vieillissement en 2019
		Nbre	Part (%)		Nbre	Part (%)	
Saint-Saulve	1,37	+150	+16,2	1,54	-49	-3,0	2,00
CA de Valenciennes Métropole	1,49	+196	+1,3	1,73	-208	-0,8	2,06
Nord	1,61	+12 418	+6,8	1,73	+1 847	+0,5	1,99
France métropolitaine	1,55	+500 373	+9,3	1,62	+282 371	+3,0	1,76

Lecture : En 2008, l'indice de vieillissement est de 1,37 à Saint-Saulve. Entre 2008 et 2013, l'évolution du nombre de personnes âgées de 75 ans et plus a été de +16,2%, soit 150 personnes de plus.

L'indice de vieillissement (nombre de 60-74 ans / 75 ans et plus) calculé pour la population de Saint-Saulve en 2008 était relativement faible au regard de la moyenne de la France métropolitaine (1,37), ce qui laissait à penser à un vieillissement modéré. Celui-ci s'est confirmé avec une croissance de 150 personnes âgées de 75 ans et plus entre 2008 et 2013.

L'indice de vieillissement en 2013 était plus important et on a observé une croissance moins importante du nombre de 75 ans et plus entre 2013 et 2019. Au vu de l'indice en 2019, on peut s'attendre à une augmentation de la population des 75 ans et plus sur les prochaines années à un rythme plus important que celui observé depuis 2013.

POP T1 - Population en historique depuis 1968

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2008	2013	2019
Population	7 007	8 766	10 717	11 122	11 033	11 196	11 108	11 276
Densité moyenne (hab/km ²)	581,0	726,9	888,6	922,2	914,8	928,4	921,1	935,0

(*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2022.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2008 au RP2019 exploitations principales.

Commentaire : La population saint-saulvienne n'a cessé de croître depuis 1968 mais depuis les années 1990, cette croissance reste lente.

POP T2M - Indicateurs démographiques en historique depuis 1968

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2008	2008 à 2013	2013 à 2019
Variation annuelle moyenne de la population en %	3,3	2,9	0,5	-0,1	0,2	-0,2	0,3
due au solde naturel en %	0,8	1,0	0,7	0,4	0,3	0,3	0,1
due au solde apparent des entrées sorties en %	2,5	1,9	-0,3	-0,5	-0,2	-0,4	0,2
Taux de natalité (‰)	17,1	18,1	17,0	12,7	11,6	12,1	11,4
Taux de mortalité (‰)	9,1	8,6	9,7	8,6	8,2	9,6	10,6

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2022.
Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2008 au RP2019 exploitations principales - État civil.

POP T3 - Population par sexe et âge en 2019

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	5 259	100,0	6 017	100,0
0 à 14 ans	1 062	20,2	1 009	16,8
15 à 29 ans	909	17,3	881	14,6
30 à 44 ans	981	18,7	1 067	17,7
45 à 59 ans	1 097	20,9	1 204	20,0
60 à 74 ans	912	17,3	1 133	18,8
75 à 89 ans	266	5,1	607	10,1
90 ans ou plus	32	0,6	116	1,9
0 à 19 ans	1 400	26,6	1 284	21,3
20 à 64 ans	3 045	57,9	3 292	54,7
65 ans ou plus	813	15,5	1 441	24,0

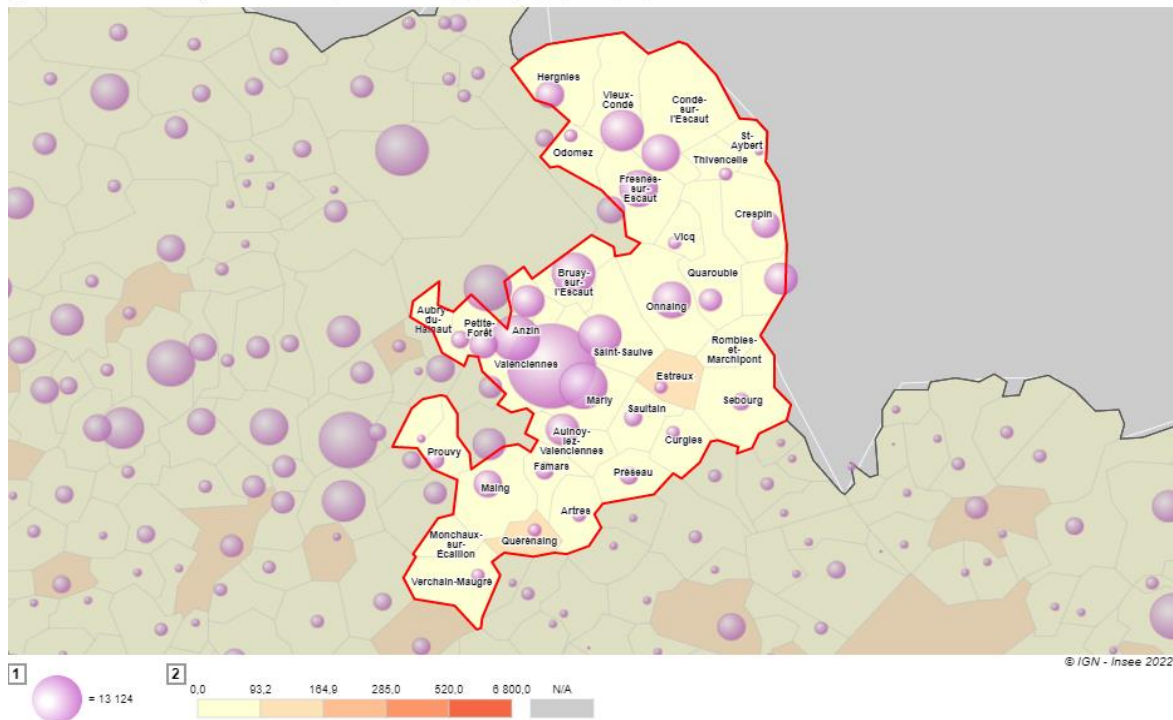
Source : Insee, RP2019 exploitation principale, géographie au 01/01/2022.

- Part de la population communale au sein de l'EPCI

Avec 11 268 habitants au recensement 2020, Saint-Saulve fait partie des cinq communes les plus peuplées de l'intercommunalité

1 Population municipale, 2020 - Source : Insee, Recensement de la population (RP)

2 Indice de vieillissement, 2019 - Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale



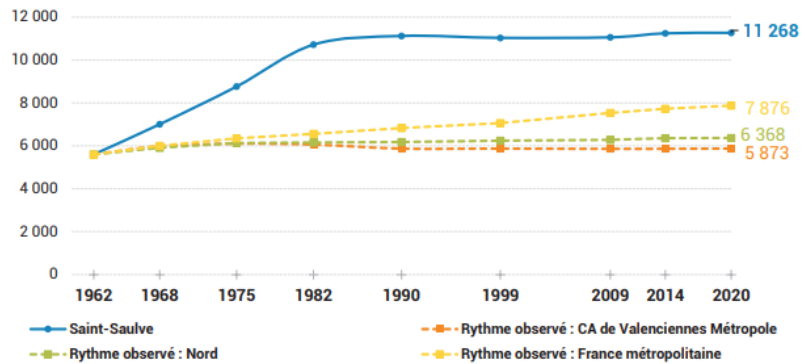
Saint-Saulve compte 11 268 habitants en 2020 contre 5 602 habitants cinquante ans plus tôt. Depuis 1962, la commune a gagné 5 666 habitants, soit en moyenne une augmentation de 99 habitants par an (+1,2%).

Si Saint-Saulve avait suivi le rythme d'évolution de la population observé en France métropolitaine, sa population serait de 7 880 habitants en 2020, soit 3 390 habitants de moins.

Entre 2013 et 2019, Saint-Saulve a connu une faible variation de sa population : +0,1% par an dû au solde naturel et -0,1% par an dû au solde migratoire.

Évolution de la population des années soixante à nos jours

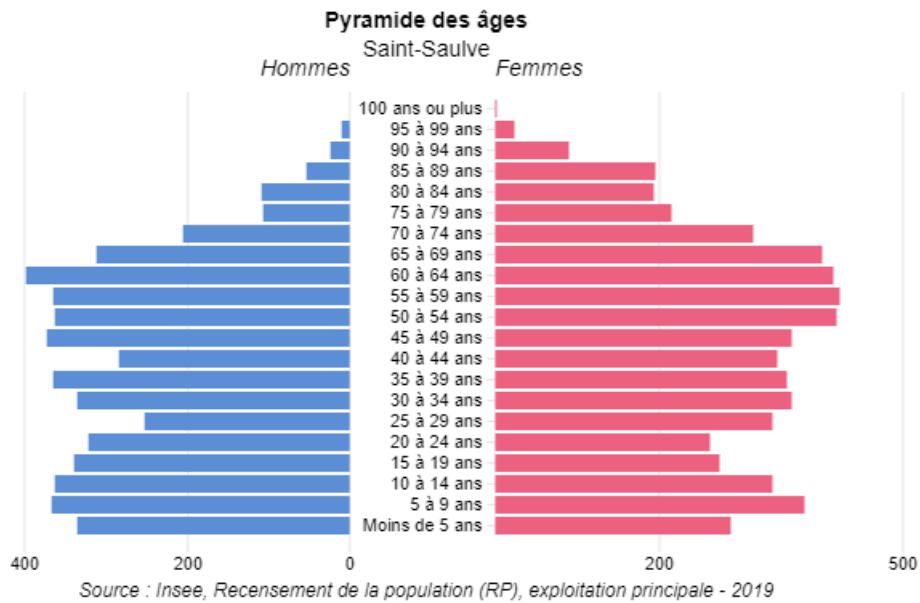
Source : Insee, RP 1962-2020 - Traitements © Compas



Indique l'évolution qu'aurait connu Saint-Saulve si le territoire avait suivi le rythme observé dans les territoires de comparaison.

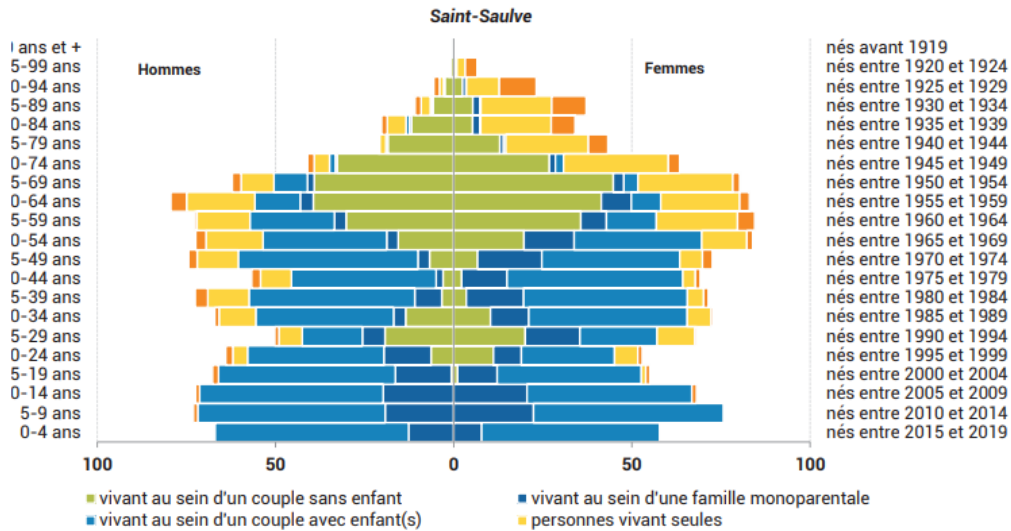
Lecture : Saint-Saulve compte 11 268 habitants en 2020. Si la commune avait suivi le rythme d'évolution observé dans la CA de Valenciennes Métropole, sa population serait de 5 873 habitants en 2020.

- Pyramide des âges sous forme de graphique



Pyramide des âges de la population selon la situation familiale

Source : Insee, RP 2019 - Traitements © Compas



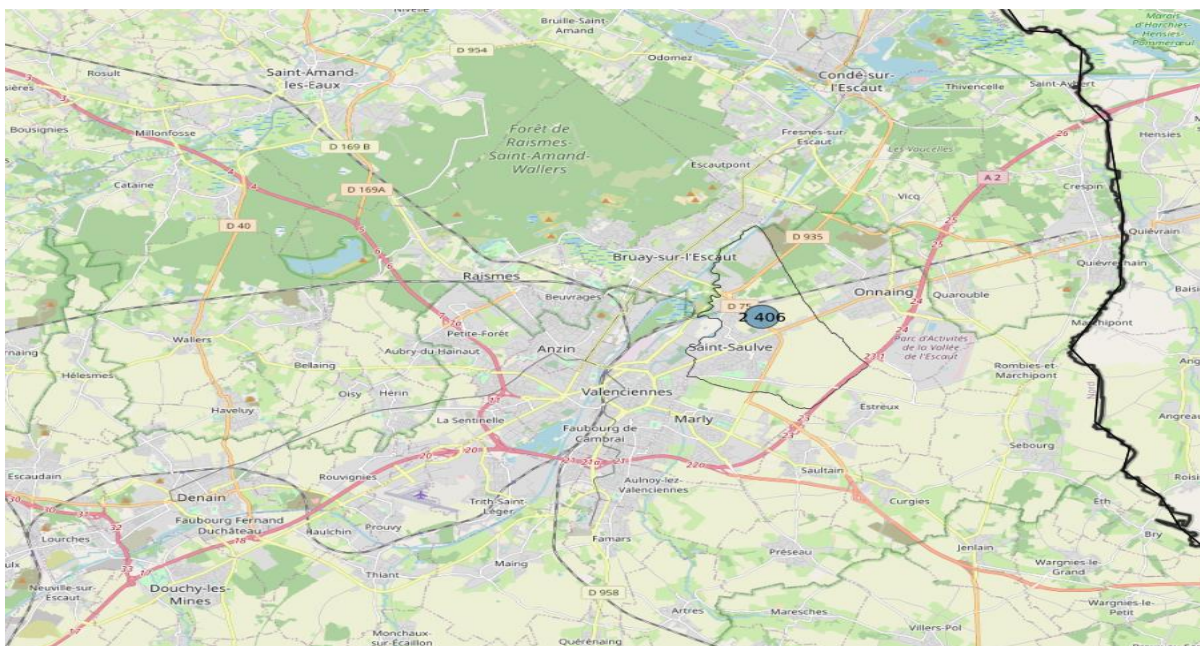
Lecture : Environ 520 enfants de moins de 5 ans vivent au sein d'un couple avec enfant(s) à Saint-Saulve.

Les moins de 15 ans représentent 18% de la population de Saint-Saulve (2 070 personnes). 16% des habitants sont des adolescents ou jeunes adultes (âgés de 15 à 29 ans), soit 1 790 personnes. Le cœur de la pyramide des âges regroupe 39% de la population : 18% des habitants ont entre 30 et 44 ans (2 050 personnes) et 20% entre 45 et 59 ans (2 300 personnes). Enfin, 27% de la population est formée des tranches d'âge les plus élevées, avec 18% d'habitants âgés de 60 à 74 ans (2 050 personnes) et 9% de seniors de 75 ans ou plus (1 020 personnes).

Entre 1999 et 2019, l'âge médian de la population a augmenté, comme en France métropolitaine : une personne sur deux, à Saint-Saulve, est âgée de moins de 42 ans et l'autre moitié est plus âgée, contre 35 ans vingt ans plus tôt.

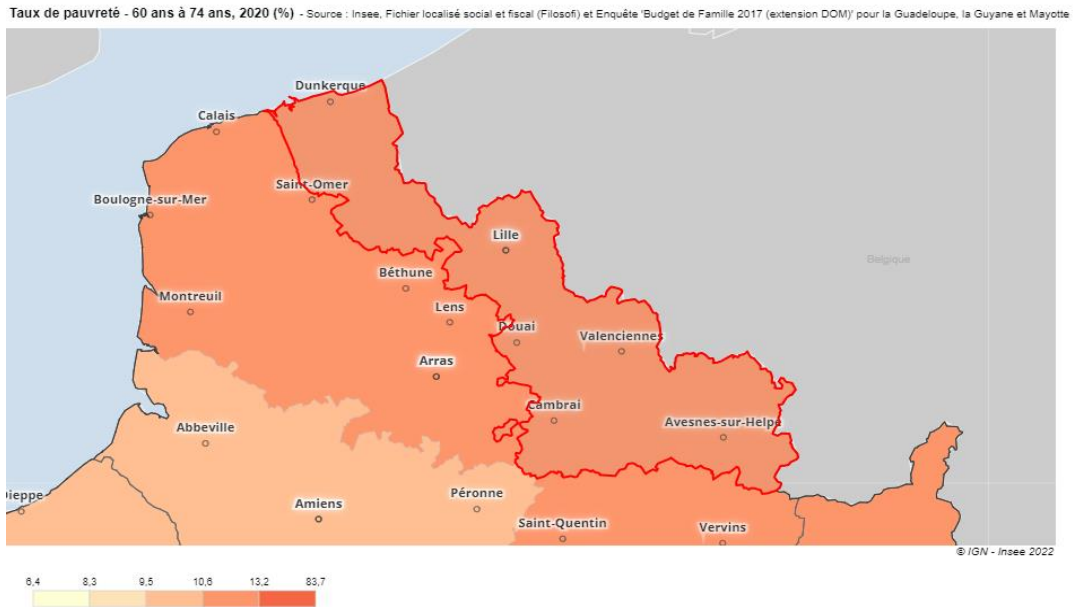
b) Analyse socio-économique

- Nombre et évolution des retraités du régime général sur la commune



Nombre de saint-saulviens retraités + 75 ans
Source SIG Grand Nord de l'observatoire des fragilités

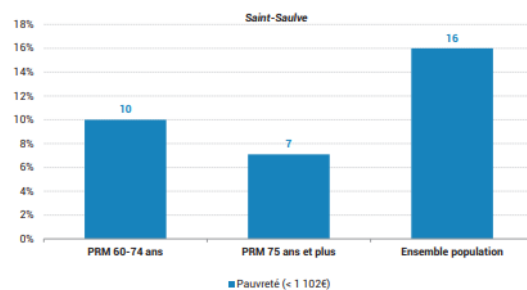
- Taux de pauvreté comparée des ménages par tranches d'âges (Ensemble et tranches 50-59 / 60-74 / + 75 ans)



Source : INSEE Statistiques locales

Taux de pauvreté des personnes âgées

Source : Insee, Filosofi 2019 - Traitements © Compas



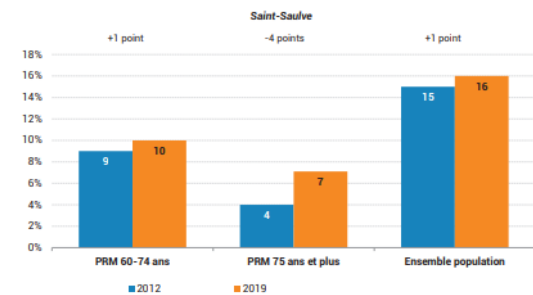
Lecture : En 2019, 10% des ménages dont le référent est âgé de 60 à 74 ans de Saint-Saulve sont pauvres (au seuil de 60%). Cette part est de 7% pour les ménages dont le référent est âgé de 75 ans et plus.

Pour les ménages les plus âgés de Saint-Saulve, la pauvreté (au seuil de 60%) concerne 10% des personnes vivant dans un ménage dont la personne de référence est âgée de 60 à 74 ans (environ 180 personnes) et 7% des personnes dont la personne de référence est âgée de 75 ans ou plus (60 personnes).

Le taux de pauvreté au-delà de 75 ans s'explique par plusieurs phénomènes notamment le plus faible taux d'activité avec cotisations pour beaucoup de ménages très âgés. Mais cette situation s'explique par un effet de sexe. Les femmes sont beaucoup plus nombreuses que les hommes au-delà de 75 ans. Elles ont moins été en emploi et ne bénéficient souvent que d'une pension de réversion.

Évolution du taux de pauvreté des personnes âgées

Source : Insee, Filosofi 2012-2019 - Traitements © Compas

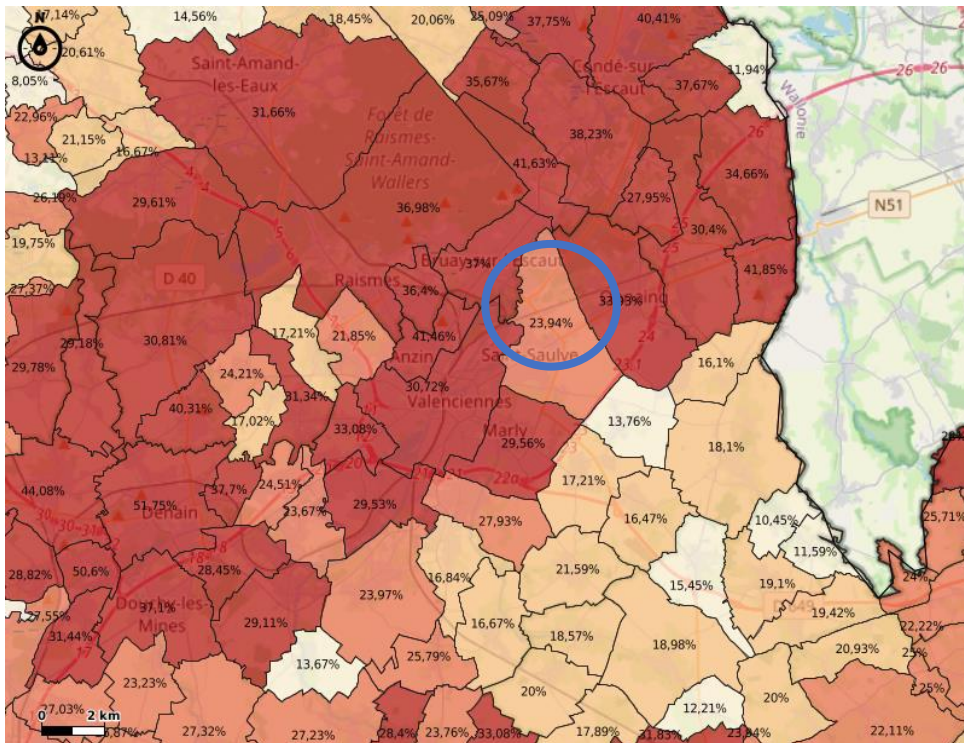


Lecture : Les évolutions des taux de pauvreté de Saint-Saulve déclinés par âge de la personne de référence du ménage ne sont pas disponibles.

Entre 2012 et 2019, la part des ménages âgés de 60 à 74 ans touchés par la pauvreté est restée sensiblement la même.

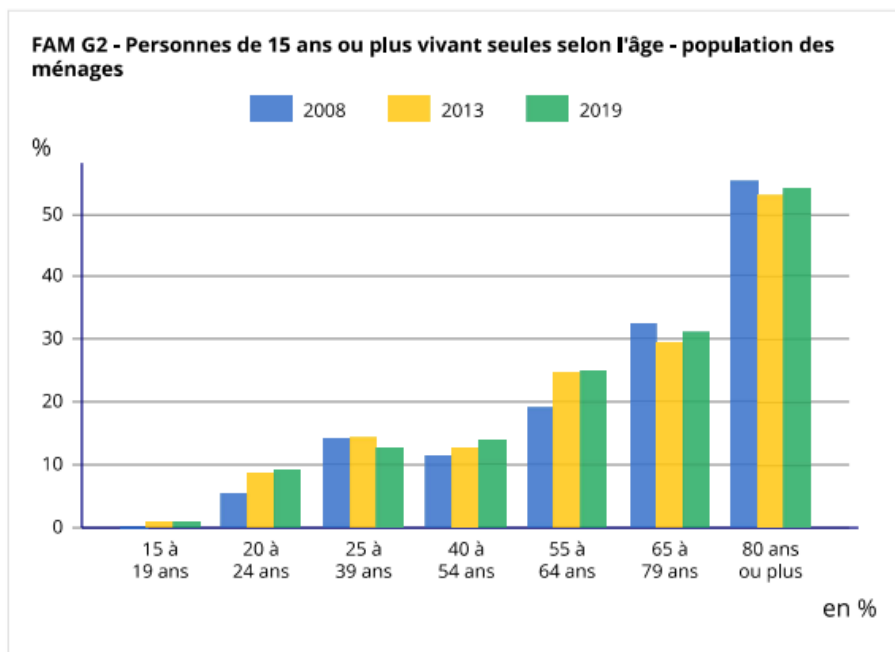
A contrario, chez les ménages dont le référent est âgé de 75 ans et plus, le taux de pauvreté a augmenté (+4 points).

- Part et évolution des retraités du Régime Général exonérés de la CSG sur la commune



- Part et évolution des personnes de plus de 80 ans vivant seules

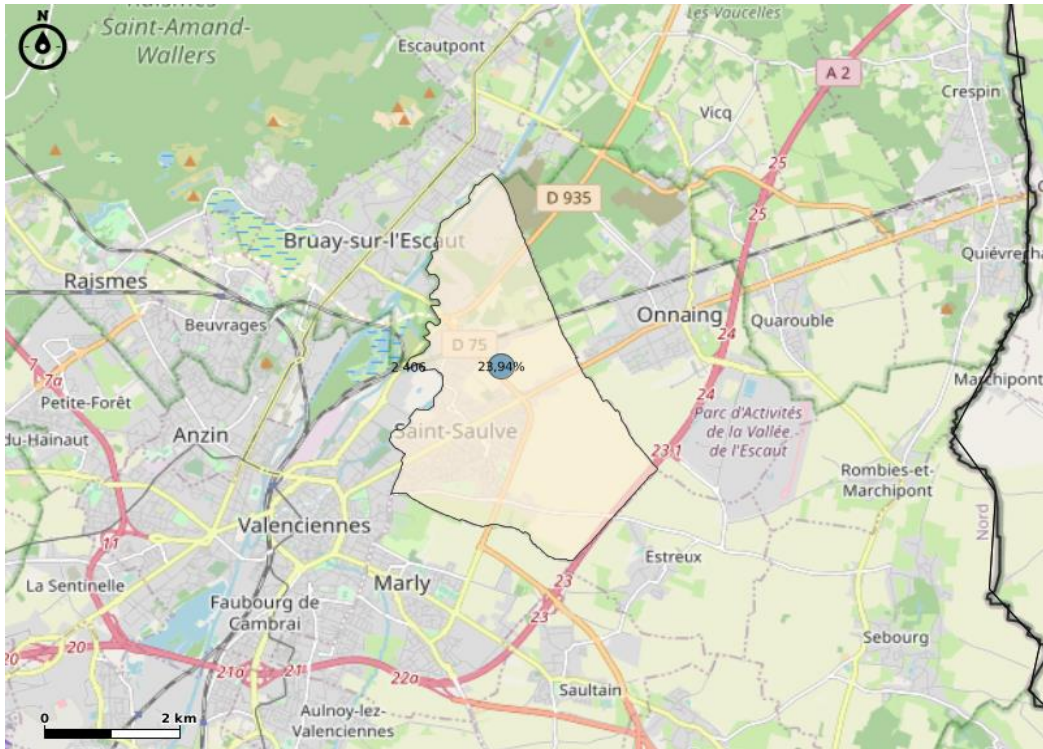
FAM G2 - Personnes de 15 ans ou plus vivant seules selon l'âge - population des ménages



Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022.

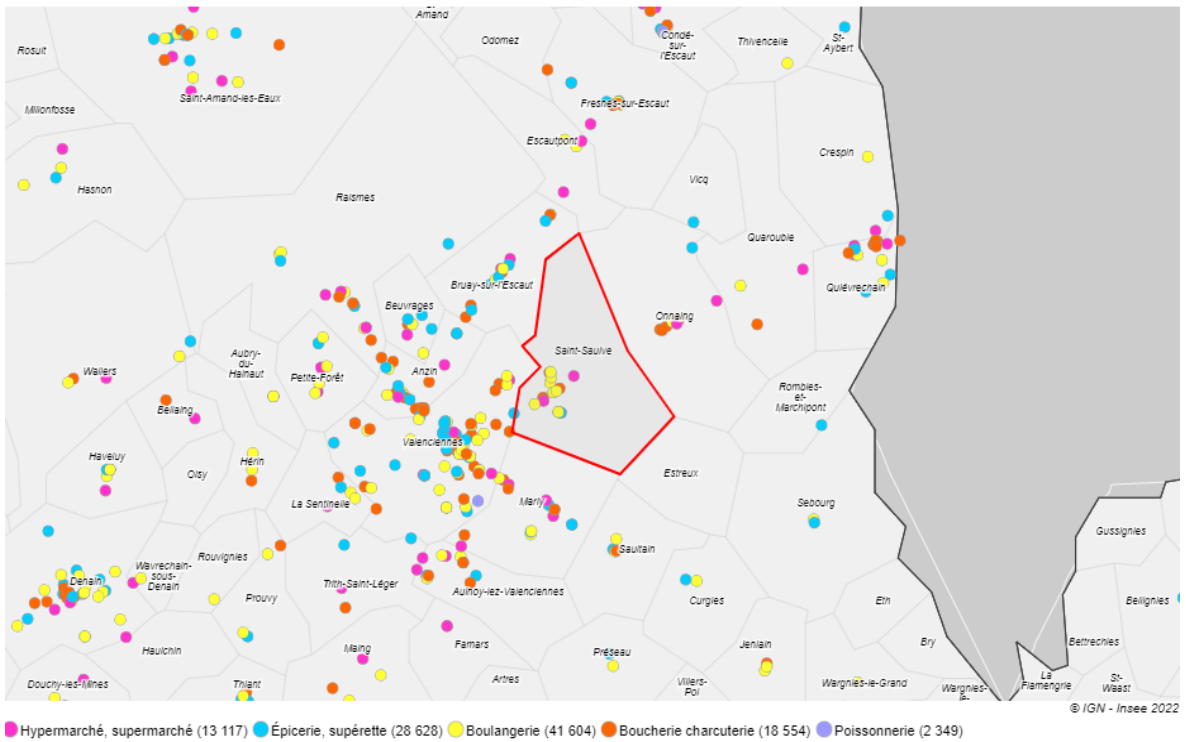
Commentaire La part des personnes âgées de plus de 80 ans vivant seules a toujours été plus importantes sur la commune. Son évolution depuis 2008 est en léger recul.

- Nombre de retraités de plus de 55 ans à risque de fragilité sociale du régime général

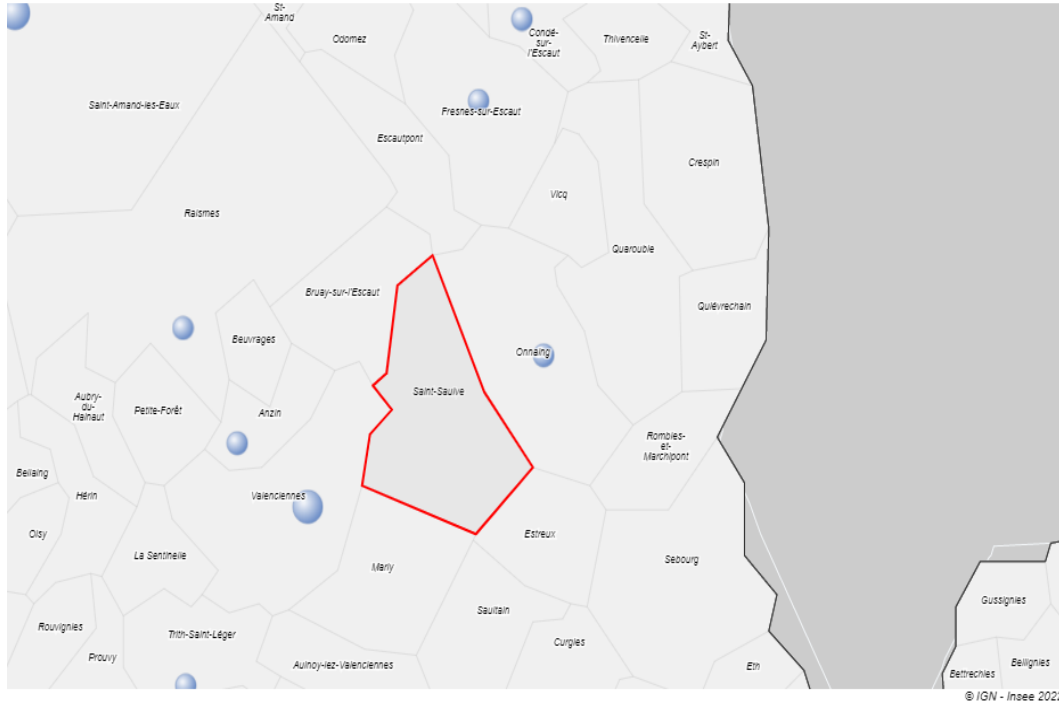


- Nombre de commerces et services de proximité

Commerce alimentaire (localisation), 2021 - Source : Insee, Base permanente des Équipements (Bpe)

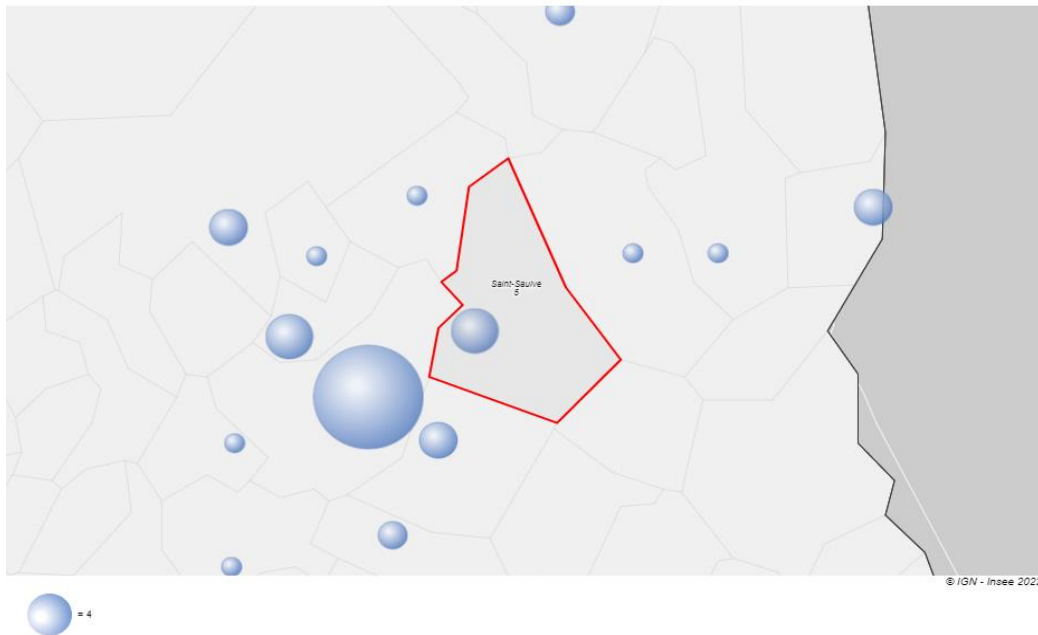


Police - Gendarmerie (en nombre), 2021 - Source : Insee, Base permanente des équipements (Bpe)



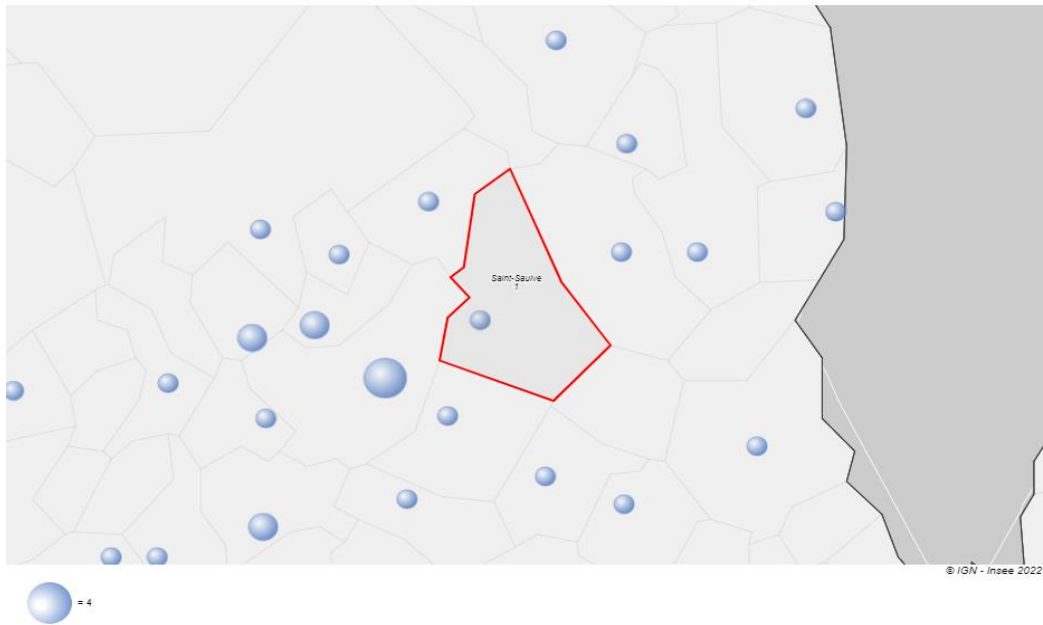
Commentaire : pas de présence police nationale ou gendarmerie

Banques (en nombre), 2021 - Source : Insee, Base permanente des équipements (Bpe)

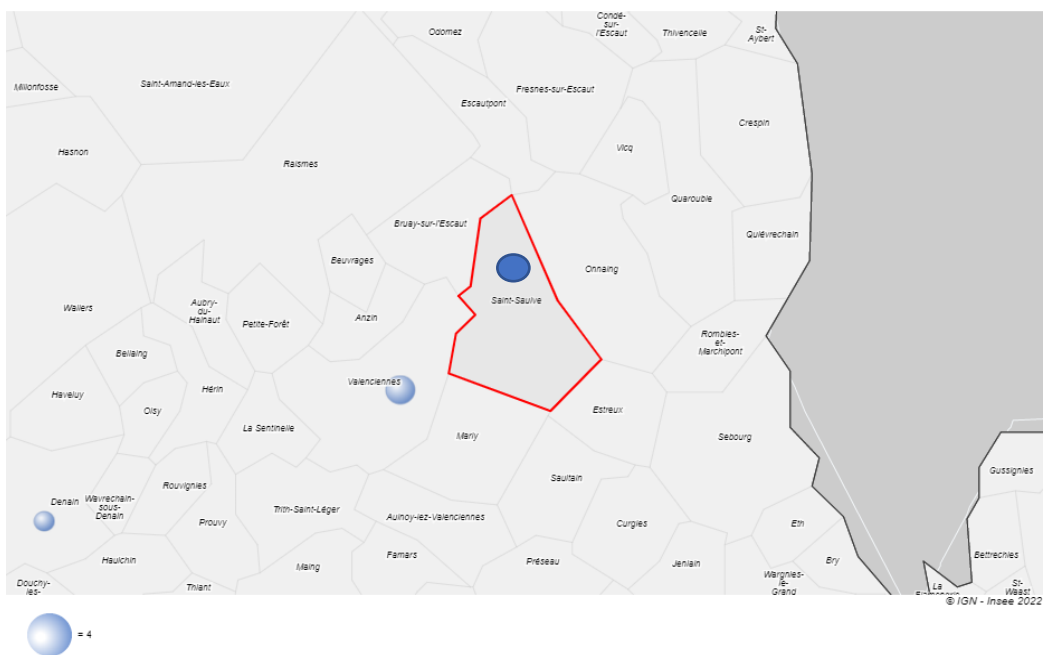


Commentaire : 5 établissements bancaires

Point de contact postal (en nombre), 2021 - Source : Insee, Base permanente des Équipements (Bpe)

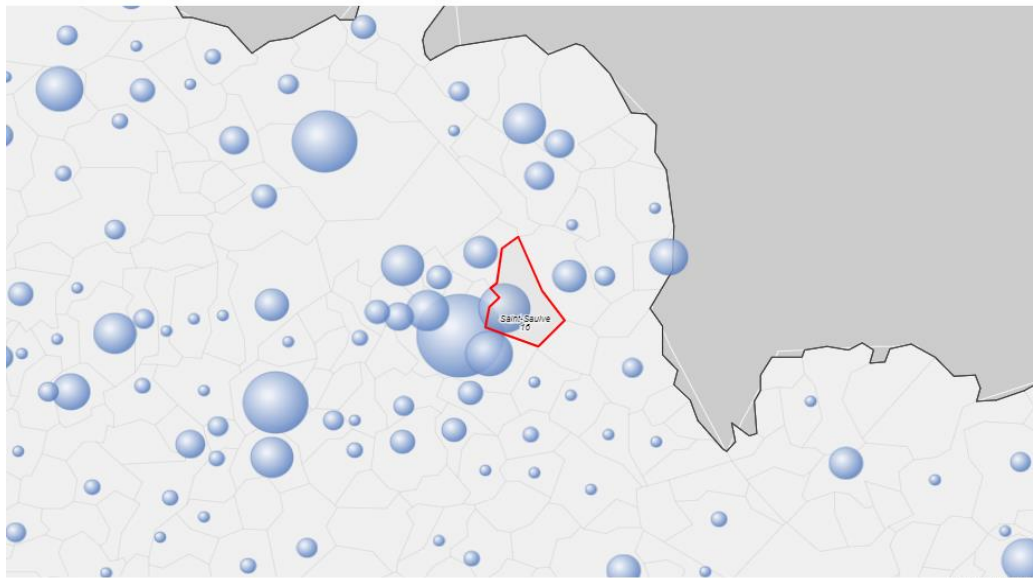


Commentaire : 1 bureau de poste / banque postale



Commentaire : un service d'urgence à la Polyclinique du Parc du groupe ELSAN

Médecin généraliste (en nombre), 2021 - Source : Insee, Base permanente des équipements (Bpe)

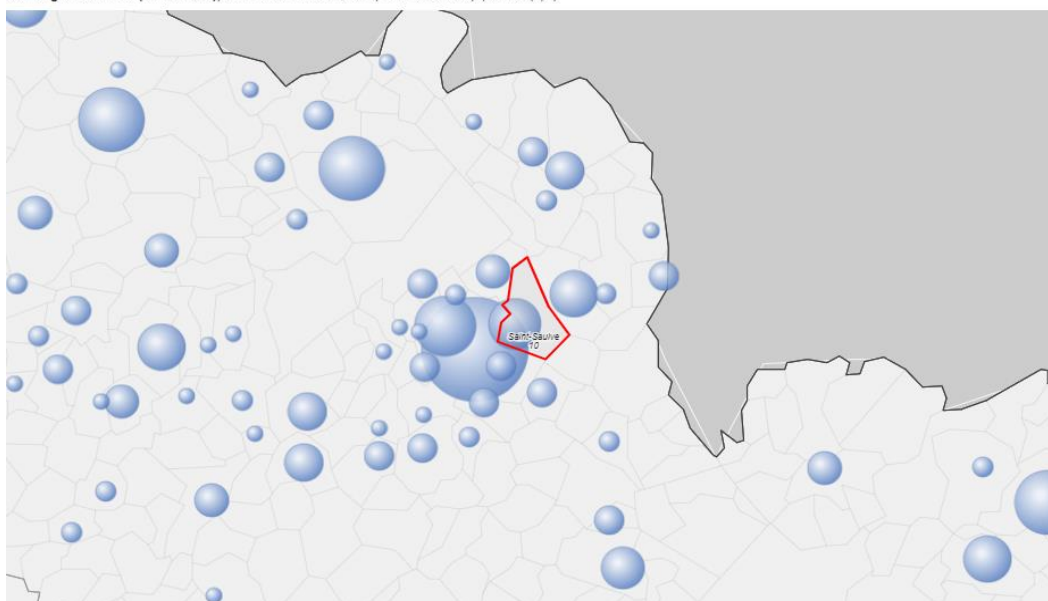


 = 12

Commentaire : 12 médecins généralistes en 2021

NB : ils sont au nombre de 5 en 2023

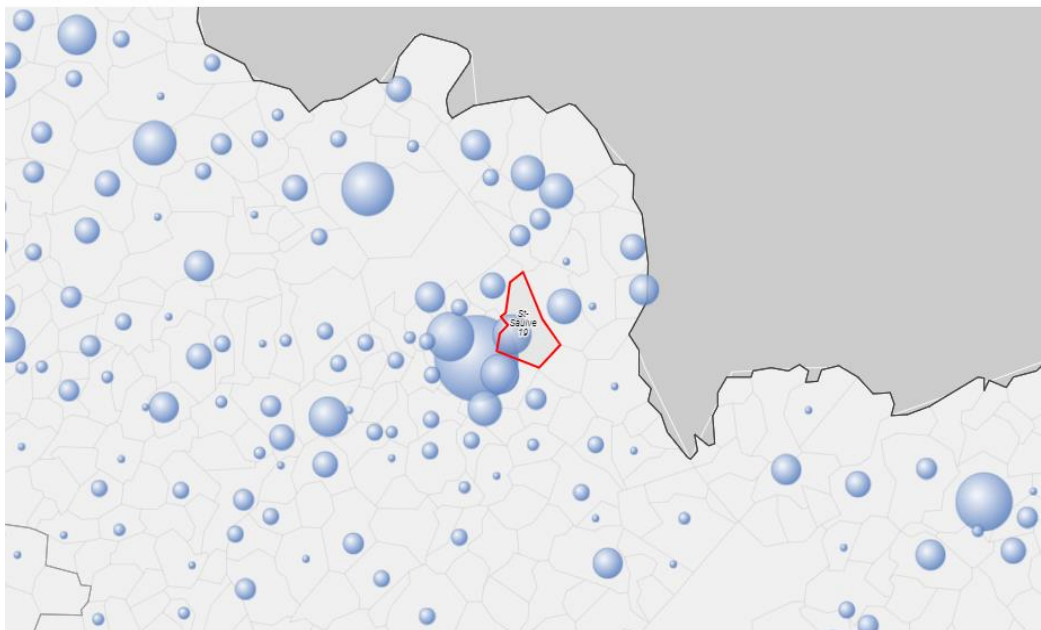
Chirurgien dentiste (en nombre), 2021 - Source : Insee, Base permanente des équipements (Bpe)



 = 7

Commentaire : 10 chirurgiens dentiste

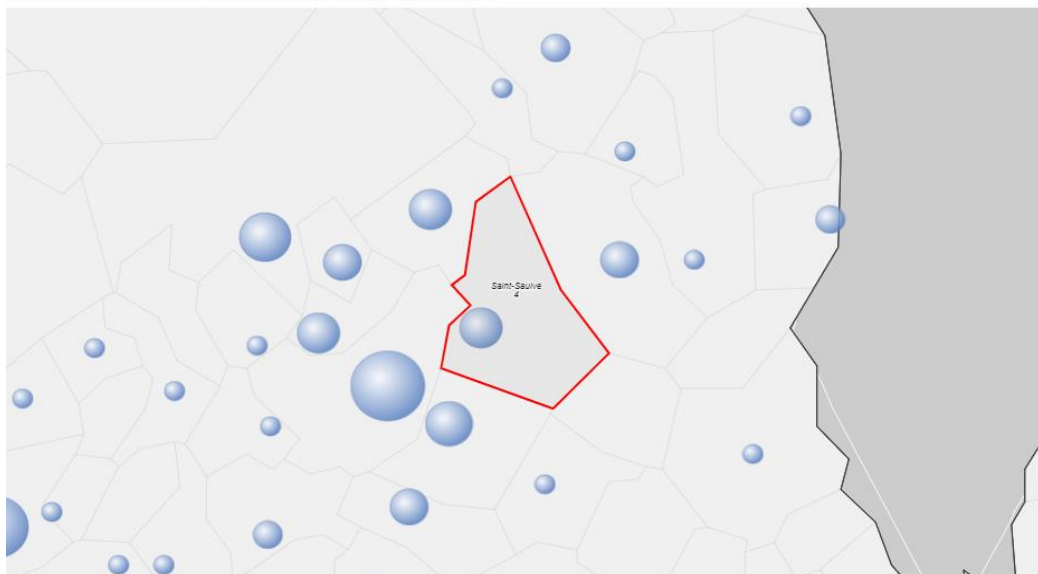
Masseur kinésithérapeute (en nombre), 2021 - Source : Insee, Base permanente des équipements (Bpe)



 = 23

Commentaire : 10 kinésithérapeutes

Pharmacie (en nombre), 2021 - Source : Insee, Base permanente des équipements (Bpe)



 = 4

Commentaire : 4 pharmacies

Récapitulatif commerces et services de proximité

Types	Nombres
Commerces alimentaires	21
Gendarmerie	0
Banques	5
Bureau de poste	1
Service d'urgence	1
Médecins généralistes	5
Chirurgiens-dentistes	10
Kinésithérapeutes	10
Pharmacies	4

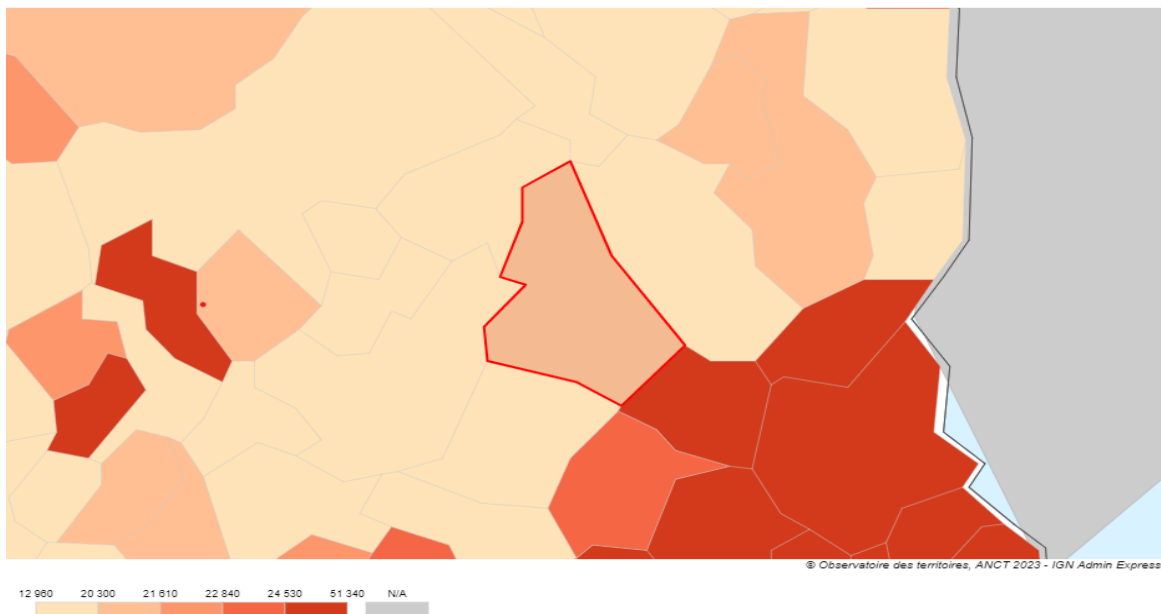
- Part des plus de 75 ans dans la population des QPV (Quartiers Politique de la Ville)

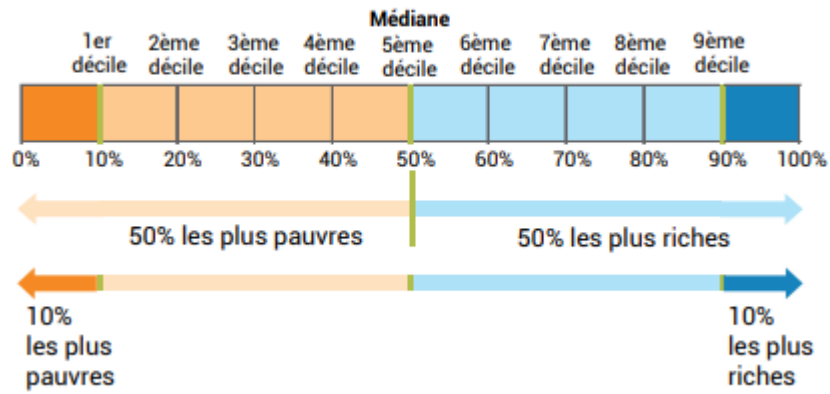
Estimations démographiques en 2017

	Quartiers Prioritaires
Part des 0-14 ans dans la population	21.8 %
Part des 15-24 ans dans la population	7.4 %
Part des 25-59 ans dans la population	50.3 %
Part des 60-74 ans dans la population	15.3 %
Part des 75 ans et plus dans la population	5.2 %

- Revenus médians annuels déclarés par unité de consommation

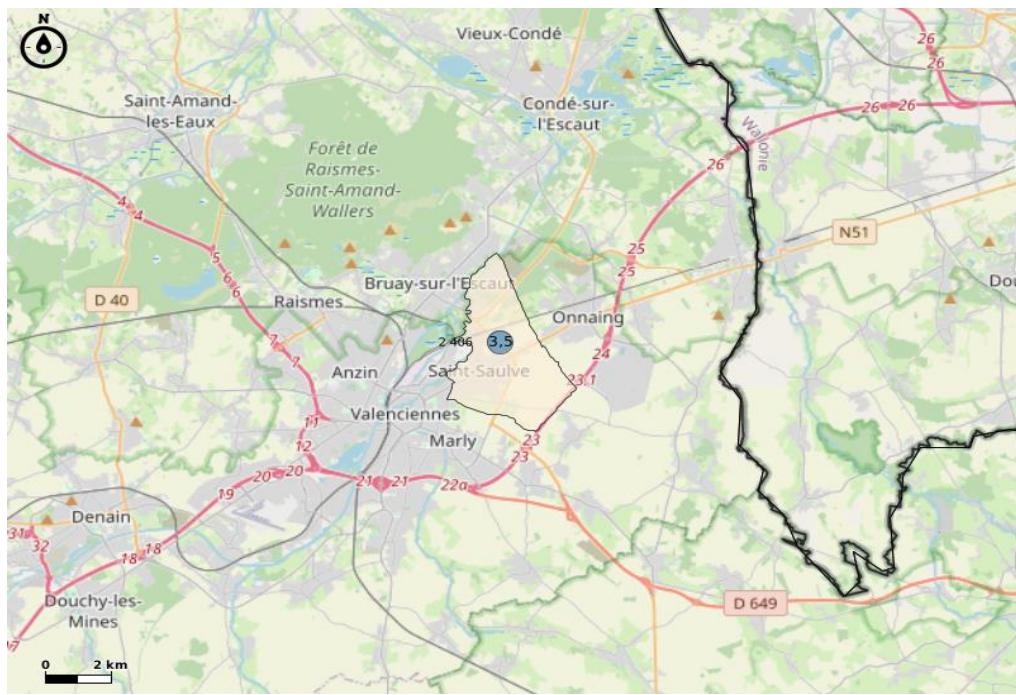
Médiane du revenu disponible par UC, 2020 (euros) - Source : Insee-DGFIP-Chaf-Chav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosoft), 2020



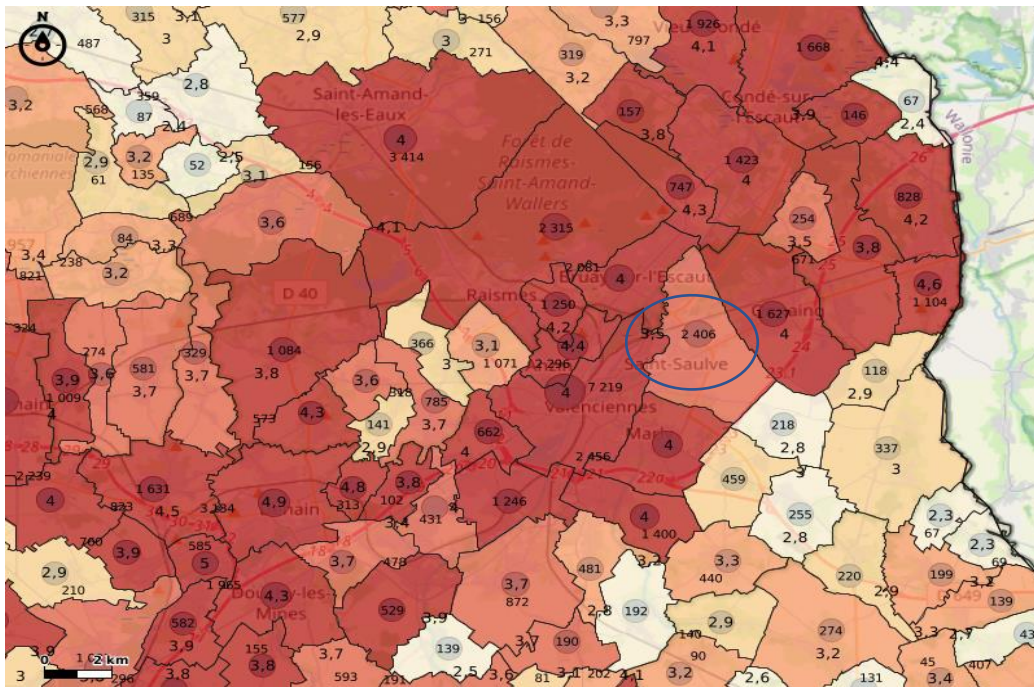


Le niveau de vie médian de Saint-Saulve est de 1 758 €. Ce niveau de vie médian est inférieur de 69 € à celui observé pour la France métropolitaine.

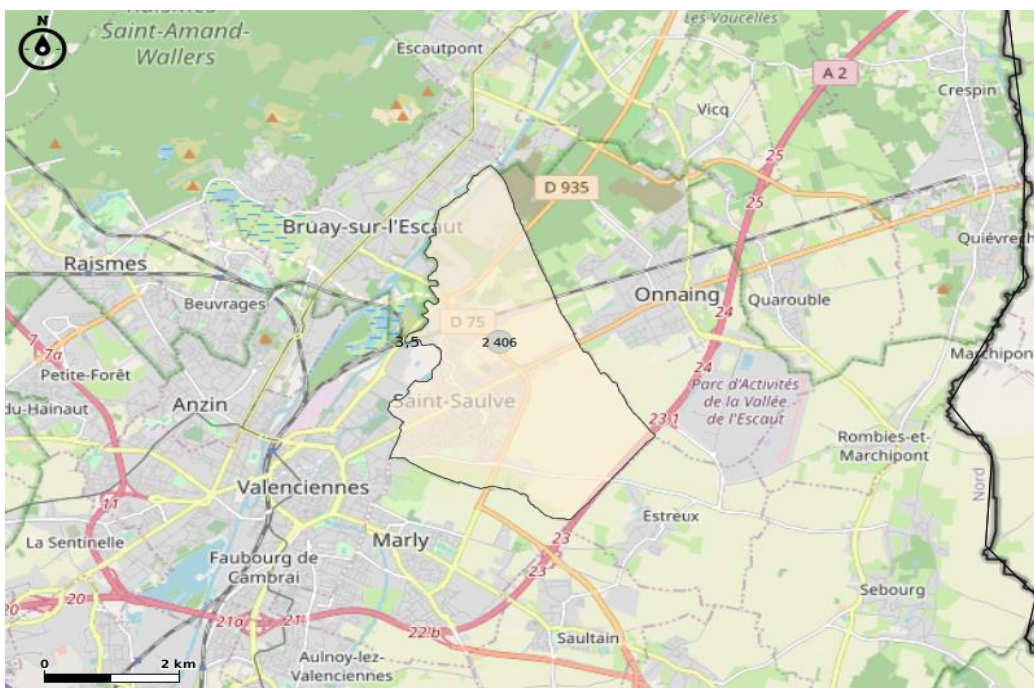
- Âge moyen de départ à la retraite pour les retraités du Régime Général



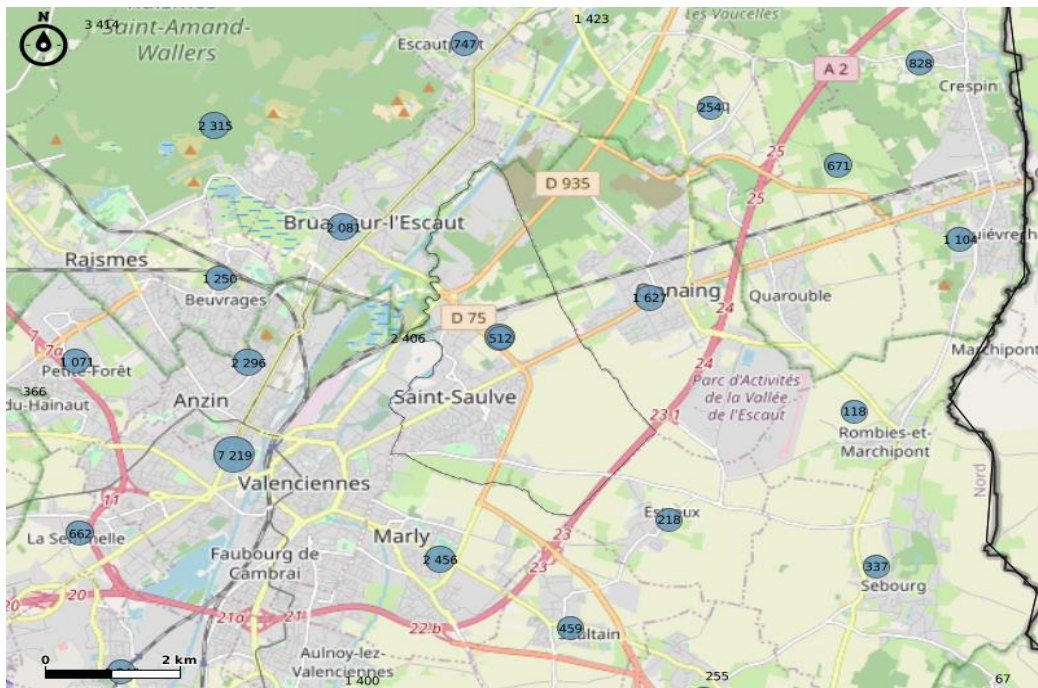
○ Part et évolution des retraités du Régime Général au minimum vieillesse



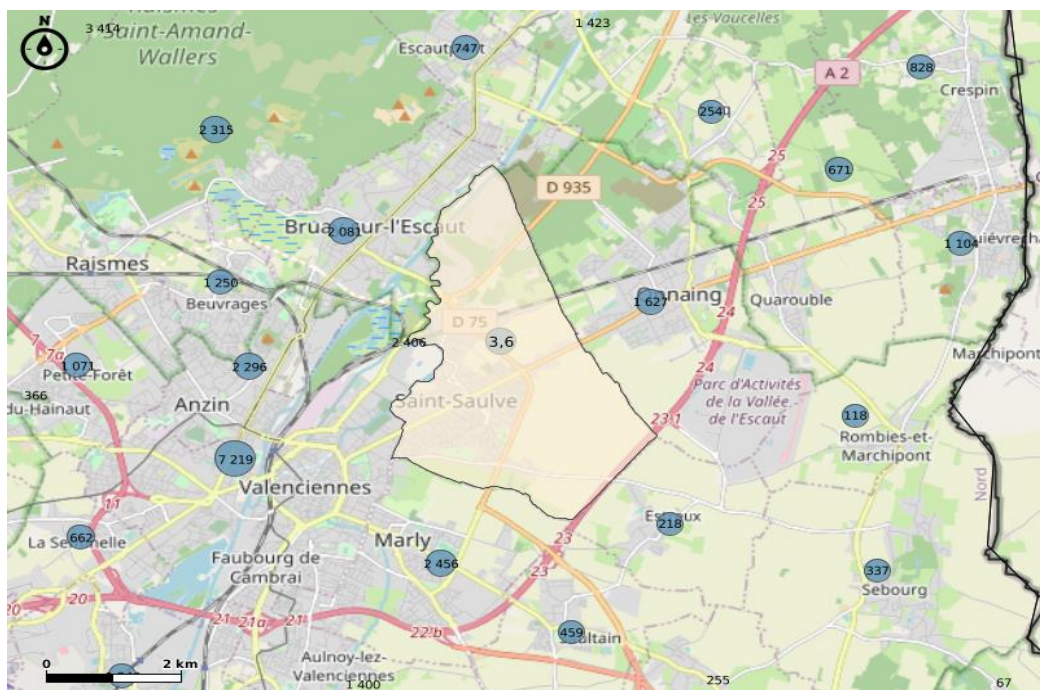
○ Nombre et part de retraités du Régime Général cumulant emploi-retraite



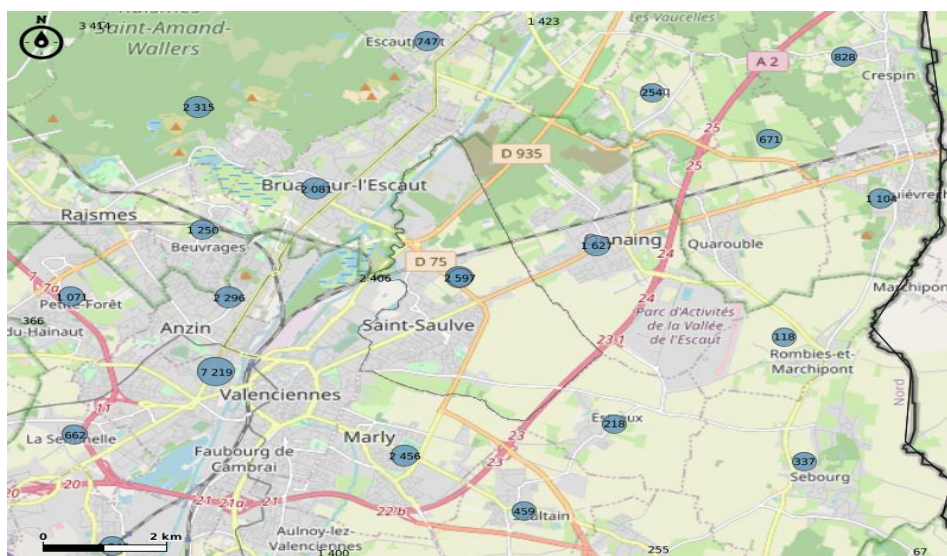
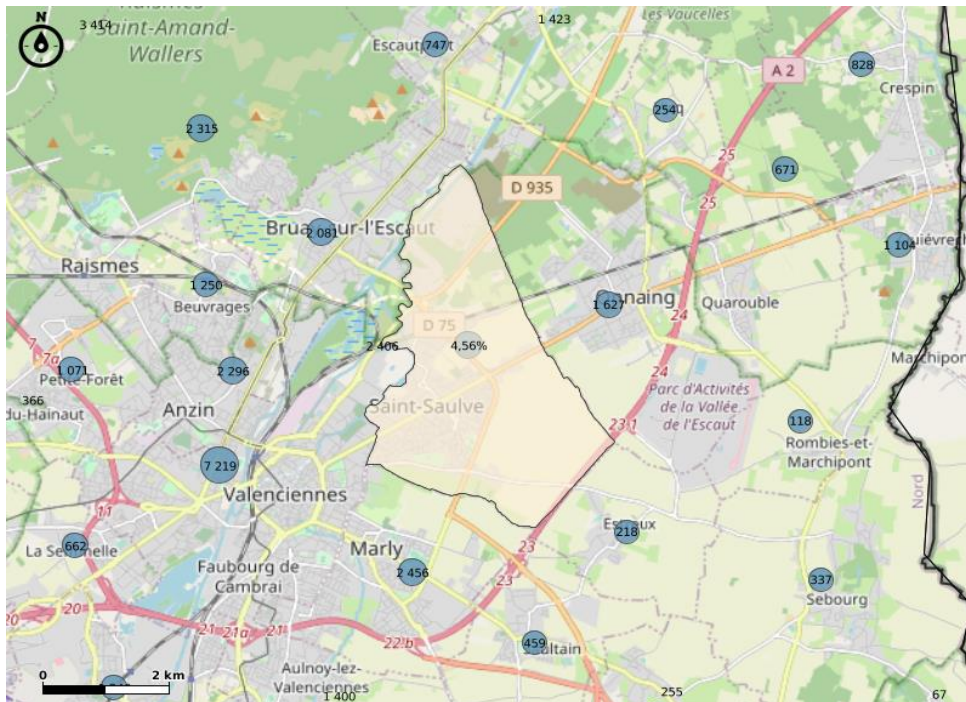
- Nombre de bénéficiaires d'une pension de réversion (population totale de 55 ans et plus - et/ou par tranches d'âges)



- Score moyen de fragilité sociale des retraités du Régime Général pour la commune

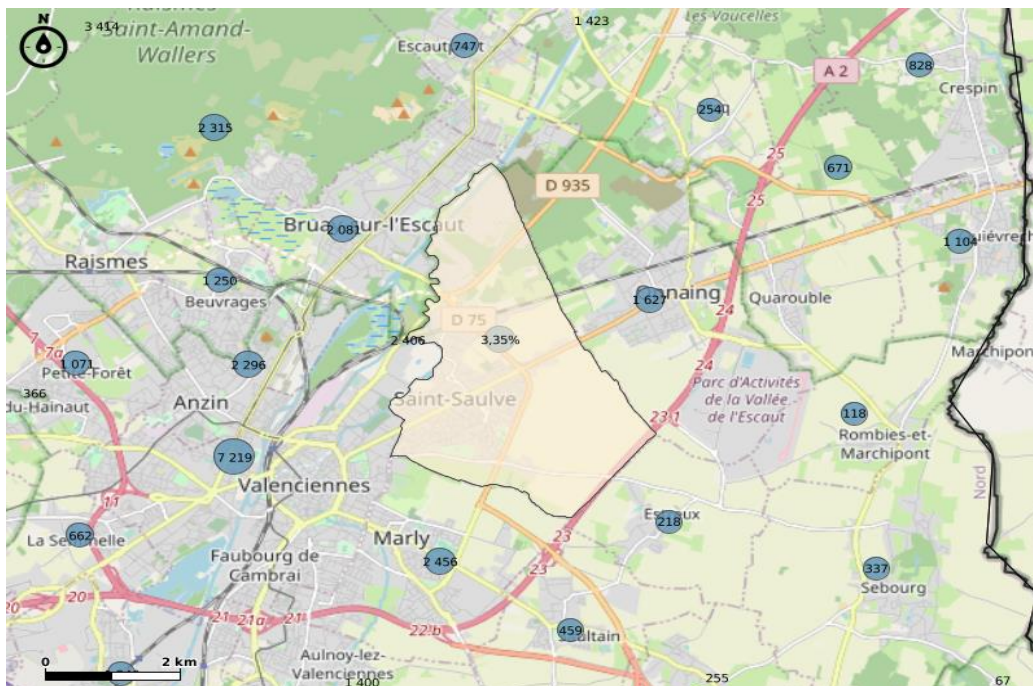


- Nombre et part de seniors sans médecins traitants



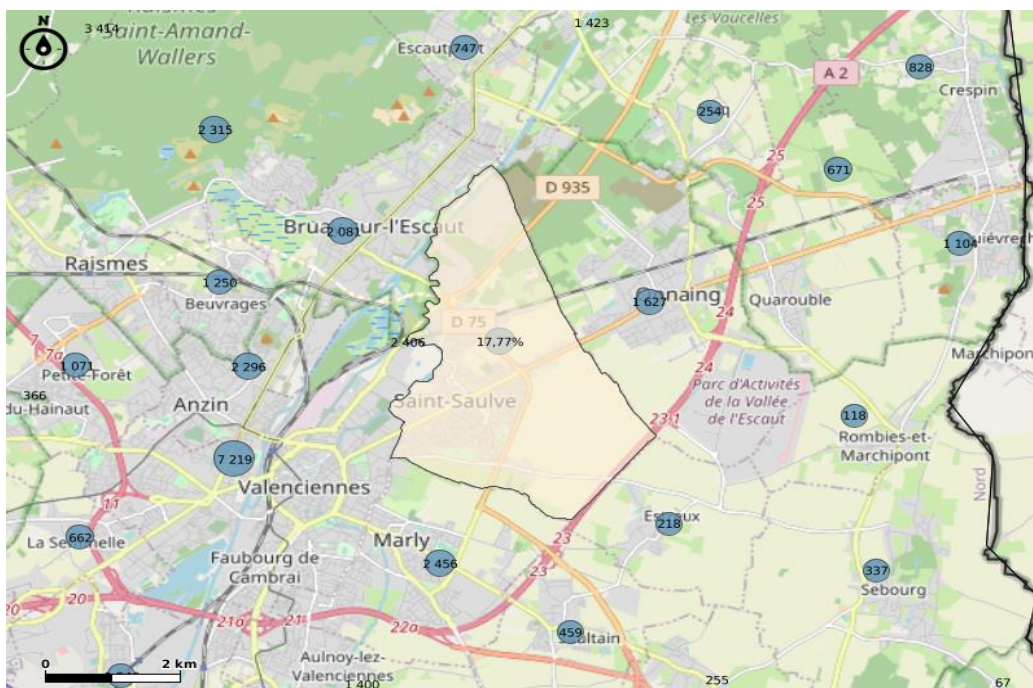
Commentaire : 2597 seniors (4.56 %) n'ont pas de médecin traitant

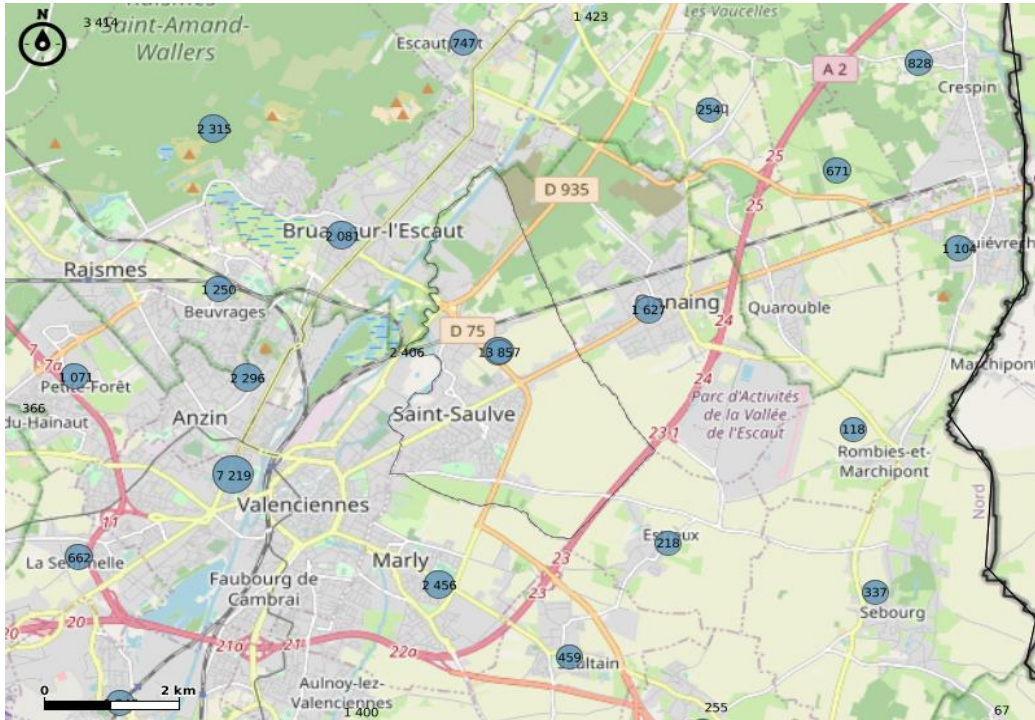
- Nombre et part des seniors sans recours aux soins



Commentaire : 3.35% des seniors saint-saulviens n'ont pas accès aux soins

- Nombre et part des seniors en ALD





Commentaire : 3 857 personnes (17.77%) sont en ALD

- Statut d'occupation des logements selon l'âge de la personne référente

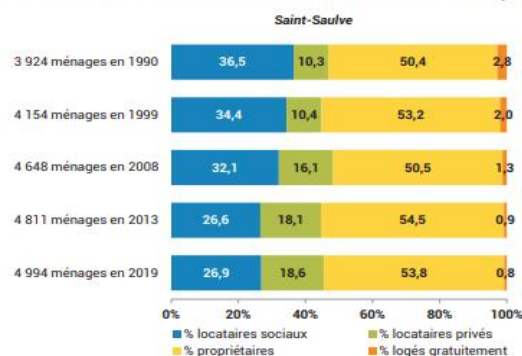
PRINC22 - Type de logement : Ensemble

	Moins de 20 ans	20 à 24 ans	25 à 39 ans	40 à 54 ans	55 à 64 ans	65 à 79 ans	80 ans ou plus	Ensemble
Propriétaire	0	20	401	746	615	635	274	2 690
Locataire ou sous-locataire d'un logement loué vide non HLM	6	45	292	216	128	103	89	879
Locataire ou sous-locataire d'un logement loué vide HLM	8	36	371	336	304	223	68	1 346
Locataire ou sous-locataire d'un logement loué meublé ou d'une chambre d'hôtel	0	15	8	8	5	3	0	39
Logé gratuitement	0	0	11	11	8	5	3	37
Ensemble	14	116	1 083	1 316	1 060	968	433	4 992

Source : Insee, RP2018 exploitation principale, géographie au 01/01/2021.

Répartition des ménages selon le statut d'occupation de leur logement

Source : Insee, RP 1990-2019 - Traitements © Compas



Lecture : En 2019, 2 687 ménages sont propriétaires de leur logement à Saint-Saulve, soit 53,8% des résidences principales.

Saint-Saulve a vu la part de ménages propriétaires augmenter ainsi que celle des locataires du parc privé au détriment des ménages locataires dans le parc social.

En 1990, 50% des résidences principales étaient occupées par des propriétaires, contre 10% par des ménages locataires du parc privé et 36% par des ménages locataires du parc social.

En 2019, 54% des ménages sont propriétaires de leur logement, 19% sont locataires du parc privé et 27% du parc social.

- Répartition de la taille des logements par tranche d'âges sur la commune

PRINC1 - Type de logement : Ensemble

	Moins de 20 ans	20 à 24 ans	25 à 39 ans	40 à 54 ans	55 à 64 ans	65 à 79 ans	80 ans ou plus	Ensemble
1 pièce	3	12	22	18	12	13	66	146
2 pièces	0	30	160	101	128	95	39	554
3 pièces	6	24	197	177	145	188	65	802
4 pièces	0	21	279	268	252	190	68	1 077
5 pièces	2	14	236	351	246	267	98	1 216
6 pièces ou plus	3	14	189	402	276	216	97	1 198
Ensemble	14	116	1 083	1 316	1 060	968	433	4 992

Source : Insee, RP2018 exploitation principale, géographie au 01/01/2021.

Répartition des ménages selon le nombre de pièces nécessaires et effectives

Source : Insee, RP fichiers détail 2019 - Traitements © Compas

Nombre de pièces du logement	Nombre de pièces nécessaires au regard de la composition du ménage					
	1 ou 2 pièces (1 pers. seule)	2 pièces (Couple)	3 pièces	4 pièces	5 pièces	6 pièces et +
1 pièce	140	<10	<10	<10	<10	<10
2 pièces	440	80	40	<10	<10	<10
3 pièces	410	150	190	50	<10	<10
4 pièces	330	270	280	170	30	<10
5 pièces	260	370	270	210	80	30
6 pièces et plus	190	350	280	220	120	30

données non disponibles en dehors des communes irisées des agglomérations

Sous-peuplement prononcé	$IP \geq 2/3$
Sous-peuplement modéré	$0 < IP < 2/3$
Situation "normale"	$IP = 0$
Surpeuplement modéré	$-0,4 < IP < 0$
Surpeuplement accentué	$IP \leq -0,4$

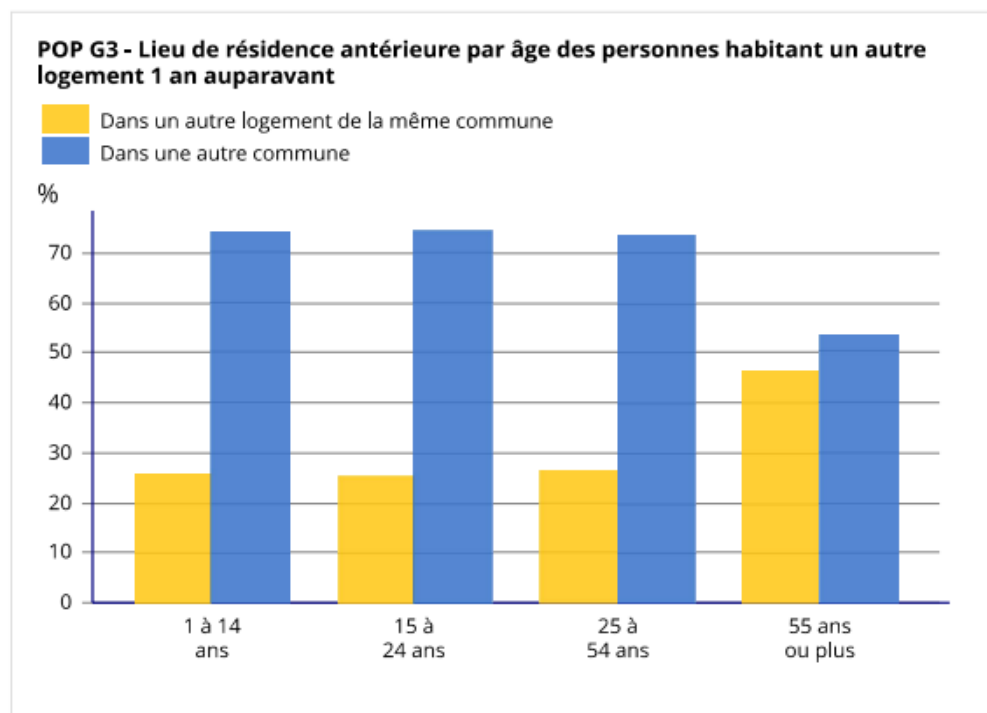
3 720 ménages en sous-peuplement
Saint-Saulve

170 ménages en sur-peuplement

Lecture : En 2019, 350 ménages vivent dans un 6 pièces ou plus, quand le nombre de pièces le plus adapté pour chacun de ces ménages est de 2.

En 2019, 170 ménages sont en situation de surpeuplement à Saint-Saulve, dont 10 vivent dans un logement d'une pièce alors qu'au regard de la composition du ménage leur logement devrait comporter deux pièces. À l'opposé, 3 720 ménages sont en situation de sous-peuplement, dont 410 vivent dans un logement de trois pièces alors qu'au regard de la composition du ménage leur logement devrait comporter une seule pièce.

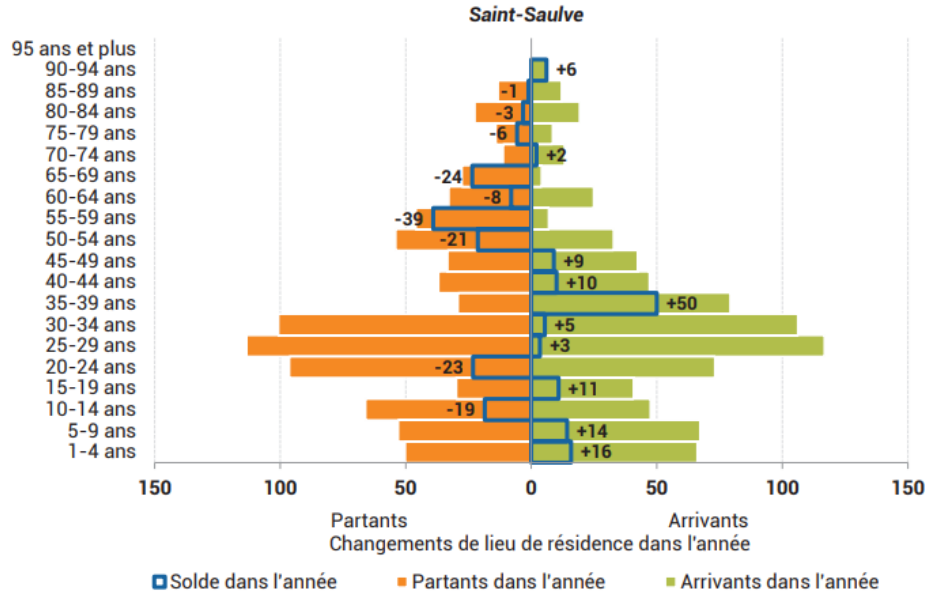
- Migrations résidentielles des plus de 55 ans sur la commune



Source : Insee, RP2019 exploitation principale, géographie au 01/01/2022.

Pyramide des âges des mobilités résidentielles

Source : Insee, RP fichiers détail 2019 - Traitements © Compas



Lecture : Entre 2018 et 2019, 117 personnes âgées de 25-29 ans sont arrivées à Saint-Saulve et 113 personnes de la même tranche d'âge ont quitté le territoire. Cela se traduit ainsi par un solde migratoire positif pour les 25-29 ans.

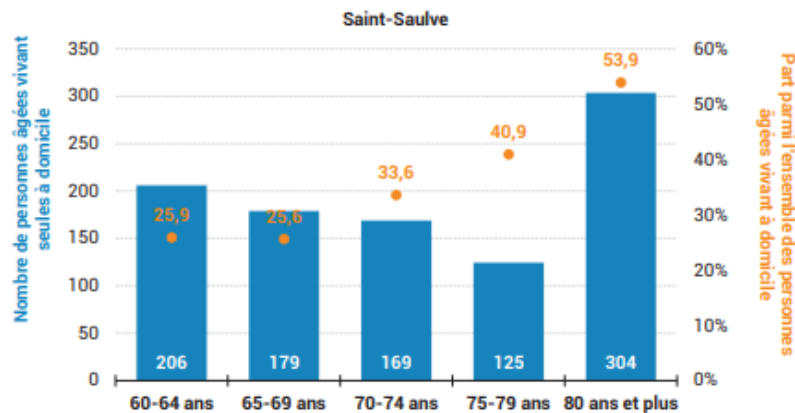
810 personnes sont nouvellement arrivées à Saint-Saulve entre 2018 et 2019. Elles représentent 7% de la population. Parmi elles, 79% ont moins de 45 ans.

Par ailleurs, sur cette même période, 830 personnes ont quitté la commune. 69% d'entre elles ont moins de 45 ans. Une certaine attractivité s'observe chez les 25-49 ans ainsi que les enfants de moins de 10 ans et les adolescents de 15-19 ans. Le solde migratoire est au contraire négatif pour les enfants de 10-14 ans et les jeunes de 20-24 ans ainsi que les personnes âgées de 50 ans et plus.

- Nombre et part des seniors vivant seuls par tranches d'âges

Personnes âgées de 60 ans et plus à domicile vivant seules par groupe d'âge

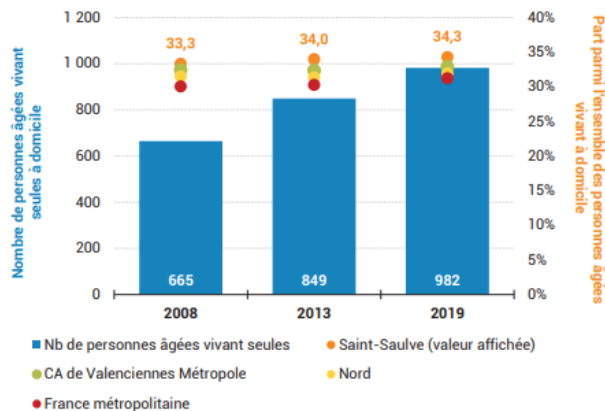
Source : Insee, RP 2019 - Traitements © Compas



Lecture : En 2019, 25,9% des personnes âgées de 60-64 ans à domicile vivent seules, soit 206 personnes.

Evolution des personnes âgées de 60 ans et plus à domicile vivant seules

Source : Insee, RP 2008-2019 - Traitements © Compas



Lecture : En 2019, 34,3% des personnes âgées de 60 ans et plus vivent seules à domicile, soit 982 personnes.

seniors par exemple).

En 2019, 34% des personnes âgées de 60 ans et plus à domicile vivent seules, soit 980 personnes.

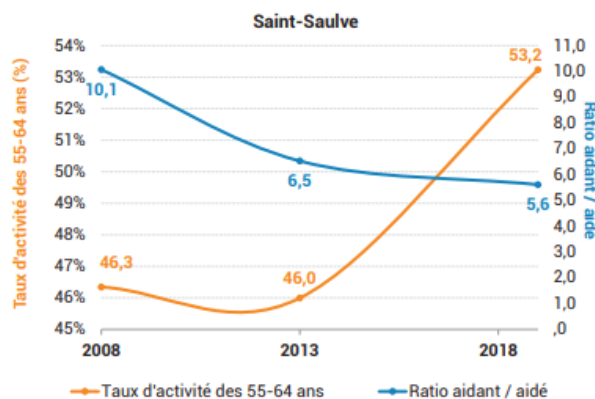
Cette proportion est similaire à celle observée en 2008. Ainsi, entre 2008 et 2019, la part des personnes âgées de 60 ans et plus vivant seules à domicile reste stable à Saint-Saulve.

De la même façon, elle stagne à l'échelle de la CA de Valenciennes Métropole, du Nord et de la France métropolitaine.

- Nombre d'aidants (55-64 ans) pour un aidé (85 ans et plus) sur le territoire

Évolution du taux d'activité des 55-64 ans et du ratio aidant / aidé

Source : Insee, RP 2008-2019 - Traitements © Compas



Lecture : En 2019, à Saint-Saulve le taux d'activité des 55-64 ans (aidants potentiels) est de 53,2% et le ratio aidant / aidé de 5,6.

Au cours des 11 dernières années, le taux d'activité des 55-64 ans a augmenté de 7 points à Saint-Saulve, passant de 46% en 2008 à 53% en 2019.

Parallèlement, le ratio aidant/aidé a diminué passant de 10 en 2008 à 6 en 2009.

Se pose alors la question de la possibilité pour les personnes âgées de 55 à 64 ans de combiner à la fois leur travail et l'aide apportée à leurs proches.

Analyse démographique (tiré de l'analyse des besoins sociaux)

Depuis le début des années 90, Saint-Saulve voit le poids des personnes âgées de 50 ans et plus augmenter au détriment des plus jeunes. La principale hausse démographique

constatée concerne l'augmentation de la population âgée de 60 à 74 ans. Leur nombre a doublé en près de 20 ans.

Entre 2008 et 2019, l'écart de l'indice de vieillissement entre la commune et la France se creuse. On peut donc s'attendre à une augmentation de la population des 75 ans et plus sur les prochaines années à un rythme important.

Au sein de l'EPCI, on remarque que la commune a connu une évolution importante du nombre d'habitants sur les 50 dernières années. Si elle avait suivi le rythme d'évolution observé dans la CAVM, sa population serait de 5 837 habitants en 2020 (11 268 habitants recensés en 2020).

Entre 1999 et 2019, l'âge médian de la population a augmenté : une personne sur deux est âgée de moins de 42 ans et l'autre moitié est plus âgée, contre 35 ans il y a 20 ans.

Analyse socio-économique des personnes âgées :

Pour les ménages les plus âgés, la pauvreté concerne 10 % des foyers. Le taux de pauvreté au-delà de 75 ans s'explique par plusieurs phénomènes notamment le faible taux d'activité avec cotisations. Entre 2012 et 2019, la part des ménages âgés de 60 à 74 ans touchés par la pauvreté est restée sensiblement la même. Chez les plus de 75 ans, le taux de pauvreté a augmenté.

Le niveau de vie médian de Saint-Saulve est de 1758€. Il est inférieur à celui de la France Métropolitaine de 69 €.

Concernant l'accès aux soins : 2597 seniors n'ont pas de médecin traitant et 3.35% n'ont pas recours aux soins. 17.77% d'entre eux sont en affectation longue durée.

En terme de logement, Saint-Saulve a vu la part de ménages propriétaires augmenter ainsi que celle des locataires du parc privé au détriment du parc social entre 1990 et 2019. En 2019, 2687 ménages sont propriétaires de leur logement, soit 53.8% des résidences principales. On remarque une tendance au sous-peuplement des logements :

La mobilité résidentielle concerne environ 800 personnes par an, principalement des personnes âgées entre 25 et 49 ans.

En 2019, 34% des personnes âgées de 60 ans et plus à domicile vivent seules. Cette proportion stagne de la même façon que pour la CAVM ou la France.

Avec l'augmentation de la carrière professionnelle, le taux d'activité des 55-64 ans a augmenté au détriment du ratio aidant-aidé qui a diminué de 4 points entre 2008 et 2018.

PORTRAIT

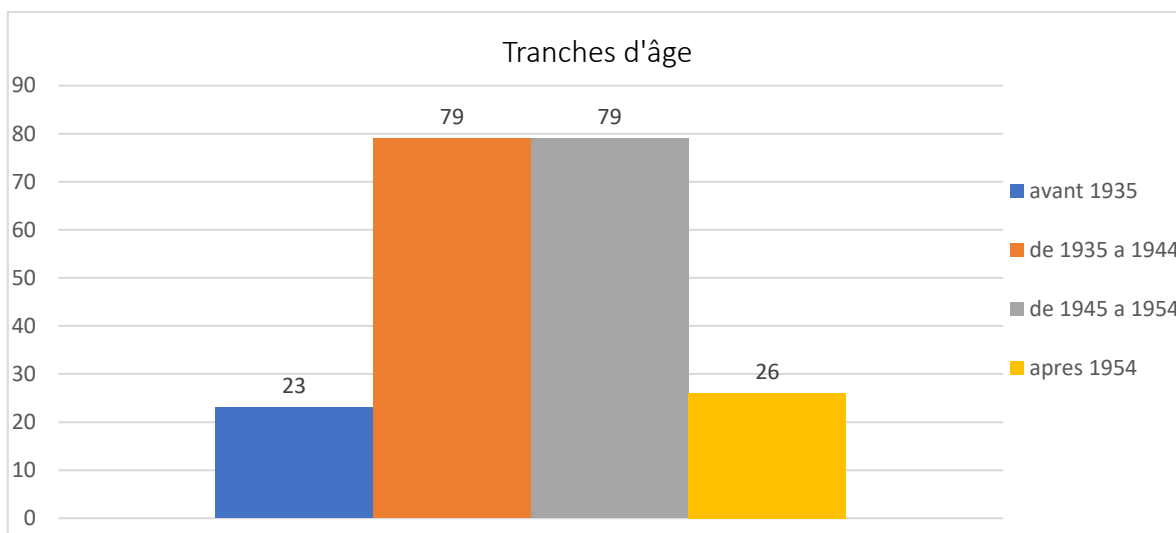
THEMATIQUE

Dans ce diagnostic, chaque thématique sera présentée de la façon suivante :

- Résultat du questionnaire remis à la population
- Constat de ce qui est mis en place sur le territoire. Les actions « Seniors Friendly » sont indiqués par le logo suivant
- Préconisations. Les préconisations sont indiquées par le logo suivant



400 questionnaires ont été distribués. Nous avons récolté 207 réponses. Le profil sociologique des répondants est évidemment âgé. 76% des répondants ont entre 68 et 87 ans. Et pour 62% d'entre eux, ils habitent depuis plus de 30 ans dans la commune de Saint-Saulve. Ainsi, 98% des répondants sont à la retraite et habitent la commune de Saint-Saulve depuis de longues années.



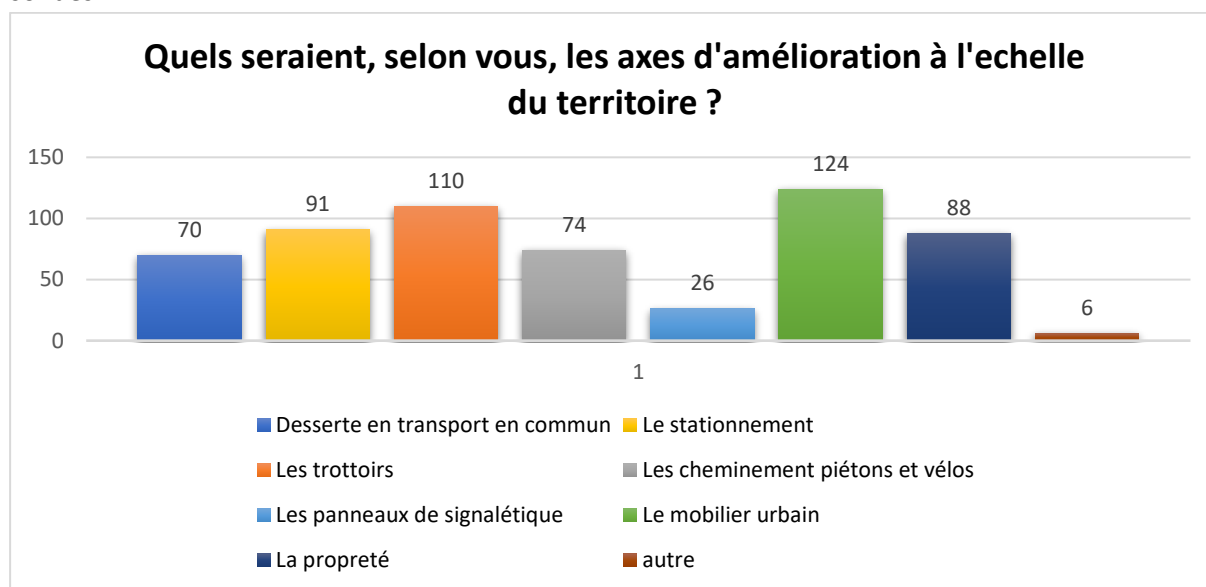


La possibilité de vieillir chez soi est fortement conditionnée par l'environnement extérieur. Il y a en effet un impact important sur la qualité de vie des aînés, sur leur mobilité et sur leur indépendance. Dans le but de favoriser l'égalité d'accès pour tous aux lieux et aux services, une Ville amie des aînés doit intervenir sur l'environnement pour éviter les situations handicapantes pouvant aller jusqu'au confinement à domicile.

Le charme du territoire et son aspect accueillant constituent des éléments importants. Au-delà de la beauté intrinsèque de nos territoires, les collectivités ont un rôle à jouer concernant les espaces verts ou encore la propreté des espaces publics. Par ailleurs, pour permettre aux aînés de sortir de chez eux, il est nécessaire de leur proposer différents moyens de se rendre là où ils le souhaitent. Ainsi, les édifices extérieurs doivent être adaptés aux besoins de tous. Ces espaces sont de réels lieux de socialisation. Il est important que les habitants du territoire s'y sentent bien, puissent en profiter et y faire des rencontres. Une Ville amie des aînés doit être accessible, en partie grâce à des trottoirs adaptés, des structures de repos ou encore des toilettes publiques gratuites.

Relevé du questionnaire remis aux seniors :

A la question « considérez-vous que l'espace public soit adapté aux personnes âgées ? », 153 personnes ont répondu « oui » soit 72% des sondés et 59 personnes ont répondu « non » soit 28% des sondés.



Interprétation : au global, les répondants se disent à 80% d'entre eux satisfaits de la manière dont l'espace public est organisé. Ce chiffre correspond à l'organisation de l'espace public pour tous les habitants, du point de vue des aînés. Ces derniers considèrent aussi à 72% que les espaces publics sont bien organisés et adaptés pour les personnes âgées. C'est pour autant 28% des aînés qui considèrent que l'espace public est peu adapté à leur personne. De ce fait, 53% d'entre eux estiment que les trottoirs doivent être réadaptés à leurs pratiques (Figure 2).

On peut encore relever d'autres éléments qui sont considérés par les aînés comme devant subir une réadaptation : le stationnement et la propreté à 43% ; la desserte en transport en commun et les cheminements piétons et vélos à 34% des répondants.

Mais au total, c'est le mobilier urbain qui apparaît à 60% comme le premier axe d'amélioration à investir pour la ville selon les aînés. Le mobilier urbain serait d'après 60% des répondants peut adaptés et devant subir des modifications. Cet élément concerne la structure de tous les objets présents dans la ville de Saint-Saulve qui répondent aux besoins des habitants. Ainsi, pour les aînés, le mobilier urbain est une composante de l'espace public à améliorer pour les aînés. Pour les personnes ayant répondu au questionnaire, il faut donc améliorer plusieurs éléments dans la commune de Saint-Saulve. Le mobilier urbain ainsi que les trottoirs arrivent en tête des demandes d'amélioration : ajout de bancs, rénovation des trottoirs, lampadaires éclairant la nuit, points de repos, fleurissement accru... En la matière, les démarches sont nombreuses dans le cadre de l'amélioration de l'espace public. Mais elles apparaissent essentielles dans la vie des aînés dans la commune de Saint-Saulve tant l'esthétisme et la propreté du mobilier urbain peut contribuer à rendre la commune plus avenante pour les aînés.

Le manque d'entretien ou d'accessibilité des équipements, espaces et bâtiments peut par exemple se faire ressentir dans l'usage des deux parcs de la commune qui sont moyennement investis par les aînés de la ville. En effet, 46% des répondants disent se rendre dans des parcs de temps en temps, soit presque la moitié.

a) Contexte territorial – projets urbains

Trois projets sont menés par la Ville : îlot Mairie, écovillage du Bas-Marais et le nouveau groupe scolaire.

Îlot Mairie



Sa requalification s'inscrit dans la volonté de redynamiser le centre-ville en le dotant d'une véritable centralité. Une étude urbaine et commerciale réalisée avec Valenciennes Métropole va définir le contenu du projet. L'enjeu est de taille : il s'agit d'élaborer un plan d'action en termes d'habitat, de commerce, d'espaces et d'équipements publics. La première réalisation à venir sera la halle polyvalente. Symbole de ce coeur de ville, elle pourra accueillir, en plus du marché hebdomadaire, toutes sortes d'événements et comprendra entre autres un espace restauration-buvette et une boutique éphémère.

Ecovillage du Bas-Marais



La Ville engage une démarche d'aménagement durable, qui conciliera croissance de la population et protection de l'environnement. Avec des objectifs multiples : favoriser la mixité résidentielle, définir des espaces paysagers propices au développement de la faune et de la flore, promouvoir l'agriculture périurbaine et développer les mobilités douces.

250 logements sont programmés. Du T1 au T5, ils se répartiront entre petit collectif, individuel et individuel superposé. Avec des orientations sud et sud-est afin de maximiser l'ensoleillement en hiver et de le limiter en été. Dans leur quasi-totalité, ils seront traversants. Afin de favoriser de nouveaux rapports de voisinage, les poches de logements sont pensées en 10 à 15 foyers ayant un espace extérieur privé mais partageant également un généreux jardin collectif. Les stationnements seront eux aussi organisés en poches pour limiter la perception de la voiture dans l'espace public.



Préconisations : *inclure la question senior dans les futurs aménagements urbains par la création de zone de repos, WC publiques, indications temps de marche, faciliter les affichages, etc.*

Groupe scolaire



Au Bas-Marais toujours, l'autre projet est la construction d'un groupe scolaire d'une capacité de 14 classes, qui réunira l'école maternelle du Moulin Rouge et l'école élémentaire du Centre. Le futur

établissement répondra aux besoins des familles arrivées dans ce quartier en essor. En outre, il accueillera la restauration de toutes les écoles de la ville, transférée du centre Fortier.

b) Voirie

La commune compte 42 km de voirie (80 km de trottoirs) entretenu de façon régulière et en fonction des priorités.

L'arrêté général de circulation règlemente la circulation dans la commune et définit les zones dans lesquelles la circulation est interdite. On distingue ainsi une zone piétonne à l'intérieur du Quartier Politique de la Ville, des chemins piétonniers (types venelles, chemins d'accès, ruelles, etc).

Les projets urbains « îlots mairie » et « écovillage » intégreront des zones piétonnes.

Deux zones de rencontre sont actuellement définies sur le territoire. Les futurs projets urbains en proposeront d'autres.

Les pistes cyclables : Les cyclistes peuvent emprunter des pistes cyclables (chaussées exclusivement réservées aux cycles) positionnées principalement sur l'axe principal de la commune ou des bandes cyclables (voies exclusivement réservées aux cycles sur une chaussée à plusieurs voies) disséminées sur le territoire

Les services proposés : déneigement, ramassage des feuilles mortes, nettoyage des caniveaux, entretien des espaces verts, marquage au sol.

L'agglomération de Valenciennes Métropole a la compétence en matière d'encombrants et de ramassage des ordures ménagères et confie l'enlèvement des encombrants et leur valorisation à l'association d'insertion Le Maillon C2RI (Collecte Réemploi Recyclage Insertion).

Le site internet de Valenciennes Métropole informe des services proposés et les démarches à effectuer pour en bénéficier.

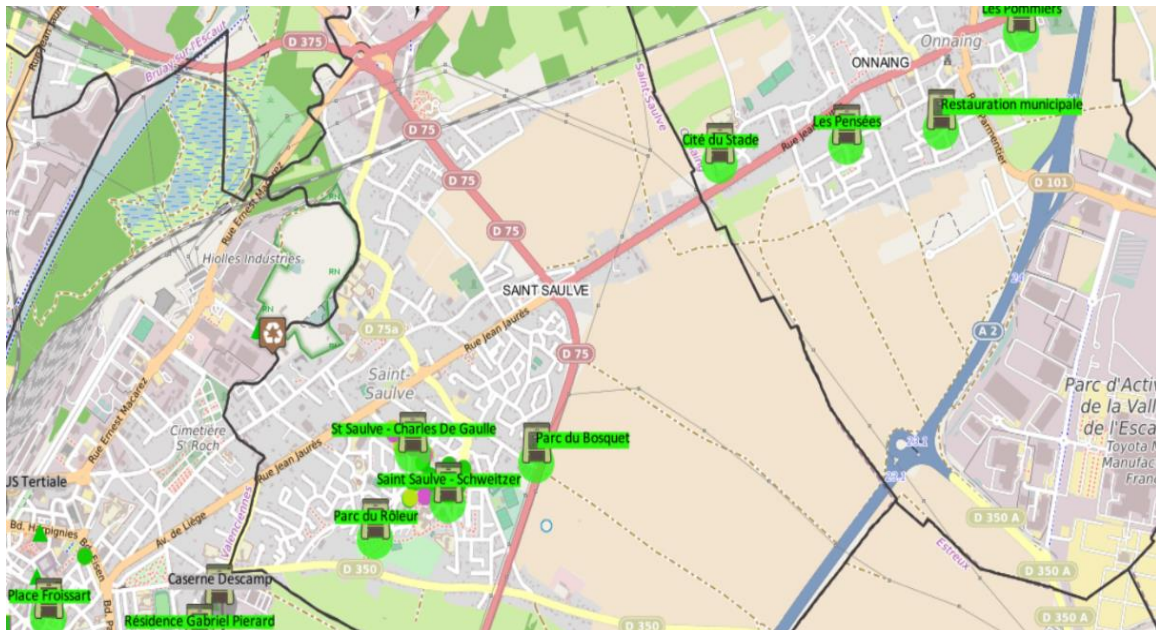
Concernant le tri des déchets, un éco-guide à destination des habitants est distribué en boîte.



Le ramassage des déchets est prévu une fois par semaine.

Le ramassage des déchets verts est prévu une fois toutes les deux semaines de mars à octobre.

Dans certains quartiers, le choix de l'apport volontaire a été fait afin de limiter le nombre de camions dans les rues, la pollution et les nuisances sonores. En 2023, 5 PAV (Points d'Apport Volontaire) ont été installés sur la commune.



c) Espaces verts

Saint-Saulve possède deux grands parcs très complémentaires : dans la vieille ville se trouve le parc Fortier avec ses deux étangs et dans la nouvelle ville, le parc du Rôleur avec ses aires de jeux et sa station de fitness.



Dans ces deux parcs, des bancs et des aires de pique-nique sont installés. Les lignes de transports en commun facilitent l'accès à ces parcs et des parkings sont à proximité des entrées de deux parcs.

La ville aux 3 fleurs dénombre 5 000 arbres dont 2 000 isolés et 3 000 en bosquet.

Des arbres remarquables se concentrent au parc Fortier. Un arbre remarquable est un arbre repéré pour diverses particularités : sa rareté, ses dimensions, sa position, son âge ou encore sa force symbolique (son histoire).



Préconisations : amener les seniors à se rendre dans ces lieux publics en aménageant les espaces, mettre en place une signalétique spécifique, indiquer les temps de parcours, éclairage adapté, circuit balade, guide jardins publics

La gestion différenciée est mise en place depuis 2 ans sur la commune.

Implication des habitants : dans certains quartiers, une convention avec des habitants est signée pour l'entretien de petits espaces verts généralement implantés devant leur domicile.

d) Équipements et propreté

Les structures de repos et le mobilier urbain

Il existe plusieurs dizaines de bancs publics disséminés sur le territoire. Ils sont entretenus par les services municipaux.



Préconisations : installer davantage de bancs ou zones de repos, adapter le mobilier urbain au vieillissement.

Le cimetière

Le cimetière se situe dans la vieille ville. L'arrêt de bus le plus proche est à 500 m du cimetière. Il dispose de deux entrées pour faciliter les déplacements : l'un du côté du vieux cimetière, l'autre au niveau de l'extension plus récente.

Les espaces extérieurs sont gérés par les services techniques municipaux. Une équipe de bénévoles intervient plusieurs fois dans l'année pour le désherbage et le nettoyage. Cette équipe intervient aussi à la Toussaint pour aider les personnes à porter leurs fleurs.



Un espace de repos ombragé est situé au centre du cimetière avec un banc. Des toilettes publiques sont également disponibles.

L'extension du cimetière apporte une touche de verdure au lieu. Un colombarium a été installé il y a plusieurs années et depuis 2022, un puit du souvenir remplace le jardin du souvenir à proximité.

e) Sécurité et sentiment de sécurité

La Police Municipale : Installé en centre-ville, le service de police municipale est avant tout une police de proximité. Sa vocation est prioritairement axée sur la prévention au quotidien et la sécurisation des différentes manifestations. Elle intervient aussi pour sanctionner les incivilités (déjections canines, dépôts d'ordures et autres objets sur la voie publique), les infractions au code de la route (avec notamment des contrôles de vitesse), les conflits de voisinage, les troubles à la tranquillité publique (nuisances sonores).

La vidéo protection : La ville est équipée d'une soixantaine de caméras fixes. Deux caméras nomades viennent compléter ce dispositif de vidéoprotection qui permet de veiller à la sécurité des habitants et des bâtiments.

Participation citoyenne : C'est un dispositif de lutte contre les cambriolages et la délinquance. Il consiste à associer préventivement la population à la sécurité de son environnement, en partenariat avec les acteurs locaux de la sécurité (police municipale et police nationale). Et repose sur l'adhésion de référents nommés parmi les habitants volontaires.

Autres moyens :

Une équipe de médiateurs effectue des tournées dans les quartiers, principalement dans le quartier prioritaire, les city stades, le parc urbain. Un rapport est fourni à chaque tournée au Maire et aux acteurs sociaux (bailleur SIGH, CCAS, logement) et à la sécurité (police municipale et service Sécurité de SIGH).



A destination des Seniors, une conférence sur la cybersécurité a été menée en 2022 par la police municipale. Une sensibilisation à la population va être menée en 2023 sur le démarchage à domicile. Un article dans le kiosque est paru également.

Depuis fin 2022, l'éclairage public est coupé entre 23 h 30 et 5 h 00. Comme dans plusieurs communes françaises qui ont fait ce choix, il n'a pas été constaté une augmentation de dégradations ou cambriolages.

f) Bâtiments

La politique municipale d'accessibilité

Des travaux sont réalisés suite aux préconisations de l'Agenda d'Accessibilité Programmé. Les établissements recevant le public sont soumis à la réglementation en vigueur.

Le centre-ville de la commune fait l'objet d'une revitalisation avec la construction du projet nommé « Ilôt Mairie ».

Les locaux climatisés

Il n'existe pas de locaux publics climatisés mis à la disposition des habitants. En Mairie, la salle du Conseil Municipal dispose de la climatisation. Les personnes âgées souffrant de la chaleur dans leur logement peuvent solliciter l'accès à cette salle en cas de canicule annoncée.

Cette information n'est pas communiquée au grand nombre mais si les personnes se rapprochent du CCAS ou de la Mairie, ce renseignement leur est fourni.

Chapitre 2 : Habitat



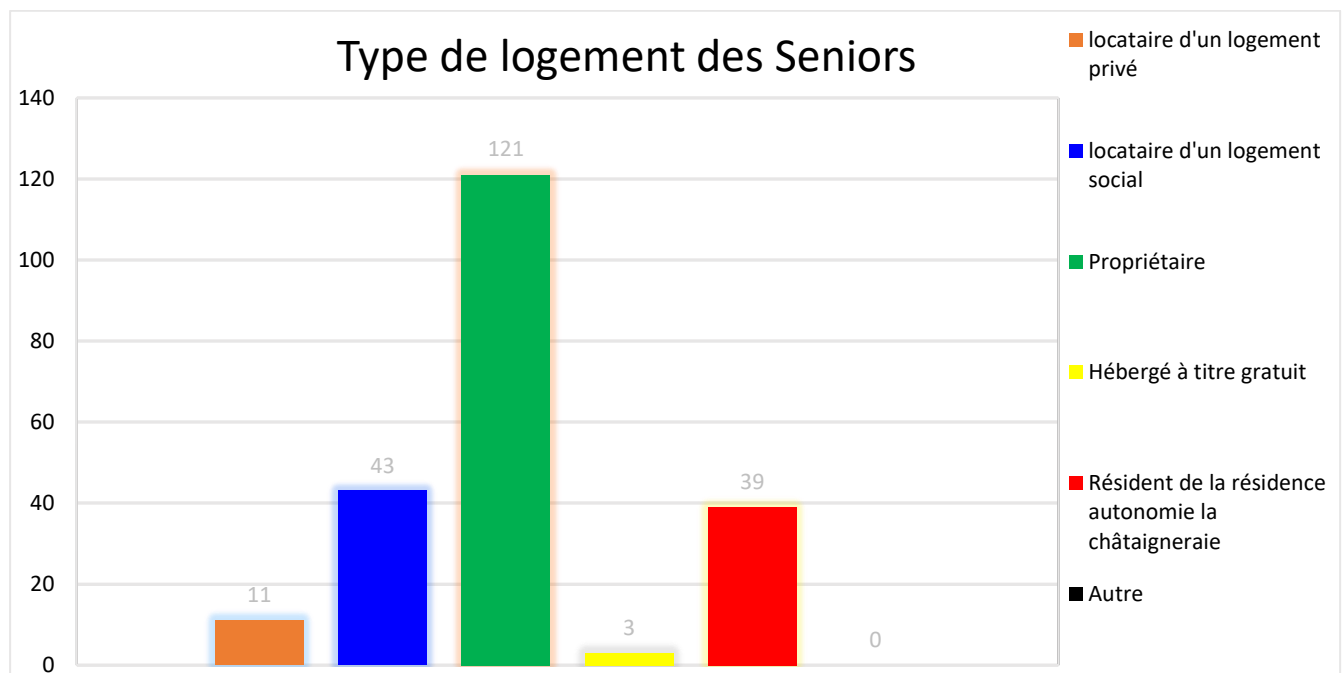
Un logement adéquat aide à préserver l'indépendance des aînés et véhicule un effet très bénéfique sur leur qualité de vie. Il est crucial que le logement puisse être adapté pour vieillir chez soi, d'autant que les personnes âgées souhaitent majoritairement vieillir le plus longtemps possible dans leur lieu d'habitation et sont attachées à l'environnement qui l'entoure. Si leur logement n'est pas adapté, il est nécessaire de favoriser et de soutenir les travaux d'adaptation pour permettre aux aînés de vieillir chez eux dans le confort et la sécurité.

Il est également nécessaire que les aînés souhaitant déménager puissent le faire, avec une gamme de possibilités suffisamment large pour répondre à des besoins variés. La présence de services de proximité est vivement souhaitée par les aînés et constitue un véritable atout pour les quartiers concernés.

De la même manière, le sentiment d'appartenance à la communauté locale a un poids important dans le domaine de l'habitat. Il est par ailleurs indispensable de s'intéresser aux conditions financières d'accessibilité au logement.

La prise en compte de la notion de « parcours résidentiel » est au cœur de cette thématique.

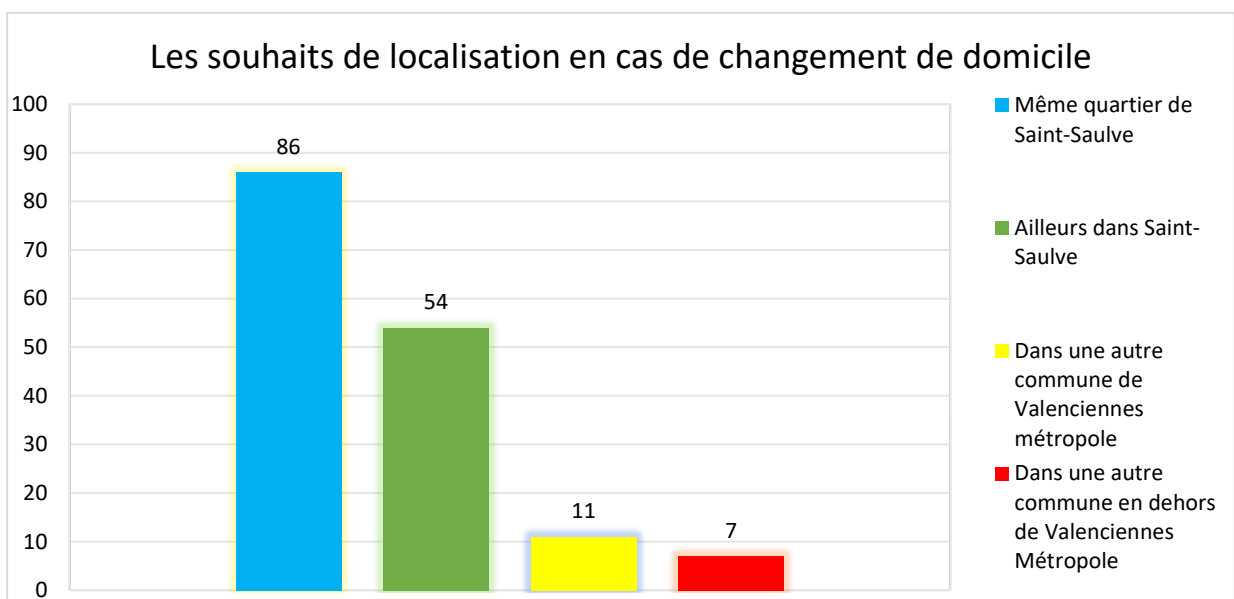
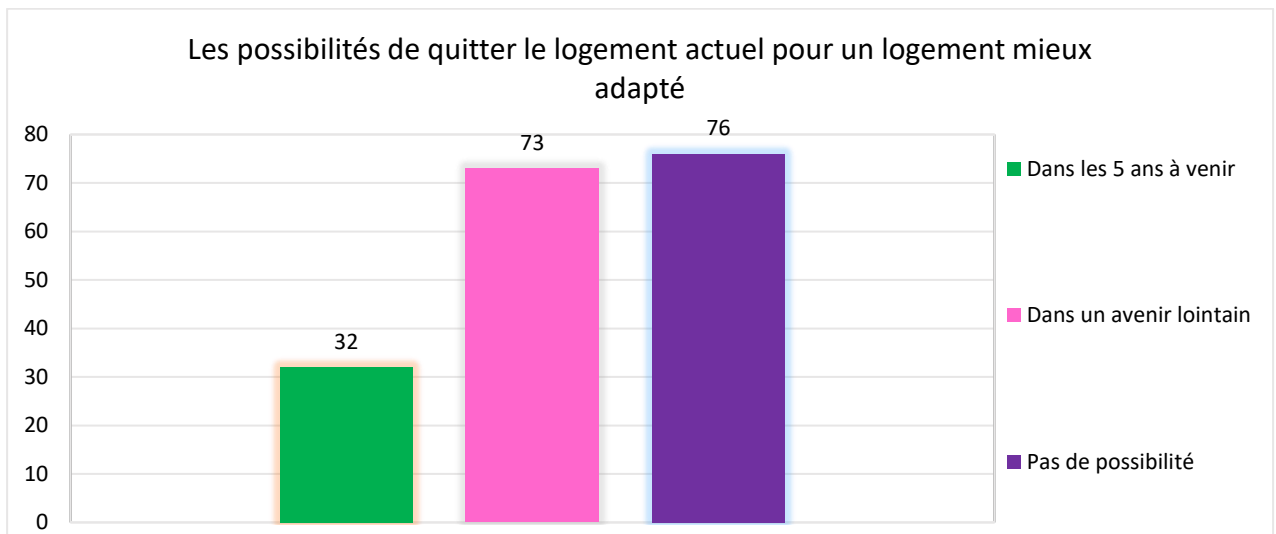
Relevé du questionnaire remis aux seniors :

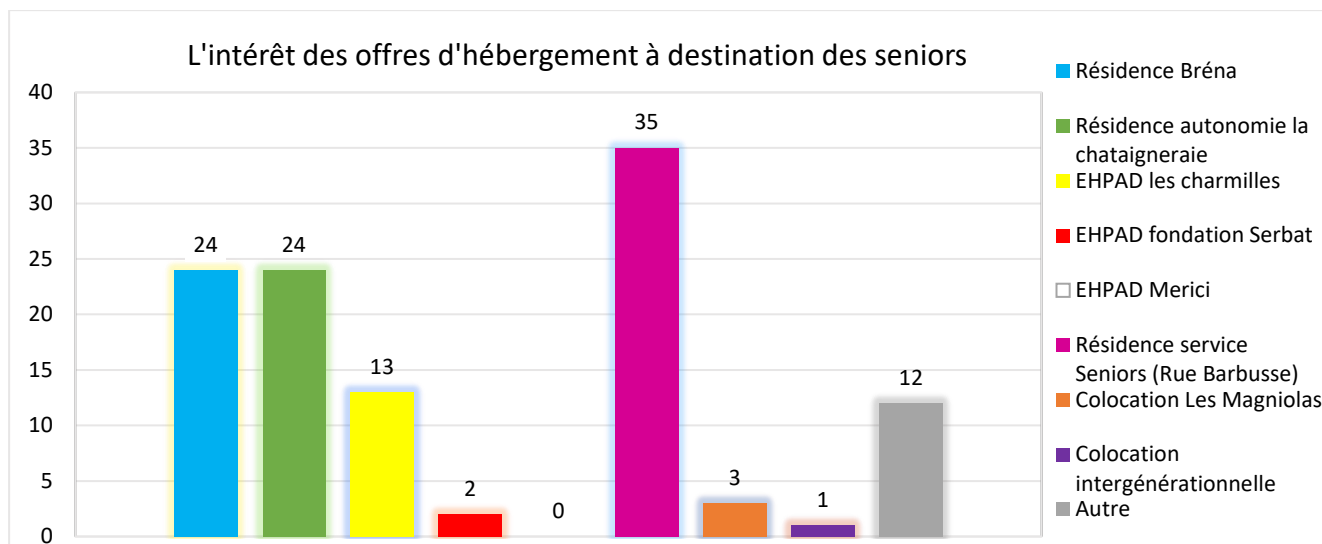


Sur 220 sondés, 72 seniors habitent en appartement, 3 en maison sans jardin et 145 en maison avec jardin.

Ainsi, une grande majorité vit dans une maison avec jardin (66%).

83% des seniors considèrent que le logement est adapté à leurs besoins actuels mais seulement 64% considèrent qu'il sera adapté à leurs besoins futurs.





64% des seniors sondés estiment avoir tous les services dont ils ont besoin à proximité de leur logement.

Interprétation : 56% des répondants déclarent posséder un logement en tant que propriétaire. Ce qui est une nette domination de la part des types de logements occupés. Plus d'un aîné sur deux occupe donc un logement dont il est propriétaire. Peu des seniors occupent une place dans une résidence autonome. Ça ne concerne pas tous les aînés. Il faut préciser que les répondants sont, certainement, ceux qui ont le plus d'autonomie et de capacité à répondre au questionnaire et donc, de fait, ceux qui peuvent encore avoir la possibilité de résider seuls au sein de leur logement

La structure de la ville ainsi que le profil sociologique des répondants montrent que les logements sont des logements plutôt grands et espacés puisque 65% des seniors déclarent habiter dans une maison. Nonobstant la grandeur des maisons, 84% des répondants indiquent que leur logement est adapté à leurs besoins. Cela confirme que les répondants sont en majorité dans un logement adapté à leur âge puisque 64% d'entre eux déclarent que leur logement est adapté à leurs besoins pour les prochaines années. A cet effet, peu de répondants déclarent éprouver des difficultés dans leur logement, que ce soit en termes de taille, d'éloignement des commerces, d'entretien du jardin, de mauvaises relations avec le voisinage, d'insécurité ou encore de coûts trop élevés.

Globalement, l'habitat des seniors qui ont répondu au questionnaire semble être adapté à leurs besoins. En tout cas, pour le moment, peu d'entre eux souhaitent quitter leur logement dans les 5 ans à venir (18%). Et c'est 82% qui n'y pensent pas ou qui y pensent dans un avenir lointain. A la lumière de ces éléments on peut en conclure que les seniors ayant répondu au questionnaire déclarent que leurs logements sont des habitations adaptées à leurs besoins présents. Il est important de préciser que ce sont les besoins présents. Néanmoins, peu d'entre eux envisagent de quitter leur logement dans les années à venir, même dans un avenir lointain. Dès lors, les aînés de la commune de Saint-Saulve, comme la majorité des seniors, préfèrent rester le plus longtemps possible chez eux. L'amélioration des logements est donc un axe qui doit être pris en compte dans la vie des seniors pour leur permettre de continuer à habiter chez eux dans un logement adapté qui contribue à la bonne qualité de vie.

Si l'habitat est bien équipé et adapté aux seniors, la vie extérieure ne doit pas être en dehors de ces améliorations de l'intérieur. En effet, la question de l'habitat concerne également l'extérieur du logement : sa proximité aux commerces, son accessibilité aux transports... Cela concerne donc les espaces publics dans leur configuration d'accès pour les personnes âgées. Dans ce cas, les seniors

déclarent en majorité, au travers du questionnaire, que leurs logements sont correctement situés à proximité des besoins.

36% des répondants déclarent ne pas avoir tous les services à proximité de leur logement. Certaines résidences ou habitations sont en effet certainement éloignées des commerces de proximité

a) Politique municipale d'habitat

Le PLH date de 2022-2023, il est réalisé à l'échelle communautaire (agglomération Valenciennes Métropole).

Les objectifs proposés pour l'estimation des besoins en logement



Taux de logements vacants dans le parc total à l'issue du PLH :

10,9 % de logements vacants

Soit un volume de logements supplémentaires à **produire** par an liés à cette variable égal à 0

Nombre d'habitants à l'issue du PLH :

193 500 habitants

= un scénario démographique moins ambitieux que celui du SCoT

Soit un volume de logements supplémentaires à **produire** par an liés à cette variable, considérant la poursuite de la dynamique de desserrement des ménages, égal à **400**

PLH CAVM – Comité de pilotage sur les premières orientations stratégiques – 16 mars 2023



9

Les besoins en logements pour 6 ans estimés pour Valenciennes Métropole



Besoin de logements dits en flux

3 270 logements sur 6 ans

soit 545 logements par an

Besoin de logements dits en stock

1 430 logements sur 6 ans

soit 235 logements par an

4 700 logements à produire sur 6 ans soit 780 logements par an

Un objectif **stable par rapport au précédent PLH** mais ambitieux puisque non atteint au cours des dernières années

Un objectif **inférieur à celui défini dans le SCoT** de 900 logements par an

NB : 1 000 constructions de logements sociaux sont déjà pré-programmées

PLH CAVM – Comité de pilotage sur les premières orientations stratégiques – 16 mars 2023



10

Le rééquilibrage territorial : une orientation centrale du PLH

Le rééquilibrage territorial est une orientation centrale du PLH actuel, à approfondir dans le prochain. Elle s'exprime au travers des objectifs de production de logements et de mixité sociale.

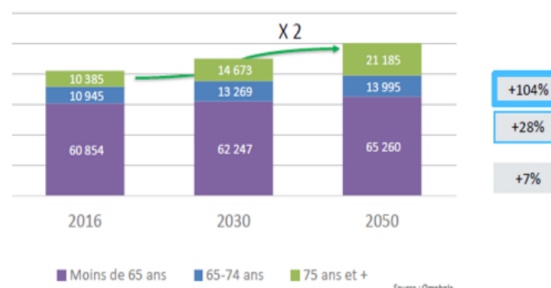
Cet objectif de rééquilibrage irrigue plusieurs thématiques abordées lors du diagnostic complémentaire et lors des ateliers menés avec les communes et les partenaires :

- Le logement des personnes âgées
- La politique de peuplement et le logement des ménages précaires
- La construction de logements sociaux et la diversification

Une augmentation de la demande émanant des personnes âgées

- Part des 75 ans et plus dans la population : 12,6 % contre 9,4 % en France métropolitaine. Les projections démographiques tendent à une **forte augmentation du nombre de personnes âgées**.
- 1 221 demandes de logement social émanent des personnes âgées en 2020 (80 % pour des ménages de 60 à 74 ans et 20 % de 75 ans et plus) soit 15 % de l'ensemble des demandes.
- Report des personnes âgées de 75 ans et plus vers le parc social.

Projection démographique des ménages âgés de plus de 65 ans sur la CAVM à horizon 2050



Source : Omphale, traitement Etude pour le logement et l'hébergement des personnes âgées sur la CAVM, Habitat & Territoires conseil, 2019

Services, adaptation du parc et maintien à domicile

Favoriser le maintien   domicile : un objectif central pour les personnes  g es et les partenaires qui n cessite une adaptation du parc de logements existant.

- Des difficult s   (re)loger les personnes  g es
- Une solution de court-terme
- Un investissement moins risqu  que la production neuve

Probl matique : toutes les communes de Valenciennes M tropole ne disposent pas d'un parc de logement adaptable

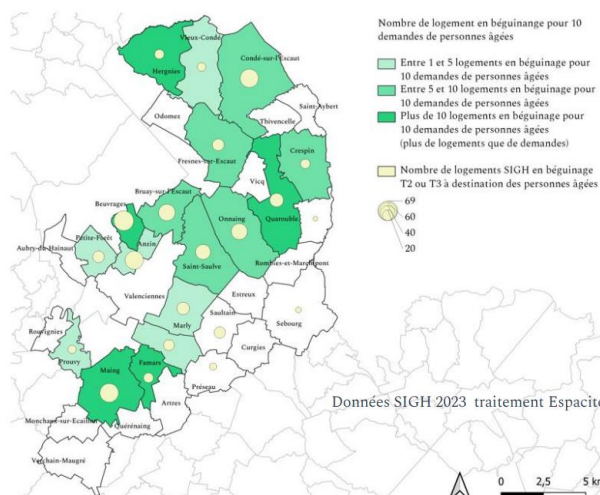
L'environnement de service, une condition n cessaire   l'installation des personnes  g es

- Un besoin important   avoir acc s   un environnement de services performant pour les personnes  g es.
- Une n cessit  d'int grer cet enjeu dans les projets de d veloppement.

Le d veloppement d'une offre sociale sp cifique

Le logement social sp cifique : de nombreuses sollicitations mais **une n cessit  de d velopper cette offre de fa on mesur e** :

- Des personnes  g es qui pr f rent **rester au sein de leurs logements**
- Des b guinages et r sidences sociales qui peuvent **attirer des habitants sur l'ensemble du bassin de vie**
- Une offre nouvelle qui r pond aux enjeux de logements   moyen terme mais qui **pourrait devenir obsol te** dans plusieurs ann es



Cartographie des logements sociaux SIGH en b guinage par rapport au nombre de demandes des personnes  g es

Les résidences services seniors privées : une situation de suroffre



Des résidences seniors privées proposant des **tarifs et des services visant les publics très aisés**, avec par exemple des revenus nécessaires au sein de la résidence Happy Seniors à Valenciennes de 1 800 à 2 000 € (un montant légèrement au dessus de celui de la résidence Domitys).

Des **interrogations quant à la capacité de remplissage de ces résidences très qualitatives**, notamment sur les petites typologies

Une **offre qui va se renforcer sur la CAVM** avec le développement des 120 logements de la résidence Domitys

Conclusion : un risque de suroffre important si les loyers proposés en sortie des nouvelles opérations sont équivalents à ceux pratiqués actuellement

Premières orientations pour le logement des personnes âgées à approfondir lors des ateliers



1. Renforcer et clarifier la **stratégie intercommunale**
2. Privilégier le **maintien à domicile**, qui correspond à la demande majoritaire des personnes âgées sur le territoire
3. Garder une vigilance sur le **vieillissement des structures existantes** (notamment les résidences autonomie)
4. Contrôler le développement des **Résidences Services Seniors privées** pour éviter une situation de suroffre
5. **Développer le logement social spécifique (de type béguinage) à la marge et sous condition**

Exemples de conditions à respecter pour développer du logement social spécifique :

- S'inscrire dans un **environnement social de service** performant et adapté
- Penser la **production par pôles du PLH** et échelonner la production dans le temps

La production de logement social

Mise en place de Servitudes de Mixité Sociale (SMS)

- Mise en place de 2 SMS sur les communes du groupe 1 et 2 pour aider l'atteinte des objectifs de production
- Nécessite de mettre en place un travail de **détermination des taux et des seuils de déclenchement des SMS** avec les maires concernés et les bailleurs sociaux, avant leur inscription au PLUi

Affirmation de principes pour la production de logement social pour personnes âgées

- **Saturation et arrêt des résidences services privées**
- **Développement mesuré** des produits de logements de type résidences services sociales sénior et béguinages
- Inscription impérative des opérations dans des **environnements de services performants**
- **Evaluation de la commercialisation des résidences services sociales** à mi-parcours du PLH et diffusion à prévoir des éléments capitalisés auprès des communes et des bailleurs sociaux

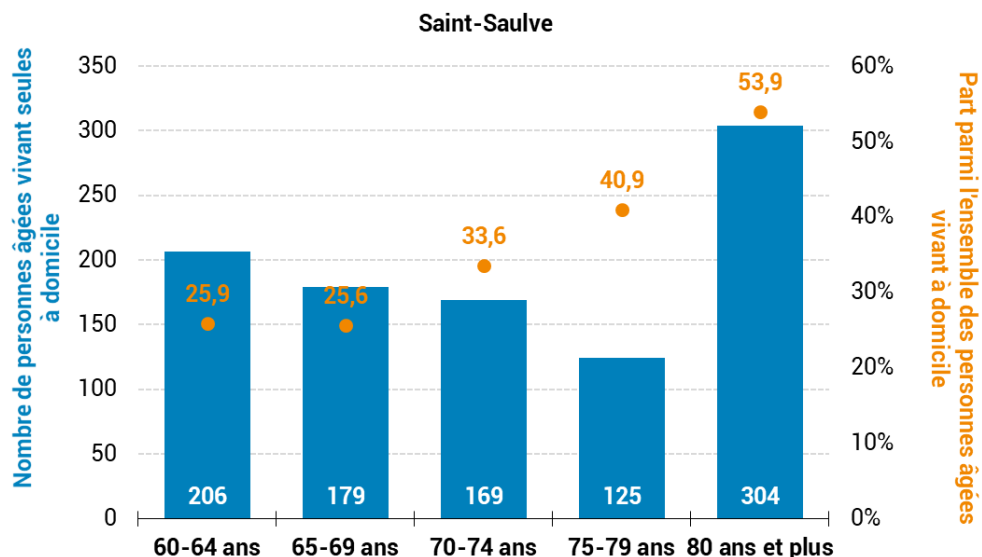
Programmes d'actions du PLH CAVM – Comité de pilotage – 1^{er} juin 2023

A l'échelle locale :

A Saint-Saulve, la proportion de personnes âgées vivant seules à domicile augmente avec l'âge. Plus de la moitié d'entre elles est dans ce cas après 80ans.

Les personnes âgées de 60 ans et plus vivant seules à domicile

Source : Insee RP 2019



Une projection de la population des 60 ans et plus

Source : Insee, RP 2019 -Traitements & projections © Compas

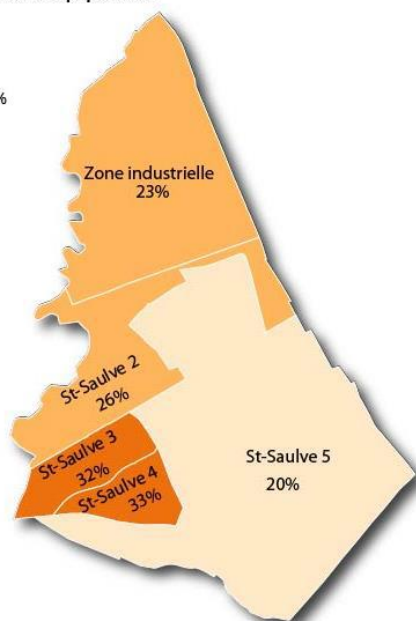
Part des 60 ans et plus dans la population (en %)

Saint-Saulve : 27%

Entre 29 et 33%

Entre 21% et 28,9%

Moins de 21%



Au cours des 10 prochaines années la population âgée de 60 ans et plus va progresser d'environ 800 personnes. Celle âgée de 75 ans et plus va augmenter de 300 personnes pour s'approcher de 1 400 personnes. Comme ailleurs en France Métropolitaine, la progression du nombre de personnes âgées de 75 ans et plus se fera quasi uniquement par une progression du nombre de personnes âgées vivant seules. Une projection de la population des 60 ans et plus

b) Adaptation des logements

La commune de Saint-Saulve travaille en partenariat avec SOLIHA depuis de nombreuses années.

Depuis 2021, elle a développé cette collaboration en proposant des actions en faveur de l'adaptation des logements :



-Installation du Truck Soliha à deux reprises sur la commune : il s'agit d'un camion aménagé pour sensibiliser, informer et conseiller le public sur le confort chez soi (adaptation et rénovation énergétique).



- En 2022, organisation d'un après-midi autour de la prévention des chutes : pièce de théâtre (Madame Reinette), stands tenus par des partenaires (CARSAT, Département, SOLIHA) et des services municipaux (services des sports, Maison de Quartier) ou encore des associations locales





- Dans le cadre des activités et animations 2023, des ateliers « Bien chez soi » dispensés par SOLIHA ont été menés sur trois thématiques : Se rencontrer, échanger et comprendre comment bien vieillir dans son logement, Se faciliter la vie chez soi : gestes, postures et aides techniques, Aménager mon logement : conseils, accompagnements et financement. Quinze personnes ont participé aux 3 ateliers.

- La commune a accueilli un goûter-quizz autour de l'habitat des seniors organisé par le CLIC et L'UDAF



- Le site Internet de la Ville a été récemment revu dans sa totalité. Dans l'item « logement », on peut y retrouver les coordonnées de SOLIHA pour accompagner ou renseigner les usagers sur l'adaptation de leur logement. On y retrouve aussi les coordonnées vers l'ADIL et l'ANAH.



Préconisations : guichet d'information ou permanence ponctuelle pour informer les personnes âgées des possibilités d'adaptation et aides financières

Il n'existe pas d'OPAH pour la commune de Saint-Saulve ni de parc privé à vocation sociale.

c) Parc social

Logements locatifs des bailleurs sociaux

Source : Répertoire du Parc Locatif des bailleurs sociaux (RPLS), 2020 - Traitements © Compas

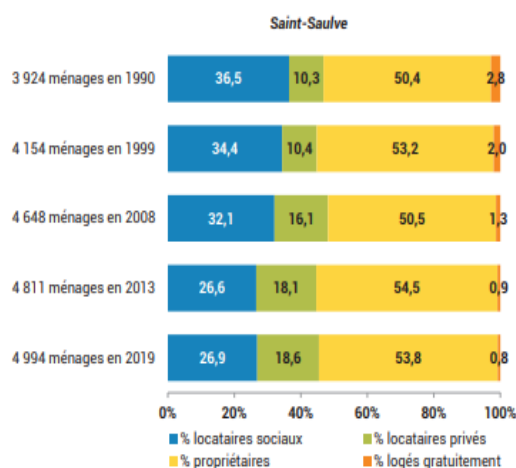
Nombre de logements locatifs des bailleurs sociaux	
Saint-Saulve	1 419
CA de Valenciennes Métropole	23 637
Nord	278 817
France métropolitaine	5 195 098

Lecture : Saint-Saulve compte 1 419 logements sociaux en 2022.

D'après les données issues du Répertoire du Parc Locatif Social (RPLS), Saint-Saulve possède 1 419 logements sociaux. Ces données ne tiennent compte que des logements des bailleurs et non de l'intégralité des logements à loyer modéré (au sens de la loi SRU).

Répartition des ménages selon le statut d'occupation de leur logement

Source : Insee, RP 1990-2019 - Traitements © Compas



Saint-Saulve a vu la part de ménages propriétaires augmenter ainsi que celle des locataires du parc privé au détriment des ménages locataires dans le parc social.

En 1990, 50% des résidences principales étaient occupées par des propriétaires, contre 10% par des ménages locataires du parc privé et 36% par des ménages locataires du parc social.

En 2019, 54% des ménages sont propriétaires de leur logement, 19% sont locataires du parc privé et 27% du parc social.

- PARTENORD HABITAT

Présentation du Projet

CONSTRUCTION DE 22 LOGEMENTS

- Construction d'un Collectif de 9 logements
- Réhabilitation d'une grange en 5 logements
- Construction de 8 maisons
- Construction de 6 garages



Le bailleur social propose un nouveau programme immobilier de production de logements sociaux pour l'automne 2022. La résidence Georges Sand comptera 22 logements dont 14 collectifs (types 2 à 4) et 8 individuels aux normes PMR (types 3 et 4). Les logements collectifs en rez-de-chaussée seront adaptés PMR.

- SIGH (Société Immobilière du Grand Hainaut)

A l'échelle de son parc, bailleur le plus important sur le territoire, les plus de 60 ans représente 17 % des demandeurs, la part des attributions des séniors atteint 13 %. 50% des demandes de mutations sont liées à l'inadaptation de l'habitat ou de l'état de santé des usagers.

La Loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement vise à : anticiper les conséquences du vieillissement de la population et inscrire cette période de vie dans un parcours répondant le plus possible aux attentes des personnes en matière de logement, transports de vie sociale et citoyenne, d'accompagnement.

Les bailleurs sont de plus en plus engagés dans cette démarche qui demande financement et temps.

Ainsi, le bailleur SIGH lance en avril 2023, une campagne de prévention à la perte d'autonomie en partenariat avec la CARSAT.

En attendant des améliorations, les bailleurs répondent aux demandes d'aménagement des logements existants selon les critères techniques requis. Généralement, deux commissions techniques se réunissent pour chaque bailleur.



En 2016, l'accessibilité de plusieurs bâtiments collectifs sociaux a été revue. Ainsi, les escaliers ont été remplacés par des pentes douces facilitant l'accès pour les personnes à mobilité réduite et vieillissantes favorisant ainsi leur maintien à domicile.



Préconisations : travailler sur l'adaptation des logements avec les bailleurs sociaux

d) Zones favorables au vieillissement

Analyse de l'offre commerciale

LES ORIENTATIONS DU SCOT EN MATIERE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL

Commerces de proximité

Les commerces de proximité (<400m²) peuvent s'implanter dans l'ensemble du territoire **en priorité dans les centres-villes** ou dans le tissu urbain existant.

Commerces intermédiaires

Les commerces intermédiaires (400-1500m²) peuvent s'implanter dans les communes du pôle central, du pôle secondaire, dans les pôles d'équilibre ou dans les communes urbaines structurantes **en priorisant leur implantation sur les centres-villes.**

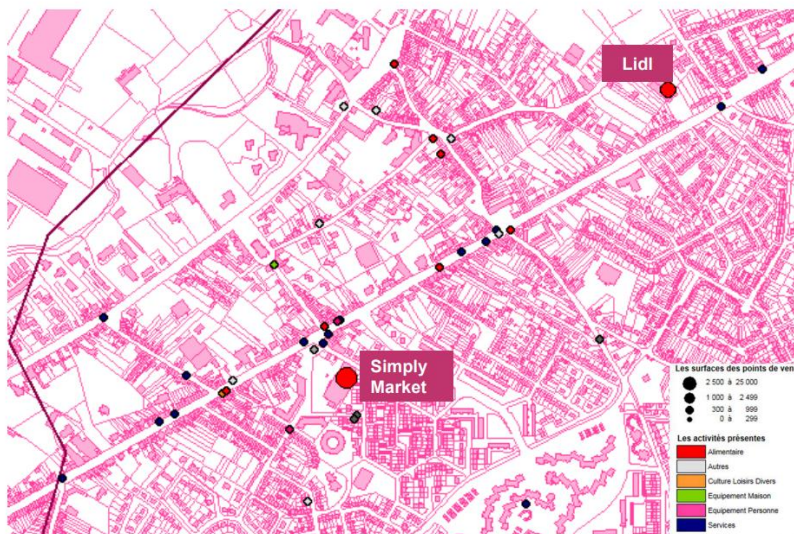
Commerces majeurs

Les commerces et ensembles commerciaux majeurs **doivent s'implanter prioritairement** dans les ZACOM du territoire au risque d'impacter l'organisation du territoire.

UN SCOT QUI FIXE LES GRANDES ORIENTATIONS EN MATIERE DE COMMERCES

- » Le SCOT du Valenciennois fixe les principales orientations en matière de développement et d'aménagement commercial sur le territoire.
- » Pour rappel, l'un des 4 objectifs fixés par le SCoT en matière d'aménagement commercial est de dynamiser le commerce de centre-ville avec notamment :
 - Une maîtrise de la consommation foncière en priorisant les implantations commerciales en centres-villes et centres-bourgs
 - Une concentration de l'offre commerciale et de services
 - Une mixité des fonctions, y compris commerciale dans les zones urbanisées ou à urbaniser.
- » La ville de Saint-Sauve n'étant pas considérée comme un pôle central, secondaire ou d'équilibre, les implantations commerciales sont régies par une logique de « priorisation » dans le centre-ville ou dans le tissu urbain existant.

UN CENTRE VILLE QUI RÉPOND À DES BESOINS DE PROXIMITÉ



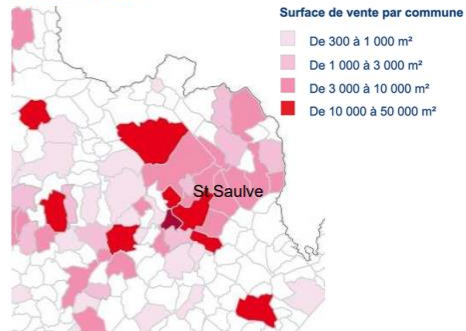
3 GRANDES SURFACES DE PLUS DE 300 M²



2 supermarchés dont 1 maxi-discounters de plus de 300 m²,

1 grande surface non alimentaire.

Les surfaces commerciales des enseignes de plus de 300m²



Etablissements de plus de 300m ²	Commune de St Saulve
Culture, loisirs, divers	0
Equipement maison	1
Equipement personne	0
Alimentaires	2
Total général (hors services)	3

3 600 m² de plancher commercial pour les établissements de plus de 300 m².

303 m²/1000 habitants, un niveau inférieur à la moyenne d'une commune de cette taille.

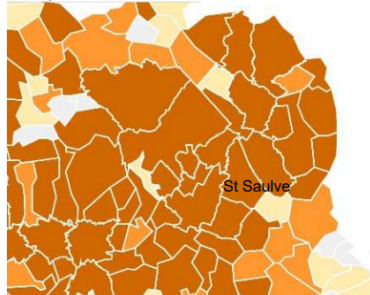


NB : le supermarché Simply Market a été remplacé depuis par l'enseigne Auchan

10 COMMERCES ALIMENTAIRES DE MOINS DE 300M²

Le tissu commercial de 1^{ère} nécessité à St Saulve

Tissu commercial de 1^{ère} nécessité



10 commerces alimentaires dont :

- 6 boulangeries-pâtisseries,
- 3 boucheries,
- 1 magasin de fruits et légumes

Avec 10 points de vente sur 3 catégories de produits, l'offre en commerces de « 1^{ère} nécessité » est considérée comme complète car les 2 supermarchés proposent ce qu'il peut manquer en commerces spécialisés notamment en épicerie et crèmerie.

Cependant, au regard de la taille de la commune, cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'opportunité.

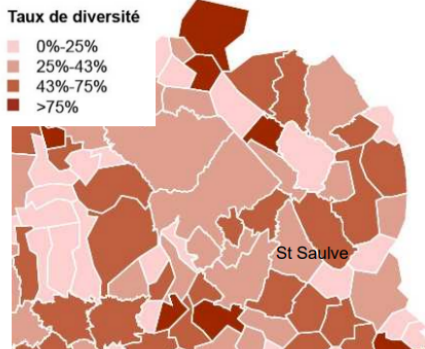
Complet = présence d'un supermarché ou des 3 commerces de base (alimentation générale, boulangerie-pâtisserie et boucherie-charcuterie)
 Incomplet = présence d'uniquement un ou deux des commerces de base
 Limité = absence de commerce de base mais présence d'au moins un café-restaurant ou multiservice
 Inexistant = absence de commerce de base et de café-restaurant

Source : CCI Hauts-de-France



50 COMMERCES NON ALIMENTAIRES DE MOINS DE 300M²

Les taux de diversité* commerciale à St Saulve



Dans le non-alimentaire, le territoire dispose d'une offre peu diversifiée. Quelques produits sont mal représentés, l'analyse du potentiel de développement permettra de voir s'il s'agit de manque.



3 fleuristes,
3 vendeurs de meubles,
2 magasins de bricolage,
3 magasins en décoration,



5 boutiques d'habillement,
1 horloger-bijoutier
2 opticiens,



1 libraire,
4 magasins d'informatique.



10 salons de coiffure,
2 pharmacies,
14 garages/vendeurs auto.



Source : CCI Hauts-de-France

*nb de commerces en équipement de la personne et de la maison / nb de commerces hors CHR et services

Projet « Ilôt Mairie »

La commune a un projet de construction autour de la Marie et du centre-ville où se mixeront logements collectifs et individuels notamment à destination des personnes âgées.

Dès fin 2023, débutera le chantier de la Halle Polyvalente qui jouxtera la Mairie. Symbole de ce cœur de ville, elle pourra accueillir, en plus du marché hebdomadaire, toutes sortes d'événements et comprendra entre autres un espace restauration-buvette pour une ouverture prévue en 2024.

e) Parcours résidentiel et habitat intermédiaire ou alternatif

Le service logement de la Ville travaille en collaboration avec les trois bailleurs sociaux de la commune pour favoriser au maximum le parcours résidentiel.



Concernant le bailleur SIGH, la résidence Bréna composée de 40 logements individuels de type 2 jouxtant le parc urbain du Rôleur est une alternative à la maison de retraite ou résidence seniors pour beaucoup de personnes âgées notamment majoritairement saint-saulviennes.

Concernant le bailleur PARTENORD, la nouvelle résidence Georges Sand qui devrait voir le jour pour l'automne 2023, offre des logements adaptés au handicap et à la perte d'autonomie.

La commune est dotée de plusieurs structures d'hébergement :

- **La résidence Les Charmilles** a ouvert ses portes en janvier 2007 en tant qu'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), géré par le centre communal d'action sociale (CCAS). C'était alors une des premières maisons de retraite médicalisées à avoir obtenu l'hébergement de personnes handicapées vieillissantes. La résidence se compose de 50 chambres privatives, réparties sur 3 niveaux : au rez-de-chaussée, 18 pour les personnes en situation de handicap mental vieillissantes ; au 1er étage, 17 pour les personnes de plus de 60 ans en perte d'autonomie ; au 2ème étage, sécurisé, 15 (dont 1 pour l'accueil temporaire) pour les personnes de plus de 60 ans souffrant de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée. L'établissement compte également 6 places en accueil de jour. L'accueil de couple est possible, ainsi que l'accueil conjoint d'une personne âgée en perte d'autonomie et de son enfant en situation de handicap et vieillissant : la résidence dispose de chambres communicantes. L'EHPAD dispose d'une équipe pluridisciplinaire. Coordonné par un médecin, le pôle médical comprend infirmières, psychologue, ergothérapeute, aides-soignants.



- **La Châtaigneraie** est une Résidence autonomie –auparavant dénommé foyer-logements. Formule intermédiaire entre l'habitat individuel et les hébergements médicalisés (comme les EHPAD), la Châtaigneraie propose de petits logements individuels autonomes assortis de services collectifs facilitant le quotidien tels la restauration, la blanchisserie, les animations...



- **La Fondation Serbat** a ouvert ses portes dans les années 1960. Depuis janvier 2008, elle est devenue Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD). La Fondation vous accueille dans une nouvelle structure depuis octobre 2008 et offre désormais une architecture nouvelle, conviviale, lumineuse, moderne et sécurisée. La Fondation Serbat est gérée par le Centre Hospitalier de Valenciennes et comprend 84 lits, dont 4 lits permettant un accueil temporaire.



- **La Résidence Merici** peut accueillir jusqu'à 58 résidents en chambre individuelle. Chaque chambre individuelle a été pensée pour offrir confort, intimité et sécurité à nos résidents. Pour mieux répondre à leurs besoins et attentes, nous proposons différentes solutions d'accueil. Les lieux de vie intérieurs et extérieurs, sont quant à eux nombreux et permettent d'offrir un cadre et des services divers à nos résidents : Pièce de vie, lumineuse et vitrée sur le parc extérieur, salles de communautés

à chaque étage, salon de coiffure et pédicure, espace de jeux de société et lecture, espace télévision, 2 salles de restauration, parc entourant la résidence, facile d'accès pour les résidents avec terrasse et salon de jardin.



- **Future Résidence Seniors Les Quatre Jardins (livraison automne 2024).** Sur le site de l'ancien Centre technique et informatique (CTIV) de Vallourec – dont la maison de maître abrite désormais le centre médical du Vieil Escaut –, rue Henri Barbusse, Vinci Immobilier réalise la résidence services seniors Les Quatre Jardins. 123 appartements meublés en location, du studio au 3 pièces, pour personnes âgées autonomes, qui disposeront en outre de plusieurs équipements : un restaurant qui sera ouvert aux clients extérieurs, une piscine, une salle de sport, un salon de coiffure... Avec aussi les quatre jardins qui donnent son nom à la résidence : placette, potager-verger, parc de hêtres pourpres, jardin d'activités.



Un accueil familial a été ouvert par un propriétaire saint-saulvien dans sa maison de famille. La colocation peut accueillir 4 colocataires.

Maison Le Magnolia

**Colocation pour personnes âgées
(avec ou sans perte légère d'autonomie)**

Présence 24/7

Chambres disponibles

6, rue Hamoir 59880 SAINT-SAULVE

Tél. : 06.63.37.59.97

Courriel: annedurieux12@gmail.com



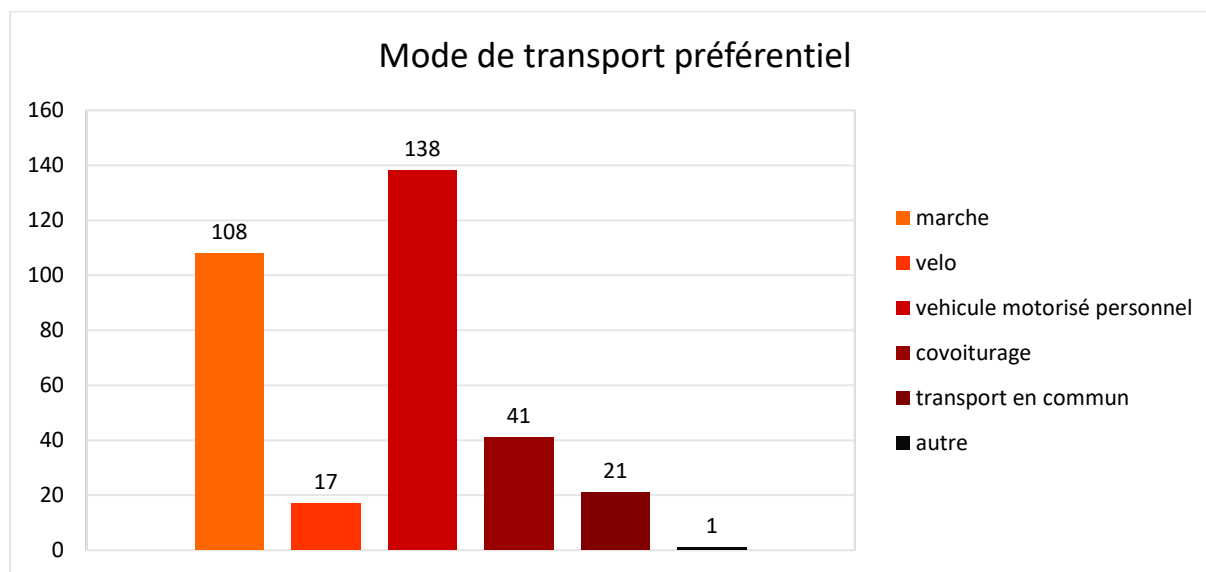
Chapitre 3 : Transports & mobilité

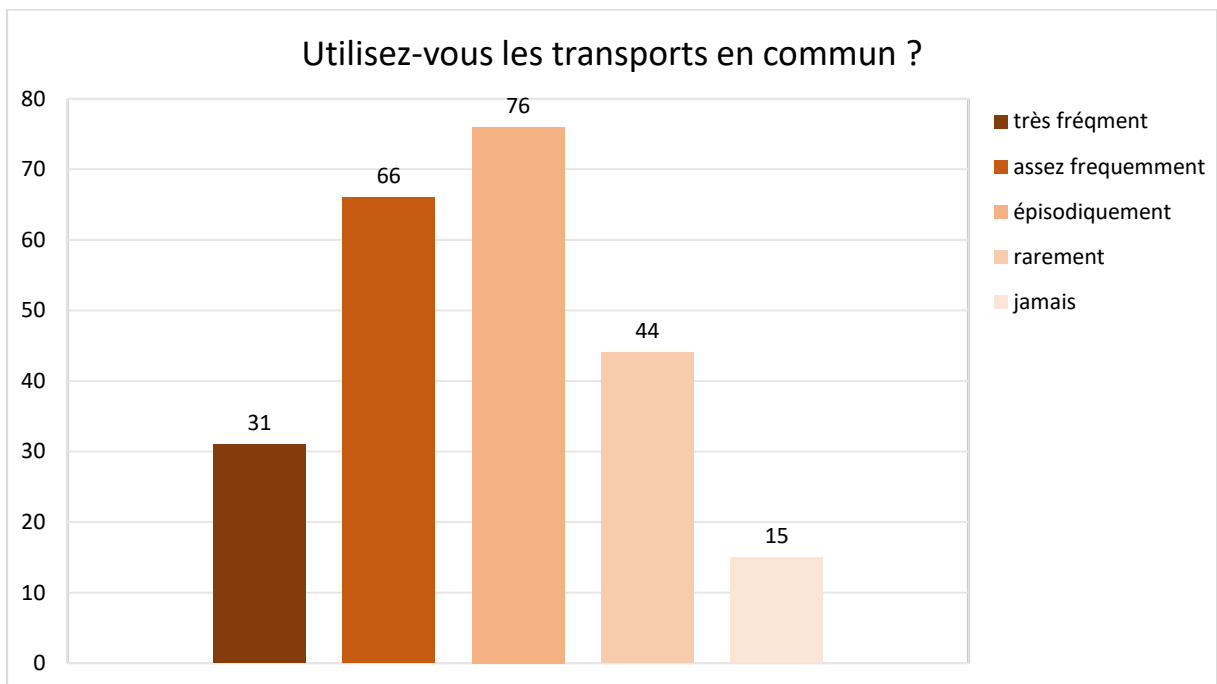
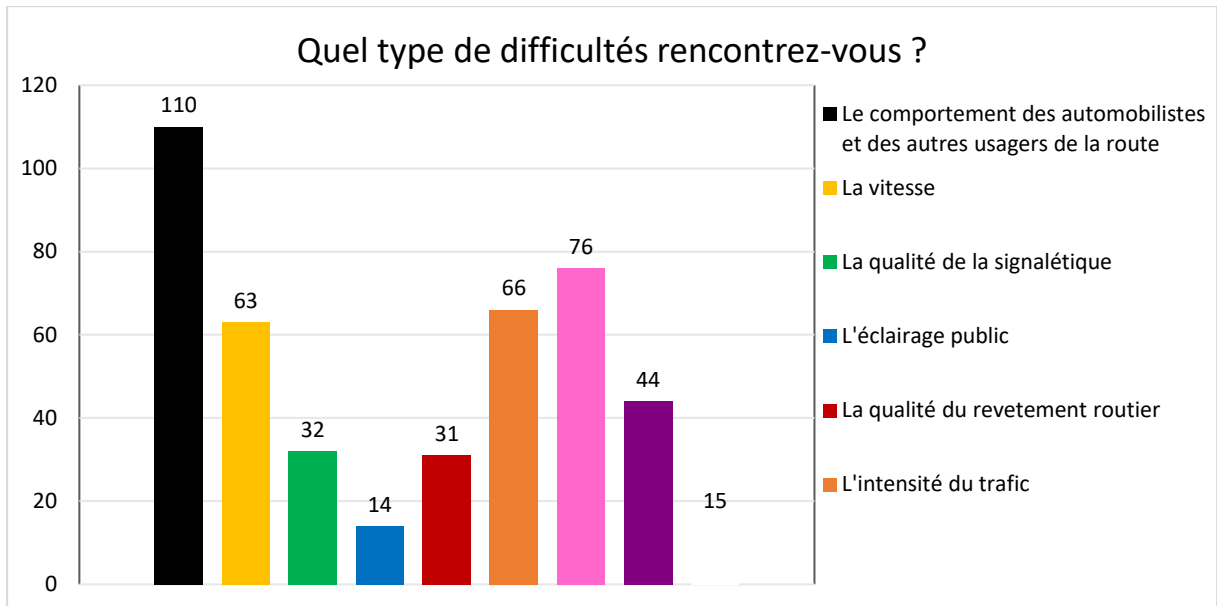


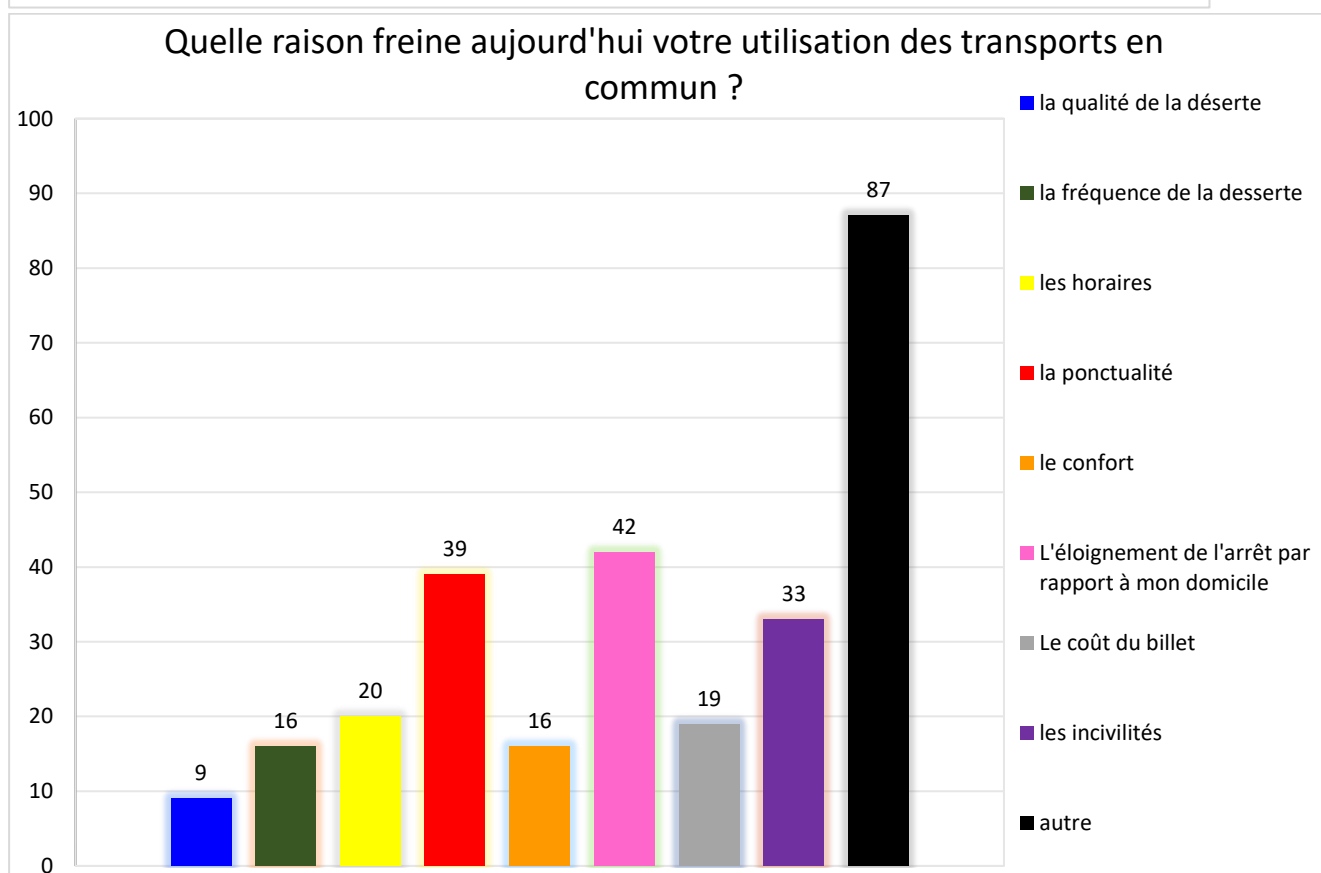
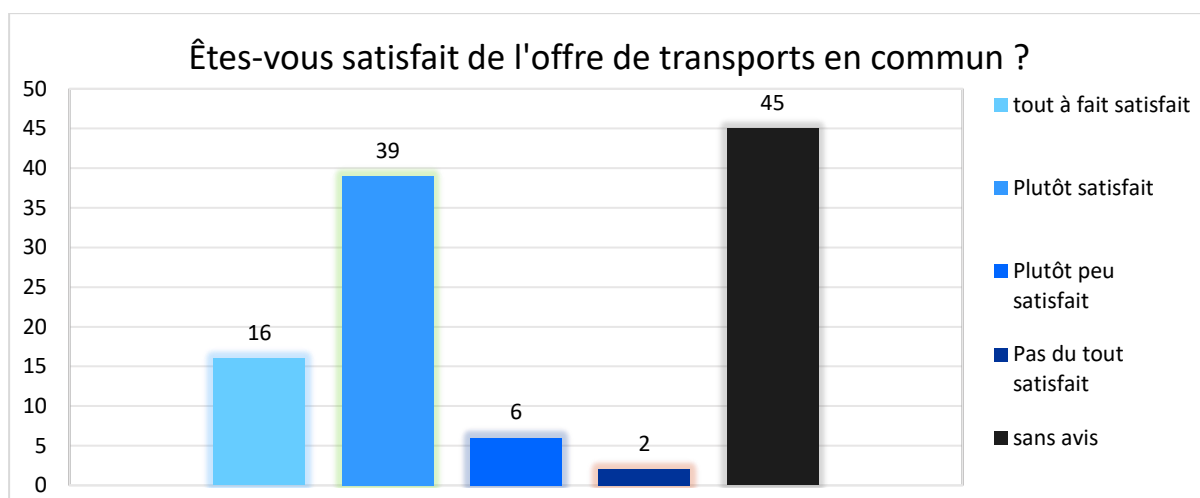
L'accès aux transports constitue une condition essentielle pour favoriser le vieillissement actif. Plusieurs thématiques en sont directement dépendantes. C'est par exemple le cas de la participation sociale et citoyenne, ou encore de l'accès aux soins, aux services et à la culture. Une Ville amie des aînés doit prendre en compte cet enjeu en favorisant l'adaptation des moyens existants ou la création de nouveaux transports.

Il est nécessaire de pouvoir proposer aux aînés un large choix pour se déplacer. La mobilité est un aspect déterminant qui doit être favorisé par une accessibilité économique mais aussi par la proposition de différents moyens adaptés à des besoins spécifiques. Ainsi, il est nécessaire d'accorder une importance particulière à la sécurité et au confort des véhicules pour en favoriser l'accès. La conduite automobile est souvent un élément important aux yeux des aînés, qui peut être mise en lien avec l'image de soi, l'épanouissement personnel ou encore le vieillissement actif. Ainsi, le stationnement, la remise à niveau ou encore la courtoisie des automobilistes sont autant de supports de réflexion. La mobilité inclusive et les ouvertures vers des transports collectifs ou solidaires adaptés sont des éléments essentiels de cette thématique.

Relevé du questionnaire remis aux seniors :







Interprétation : sur 207 aînés interrogés dans la commune de Saint-Saulve, deux modes de transport apparaissent comme massivement utilisés par ces derniers : le véhicule motorisé (la voiture) et la marche.

Les seniors de la ville de Saint-Saulve utilisent la marche dans la même moyenne nationale présentée par le sondage réalisé en 2017 (52%). 52% des seniors indiquent la marche comme mode de transport aussi dominant, ce qui est un nombre rassurant pour la mobilité douce des seniors de la commune. La marche à pieds est un mode de transport vertueux, qui peut être amélioré. Néanmoins les seniors déclarent ne pas rencontrer de difficultés fréquentes dans leurs déplacements (seulement 10% des répondants). Le transport des aînés apparaît donc, au travers de ce questionnaire, comme peu problématique. Les difficultés sont rares, voire inexistantes. Dès lors, les axes d'amélioration du transport ne sont pas centraux. Pour autant, la marche doit continuer à rester un mode de transport

dominant, voire dépasser la voiture. Pour ce faire, il faut en revenir aux espaces publics : les trottoirs sont apparus avec le questionnaire comme un axe d'amélioration central. Améliorer les trottoirs ainsi que la signalisation des piétons peut permettre de renforcer la mobilité douce, que représente la marche. Donc, une meilleure signalisation des piétons ainsi que des trottoirs plus adaptés sur des axes de passages sont deux variables qui peuvent permettre de renforcer la mobilité douce des aînés.

Autre mobilité respectueuse de l'environnement en groupe qui est investie par les seniors : les transports en commun. 46% des seniors déclarent utiliser au moins fréquemment les transports en commun et 28% rarement voire jamais. Ils disent être satisfaits de l'offre de transports en commun à 52% d'entre eux. L'insatisfaction n'apparaît que comme très minoritaire dans les réponses des seniors vis-à-vis de l'offre de transports en commun.

a) Modes de transports individuels

La marche

Valenciennes Métropole a élaboré un guide des temps de parcours piéton pour chacune des communes membres.

La marche c'est le pied !

Il faut environ 15 min pour effectuer un kilomètre à pied.

Pour estimer le temps de parcours à vélo : on divise par 3 ou 4 le temps de parcours à pied.

Les repères activité physique
 Au moins l'équivalent de 30 minutes de marche rapide chaque jour pour les adultes et 1 heure pour les enfants et les adolescents. 30 minutes, c'est bien, plus c'est encore mieux. Il est possible de faire les 30 minutes en plusieurs fois, mais dans la mesure du possible il est souhaitable de les faire par périodes d'au moins 10 minutes.*
*Recommandations du Programme National Nutrition Santé

Quelques activités équivalentes à la marche :

Carte temps de parcours piétons SAINT-SAULVE
 A deux pas dans la ville et au travail

Selon l'ADEME
 (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), la marche à pied, c'est LE mode de transport universel.
 > Il ne nécessite pas de place de parking.
 > Il ne nous met pas en retard.
 > Il est gratuit, bon pour le mental, le cœur, les jambes, les artères, l'environnement...

MANGER, BOUGER, C'EST LA SANTÉ
 BOUGEZ AU MOINS 30 MINUTES PAR JOUR

Mairie de Saint-Sauve
 146, rue Jean Jaures - 59880 Saint-Sauve
 Tél. 03 20 74 94 00
 mail : mairie@ville-saint-sauve.fr
 www.ville-saint-sauve.fr

- La Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole : www.valenciennes-metropole.fr
- L'Office de Tourisme et des Congrès : www.tourismevalenciennes.fr
- Le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut : www.parc-naturel-scarpe-escaut.fr
- Marque Orange Programme National Nutrition Santé : www.mangerbouger.fr/ons

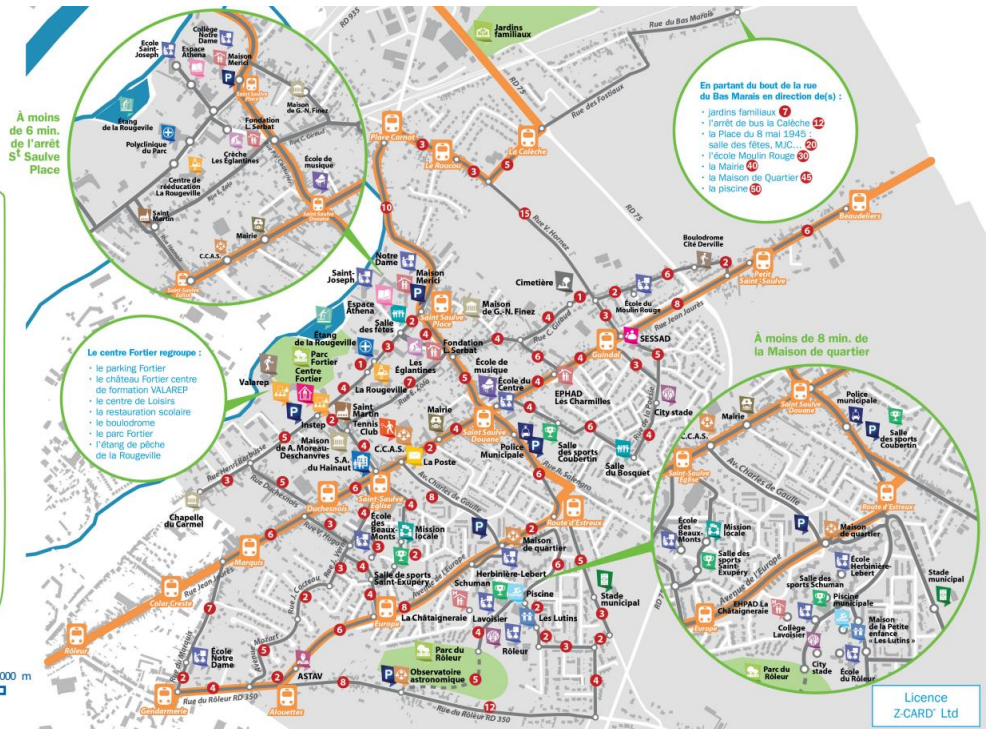
INTENSITÉ	ACTIVITÉS	TEMPS MINIMUM recommandé par jour
Faible (Marche lente)	Laver la vaisselle, repasser, dépoussiérer, tricoter, amasser le jardin, jouer à la pétanque...	45 min.
Moderée (Marche rapide)	Laver les vitres ou la voiture, passer l'aspirateur, jardiner, danser, faire du vélo, nager...	30 min.
Elevée (Marche sportive)	Bécher, courir, faire du VTT, nager rapidement, sauter à la corde, jouer au basket, au football, au tennis, pratiquer un sport de combat...	20 min.

Carte temps de parcours piétons SAINT-SAULVE

Légende

Mairie	Crèche	Terrain de tennis
Polyclinique Maternité du Parc	Maison de la Petite Enfance	Boulodrome
Poste	Centre de Loisirs	Piscine
Police	Espace municipal	Pêche
Structure médico sociale	Centre de formation	Parc
Centre social et culturel ou Maison de quartier	Ecole	Ecole de musique
Bailleur social	Jardins familiaux	Bibliothèque, MJC, salle de spectacle
Médecine du Travail	Plateau multisports	Monument
Mission locale	Salle de sport	Eglise
Centre de rééducation	Parking	Cimetière
Maison de retraite	Stade	Parking relais
		Observatoire

Parcours à pieds
 Début et fin des parcours
 Exemple : 3 minutes à pied d'un point à l'autre.



La Maison de Quartier a développé un atelier « marche » pour pallier au manque d'activité physique en l'occurrence la gym. Un groupe de 8 à 15 personnes est constitué avec un animateur. Les parcours font environ 8 km pour découvrir les alentours de notre commune.

Le vélo

Il existe deux pistes cyclables : une à double sens sur l'artère principale de la ville amenant à Valenciennes et une autre sur une portion de route départementale desservant la zone industrielle. Des voies cyclables ont été identifiées dans quelques rues.

Depuis 2018, la commune met en place une subvention de 100 € pour l'achat d'un vélo à assistance électrique.

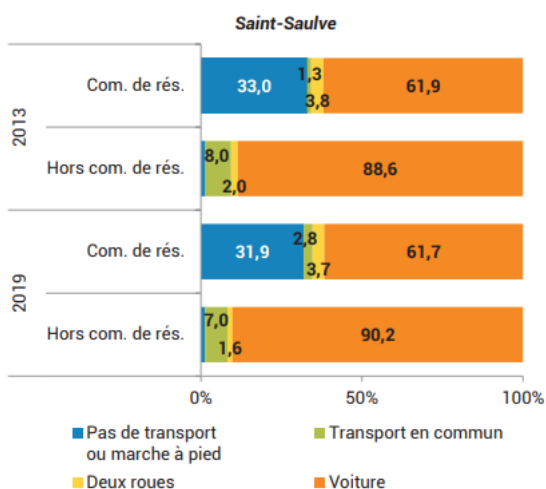


Préconisation : Travailler l'espace public pour favoriser les liaisons piétonnes sécurisées et les pistes cyclables.

La voiture

Moyen de transport des actifs occupés

Source : Insee, RP 2013-2019 - Traitements © Compas



Lecture : En 2019, à Saint-Saulve, 61,7% des actifs travaillant sur leur commune de résidence utilisent la voiture pour se rendre à leur travail.

Le fait de travailler ou non sur sa commune de résidence influe nécessairement sur le mode de transport utilisé pour rejoindre son emploi. D'autant plus si l'on réside au cœur d'une ville centre (proximité de l'emploi, réseau de transport en commun...).

En 2019 sur Saint-Saulve, 32% des actifs travaillant sur leur commune de résidence utilisent la marche à pied pour se rendre à leur travail, la voiture et les transports en commun constituent les deux moyens de transports les plus utilisés pour ceux travaillant en dehors de la commune.

Comme dans la plupart des territoires, la voiture est le mode de déplacement domicile/travail le plus utilisé. Or, l'acquisition du permis est souvent difficile pour les jeunes issus de ménages en situation de difficultés sociale et économiques. Les acteurs en charge de lever les freins à l'emploi doivent pouvoir accompagner ces jeunes dans l'acquisition du permis (aide financière ciblée, mise en place de contreparties par du temps bénévole, ...).

Le stationnement est principalement libre non payant. 3 zones bleues sont identifiées à proximité d'une école, de la maison de la petite enfance et de la zone commerciale.

Le nombre de places de stationnement réservées n'est pas référencé.

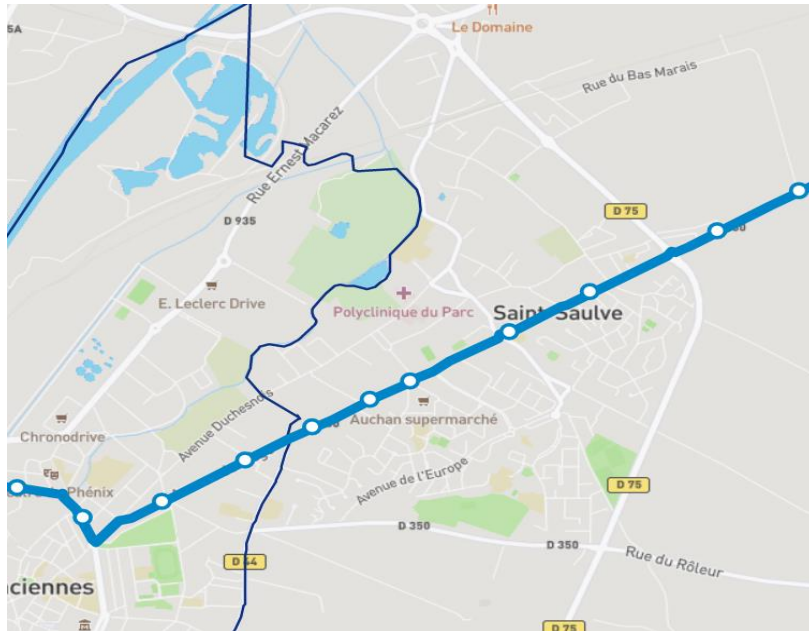
Des zones 30Km/h se situent dans les quartiers résidentiels, sur l'axe principal et à proximité des écoles. Il existe 2 zones de rencontre piétons/cyclistes.

Avec l'ouverture du contournement Nord de Valenciennes Métropole, une zone de covoiturage est envisagée à proximité de l'accès à cet axe qui amènera rapidement à l'autoroute A2.

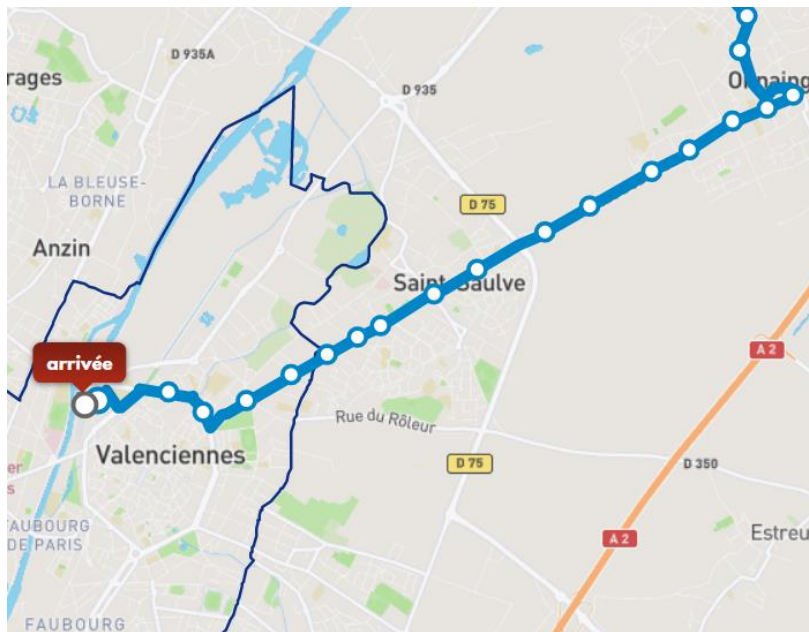
b) Billettique et transports en commun

L'offre de transports en commun sur le territoire

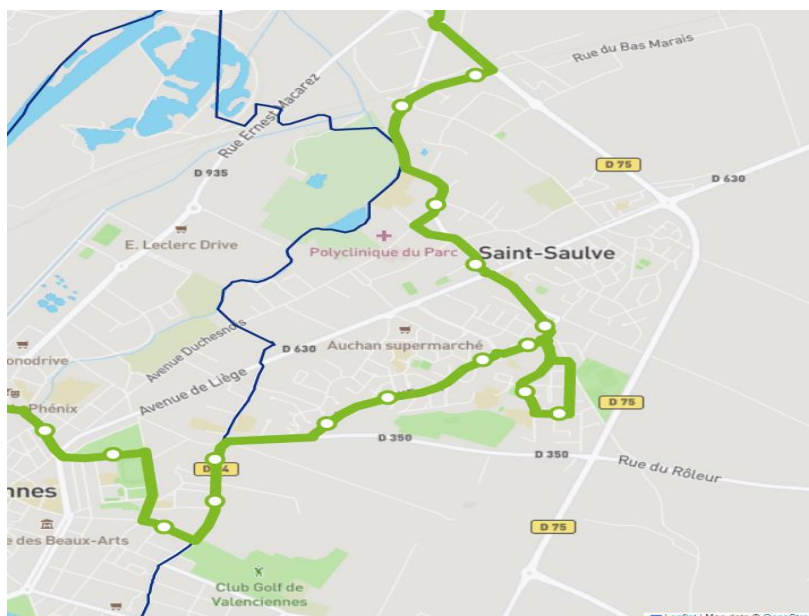
L'offre de transport de la ville de la commune de Saint-Saulve est exclusivement liée à une offre de lignes de bus. La ville ne dispose pas d'une gare ferroviaire ni d'autres points de repères de mobilité. Dans l'offre de transport, la compagnie « Transvilles », qui s'occupe du réseau Valenciennois dans le territoire du « Hainaut », répertorie dans la commune de Saint-Saulve 3 lignes de bus, 4 lignes scolaires et 2 points de vente.



1 ligne Quiévrain (frontière belge) – Valenciennes desservant l'axe principal de la ville



1 ligne Valenciennes – Fresnoy-lez-Wanling desservant l'axe principal de la ville



1 ligne Bruay/Escaut – Trith Saint Léger qui dessert davantage la commune avec 11 arrêts de bus.

L’amplitude horaire de transport pour ces lignes sont du lundi au samedi de 5 h 50 à 20 h 16 et le dimanche et jours fériés de 8 h 15 à 19 h 31 (horaires variables selon les lignes). Les horaires sont modifiés aussi durant les vacances scolaires.

1 108 personnes voyagent en moyenne quotidiennement dans le réseau de transport, avec une forte propension à 67% de voyageurs 6 abonnés de moins de 25 ans.

Les abonnés de plus de 65 ans représentent seulement 8% du total des voyageurs.



Préconisations : travailler avec le SIMOUV pour l’aménagement des arrêts de bus afin de faciliter l’accessibilité des seniors.

L’accessibilité du réseau

Le réseau Transvilles compte 41 arrêts sur la commune dont 15 % sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.



Deux points de vente de billets sont recensés dans la commune.

L’information sur le réseau de transport et la billettique

Le CCAS de Saint-Saulve délivre des Pass mobilité pour divers publics :

- **Le PASS SENIORS** : il vous permet de bénéficier du service de transport de Transvilles, 365 jours par an, avec un nombre illimité d’aller-retour. Pour saint-saulviens de 65 ans et +, qui sont non imposables, le CCAS remplit un bon de prise en charge, à remettre ensuite à Transvilles qui vous délivrera la carte, à tarif préférentiel.

- **Le PASS CITY** : Réservé au plus de 16 ans et jusqu'à 65 ans, la carte Pass City donne droits à des réductions pour les transports Transvilles, sous condition de ressources.
- **Le PASS PASS** : délivrant une attestation pour 16 trajets soumis à justificatif (par exemple, attestation pôle emploi, etc.)

En moyenne, pour s'offrir un ticket de métro ou de bus à Valenciennes cela revient à 1.6 €. Pour un ticket de métro ou de bus est plus bas que le coût pratiqué en France (de 5%).

Depuis la crise sanitaire de 2020, Transvilles a mis en place une application sur Smartphone. L'affichage est toujours d'actualité aux arrêts de bus et des guides papier sont disponibles à l'accueil de la mairie.

c) Diversification des modes

L'intermodalité : les projets d'aménagement en cours à Valenciennes

Vers la création d'un pôle multimodal à Nungesser : À l'arrêt de tramway Nungesser à Valenciennes, lieu d'échanges de modes de transport, la présence d'un parking relais (P+R) assure la connexion entre le tramway et la voiture. Le SIMOUV (Syndicat des transports) envisage de faire de ce site un pôle multimodal avec des emplacements spécifiques à destination du covoiturage et une implantation de bornes de recharge électriques. Cet emplacement stratégique pourrait également être un nouveau lieu de prise et de dépose dans le cadre de la politique de développement du vélo en libre-service.

L'offre de transport spécifique (transport à la demande)

SESAME : TRANSVILLES propose un service de transport pour les personnes en situation de handicap :



Sésame est un service de transport collectif qui s'adresse aux personnes présentant des handicaps moteurs ou visuels rendant difficile l'utilisation du réseau bus/tram de Transvilles. De par sa vocation de service public, le service "SESAME" de TRANSVILLES est organisé en circuits, chaque fois que cela est possible, afin de réaliser des groupages de personnes. Ces circuits sont proposés pour le travail, les stages, les études supérieures ainsi que dans le cadre des voyages de type personnel. L'exploitant Transvilles met à la disposition du client "SESAME" des véhicules adaptés à sa

mobilité.

LE CORDON : Le Cordon, la navette de centre-ville à Valenciennes. Gratuite, la navette le Cordon est disponible de 7h30 à 19h30, du lundi au samedi, à raison d'un passage toutes les 15 minutes. Elle dessert les principaux points d'intérêt de la ville et les principaux parkings, pour faciliter les déplacements dans le coeur de Valenciennes. Venant de Saint-Saulve, le premier arrêt du Cordon se trouve Place Poterne à Valenciennes, à quelques mètres de l'arrêt de bus provenant de Saint-Saulve. Les usagers peuvent donc utiliser deux moyens de transport différents dont un gratuit.




LA NAVETTE SENIORS MUNICIPALE : Depuis le 1^{er} février 2023, le service Seniors de la Commune propose un service de Navette Seniors sur le territoire communal exclusivement pour 3 types d'aides : service de transport, portage de livres à domicile, Phone & Collect avec des commerçants saint-saulviens. Un agent est dédié à la prise de rendez-vous et conduite des personnes.

C'est un système de réservation par téléphone, avec la signature d'une fiche de renseignements à remplir et un règlement de fonctionnement. Le coût du service a été fixé symboliquement à 1 euro le service (aller/retour). Cette prestation rentre dans le cadre de la convention signée avec le Département du Nord de lutte contre l'isolement des personnes âgées. L'action est financée par le Département et la Confrérie des Financeurs.

Les taxis

Par arrêté du 29 septembre 2023, le Maire a supprimé les places de stationnement physiques reliés aux Autorisations de Stationnement (dits « licences taxis »).

Les détenteurs actuels des autorisations de stationnement sont les suivants :

- ADS 1 : Taxi Ponctuel
- ADS 2 : Taxis Saint-Saulve
- ADS 3 : AZS Taxi

Ces taxis sont tous conventionnés avec la Sécurité Sociale.

e) Accompagnement vers des dispositifs classiques et actions dédiées



La Maison de quartier propose de nombreuses sorties aux seniors adhérents. Il ne s'agit seulement de sortir, les animateurs accompagnant les seniors mobilisent ces derniers dans l'organisation de ses sorties et incitent à l'utilisation des transports en commun. Par exemple, une sortie à Lille à amener les seniors à prendre le bus, puis le train et enfin le métro. Les

accompagnateurs les ont aidés à prendre leur ticket. Suite à cette expérience, deux seniors ont indiqué prendre régulièrement les transports en communs notamment le train. Un vrai succès !



Préconisations : *Un axe envisagé en termes d'accompagnement à la mobilité pourrait être travaillé à l'avenir avec un dispositif d'accompagnement aux transports collectifs et une opération de sensibilisation à la conduite des seniors en lien avec la sécurité routière.*

Chapitre 4 : Information et communication



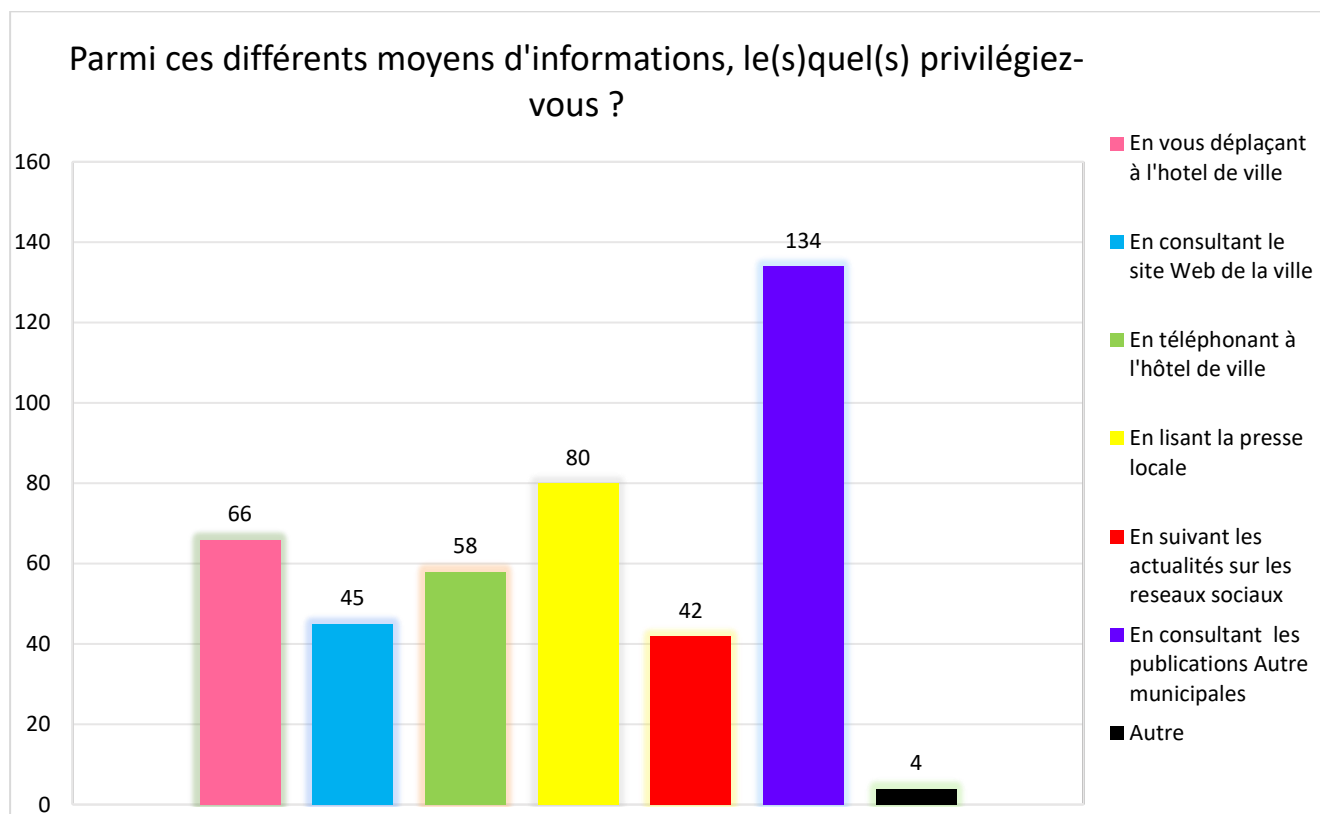
Pour favoriser le vieillissement actif au sein des municipalités, il est important que les aînés puissent maintenir une relation avec les autres habitants, mais aussi avec les événements se déroulant près de chez eux. En effet, la participation des aînés au tissu social et citoyen et leur accès aux services et aux soins dépendent largement de leur accès à l'information. Ainsi, l'offre et les supports d'information doivent être multiples.

La formation aux nouvelles technologies semble actuellement d'une grande utilité pour favoriser cet accès à l'information. Cela étant, les supports traditionnels ne doivent en aucun cas être laissés de côté, sous peine d'exclure une partie de la population du fait de la fracture numérique. La fracture numérique désigne les inégalités de la population face aux technologies informatiques, en particulier Internet.

On repère 3 types d'inégalité vis-à-vis des nouvelles technologies : l'inégalité d'accès au matériel, l'inégalité dans l'usage de l'outil, et l'inégalité dans l'usage des informations issues de ces outils. Cette inégalité est très fortement marquée entre les zones urbaines et les zones rurales.

Pour une meilleure lisibilité des informations, des éléments simples mais importants doivent être pris en compte : taille des caractères, couleurs et nuances, lieux d'affichage, signalétique, etc. De même, un langage simple permet souvent d'atteindre un public plus large.

Relevé du questionnaire remis aux seniors :



Interprétation : sur les 207 répondants, une écrasante majorité à 65% déclare s'informer au travers des publications municipales issues des supports imprimés. Les autres réponses ci-dessus sont plutôt homogènes quant aux supports d'information utilisés. Les seniors de la ville sont donc essentiellement tournés vers une prise d'information sur les supports imprimés. Pour cause, ces supports sont une source d'information qui sont vus comme fiables pour les seniors, bien plus que les réseaux sociaux ou internet.

a) Stratégie de communication du territoire envers les aînés

Le service communication de la Ville utilise divers canaux de communication et d'information : site internet, réseaux sociaux (Facebook, YouTube), bulletin municipal, affichage, panneaux lumineux. Pour chacun de ces supports, la cible senior est identifiée (cf parties suivantes).

Le service seniors tient une revue de presse municipale, locale, régionale et professionnelle des articles en lien avec le public âgé.

b) Supports imprimés

Un bulletin municipal appelé « Le Kiosque » paraît trimestriellement.



Une page « seniors » a été récemment créée dans chaque bulletin. On peut y retrouver ainsi : les informations du service, un retour sur image des événements passés, les anniversaires des centenaires de la ville, les dates des événements à venir, etc.. Ce bulletin est aussi téléchargeable sur le site internet de la commune. Il est distribué en boîtes aux lettres par les élus du conseil municipal selon des secteurs définis.

C'est un support très apprécié par le public « seniors ».

10 SENIORS

Conseil des seniors : une dynamique en marche!

Composé de 18 membres, le conseil des seniors s'est réuni à sept reprises depuis son installation le 4 octobre 2021. C'est une instance de réflexion transversale et prospective, de consultation et de concertation, de propositions et d'actions, visant à l'amélioration de la qualité de vie des seniors saint-saulvéens.

Le conseil s'inscrit pleinement dans la démarche "Ville Amie des Aînés", réseau francophone auquel adhère notre Ville. Il en reprend toutes les thématiques, réparties en quatre commissions :

- Habitat : espaces extérieurs et bâtiments ; transports et mobilité
- Sécurité : tranquillité publique
- culture, loisirs, sports ; attractivité de la ville de Saint-Sauve ; information et communication
- lien social et solidarité ; lutte contre l'isolement ; autonomie, services et soins ; participation citoyenne et emploi.

Des ateliers numériques

Grâce à un financement octroyé par le Département du Nord, des ateliers numériques et ludiques à destination des seniors saint-saulvéens âgés de plus de 65 ans se sont tenus à la MIC Espace Athena.

Un questionnaire remis à l'occasion de la distribution des colis de Noël a permis de constater une réelle attente de leur part, soit pour découvrir les outils informatiques, soit pour se perfectionner sur différentes thématiques.

Huit ateliers ont ainsi été proposés par un conseiller médiateur numérique.

Outre le bien-fondé de ces activités, les seniors ont pu profiter d'un moment d'échanges et de loisir.

Recherche de bénévoles pour l'informatique

L'une des idées qui vont mettre en œuvre le conseil des seniors est le développement de l'accès à l'informatique. En complément des ateliers numériques, une brigade de bénévoles seniors pourrait être constituée.

Par des seniors et pour les seniors, donc. Deux heures par semaine, les volontaires s'engageraient à aider, à domicile ou dans la salle informatique de l'Espace Athena, ceux qui désirent s'initier aux bases d'Internet : mails, réseaux sociaux, moteurs de recherche, antivirus, etc.

Vous possédez des connaissances en informatique et acceptez de les partager ? Informez-nous.

De même, vous avez une passion, une compétence, un passe-temps, un loisir, une activité et vous êtes prêt à vous investir auprès d'autres seniors, des associations ou des services de la Ville, faites-le nous savoir.

Des exemples : couture pour les gites des écoles de danse ou pour les écoles, lecture aux enfants des crèches, bricolage avec les enfants du centre de loisirs, etc.

Contact : par mail à seniors@ville-saint-sauve.fr, au 03 27 43 62 79 ou à l'accueil du CCAS.

Une permanence du conseil des seniors se tiendra tous les mardis du mois de mars 2023 au CCAS de 9h à 11h.

Le Kiosque – février 2023

Un autre support d'information fortement apprécié est le guide agenda. Il s'agit d'un fascicule reprenant toutes les adresses utiles (santé, commerces, services municipaux, établissements scolaires, etc. également des informations davantage communautaires).



Des courriers sont envoyés aux personnes âgées de plus de 68 ans pour les inviter à s'inscrire aux événements festifs (banquet des aînés, buffet campagnard et colis de Noël).

Un planning des événements dédiés à la Semaine Bleue est également envoyé à cette tranche d'âge bien que depuis la création du service Seniors, les activités et animations (hormis les moments festifs) sont destinés aux retraités saint-saulviens (pas d'âge minimum).



Préconisation : élaborer un guide du senior

Il existe deux presses locales :

- L'Observateur du Valenciennois, presse locale sous format papier et numérique. La parution est hebdomadaire, le vendredi. Le journal est au prix de 1.50 €.
- La Voix du Nord, presse régionale sous forme papier et numérique soumis à abonnement (possibilité d'un accès internet mais limité sans abonnement). Accès numérique et papier pour 9.30€ par semaine.

En fonction de l'actualité saint-saulvienne, des informations paraissent dans ces supports.

Seniors : une navette pour aider aux déplacements

SAINT-SAULVE.

Le CCAS propose depuis le 1^{er} février une navette dédiée aux seniors pour leurs trajets sur le périmètre communal. Rendez-vous médical, courses, visite à un proche, participation aux activités dispensées par la ville, service *phone and collect* adopté par les commerçants et bien d'autres encore sont rendus possible, avec un tarif fixé à 1 €. Ce service est financé grâce aux aides à destination des personnes âgées de plus de 60 ans, coordonnées par la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie soutenu par le département du Nord. « *Il répond à une démarche globale de la ville pour le développement de l'aide à ces personnes* », précise François Lebon, conseiller municipal délégué à la politique en faveur des seniors.

La navette se réserve 48 heures à l'avance et uniquement par téléphone au 06 70 31 29 80 du mardi au jeudi de 9 heures à 9 h 30 et de 13 h 30 à 14 heures, le vendredi uniquement l'après-midi. Elle fonctionne les lundis, mardis, jeudis de 9 h 45 à 11 h 30 et de 14 h 30 à 16 h 45, le vendredi de 14 h 30 à 16 h 45. **F. D. (CLP)**

Article Voix du Nord

PROGRAMMATION des ACTIVITÉS Seniors 2023

JANVIER	FÉVRIER	MARS	MAI
Jeudi 05.01 L'atelier Fortier Tous au long des semaines divers ateliers proposés par les animateurs du Centre Fortier tels que confection de peluches, couture, scrapbooking, modelage, mosaïque, jeux de société etc. Centre Fortier 14h - 16h Vendredi 06.01 Galette des rois On vient avec une tresse d'œuf! 14h-30 Mardi 17.01 Conférence "Écrire ses mémoires, pourquoi?" animée par François LEBON, Salle des fêtes 14h-30 Jeudi 26.01 1^{er} atelier Bien chez soi "Se reconnaître, s'organiser et s'orienter comment bien vieillir dans mon logement" dispensé par SOUHA, En mairie 9h30 - 11h30	Jeudi 02.02 2^e atelier Bien chez soi "Se faciliter la vie chez soi, gestes, postures et aides techniques" dispensé par SOUHA, En mairie 9h30 - 11h30 Jeudi 09.02 L'atelier Fortier Centre Fortier 14h - 16h Lundi 06.02 Atelier du rire Salle des fêtes 14h-30 Jeudi 09.02 3^e atelier Bien chez soi "Aménager mon logement: conseils, accompagnement et financement", organisé par SOUHA, En mairie 9h30 - 11h30 Mardi 14.02 Thé dansant de la Saint-Valentin animé par le club de danse Découverte, Salle des fêtes 14h-30	Jeudi 02.03 L'atelier Fortier Centre Fortier 14h - 16h Mercredi 08.03 Sortie au Centre Minier de Lewarde avec les enfants du Centre Fortier, Transport en bus offert par le service Loisirs, Entrée à prix coûtant à définir, Attention: sortie limitée à 25 places. AVRIL Mercredi 05.04 Initiation à la pêche animée par Le Centre Saint-Saulve et en compagnie des enfants du Centre Fortier et nous à Fortier (coût à définir) étang de pêche Fortier à partir de 10h Jeudi 06.04 L'atelier Fortier Centre Fortier 14h - 16h	Jeudi 04.05 L'atelier Fortier Centre Fortier 14h - 16h Jeudi 11.05 Spéciale de danses folkloriques avec la troupe La Joyeuse Faramdole, Salle des fêtes 14h-30 Lundi 15.05 Atelier du rire Salle des fêtes 14h-30

Inscriptions & renseignements
 Inscriptions dans la limite des places disponibles et renseignements auprès du service Seniors ou pôles accompagner au 03 27 45 45 79 ou par mail à seniors@ville-saint-saulve.fr

Certains supports de communication sont distribués lors d'événements festifs. Par exemple, le programme des activités seniors a été distribué dans le colis de Noël.



PROGRAMMATION des ACTIVITÉS Seniors 2023

JUIN	AOÛT	SEPTEMBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Jeudi 01.06 L'atelier Fortier Centre Fortier 14h - 16h Jeudi 08.06 Sortie à la Ferme du pont des Loups à Saint-Aubin visite guidée de la fromagerie et goûter proposé par la ferme (coté 5,90€ par personne) Mercredi 23.06 Découverte de l'Association "La pétanque Saint-Saulvienne" suite d'un repas (coût à définir), Boulevard, derrière le centre Fortier	Mardi 22.08 Rencontres intergénérationnelles autour des jeux anciens avec les enfants, Centre Fortier OCTOBRE Du 02 au 07.10 Semaine bleue (programme à définir) Jeudi 12.10 Sortie champignons avec des spécialistes	Lundi 16.10 Atelier du Rire Salle des fêtes 14h-30 Jeudi 26.10 Découverte du système solaire et observation de la Lune, de Jupiter et Saturne (maxi à 15 personnes) Observatoire Uranie au Parc du Rôleur - 20h NOVEMBRE Jeudi 09.11 L'atelier Fortier Centre Fortier 14h - 16h Vendredi 17.11 Soirée œnologie animée par le club d'œnologie MJC - Place du 8 Mai 1945 (horaire à définir) Mardi 23.11 Conférence sur la gériatrie animée par des gériatristes professionnels, Salle des fêtes 14h-30	Mardi 05.12 Sortie Marché de Noël (lieu à définir) Jeudi 07.12 L'atelier Fortier Centre Fortier 14h - 16h Jeudi 14.12 Goûter de Noël sur les chais et musique de Noël animée par Eric LAFOND, directeur de l'école de musique, Salle des fêtes 14h-30	

Infos
 Des sorties cinéma vous seront proposées en fonction des sorties de films.
 Et bien sûr le service des Fêtes vous contactera, par courrier pour le buffet récapitulatif (le 13 juin) et la banque (24 et 26 septembre), qui organise.

Sur les supports de communication spécifiques tel que le programme ci-dessus, la présentation a été réfléchi avec le conseil des seniors pour qu'il soit plus clair et facile de compréhension. Ainsi, il a été formalisé type calendrier, avec des graphismes clairs.

c) Internet

Le site internet de la collectivité

Sur le site Internet, la charte graphique répond aux critères de lisibilité des personnes malvoyantes (taille de police et contraste)



Sur le site internet, une rubrique Seniors présente les activités, le programme annuel d'activités mensuelles, le dispositif du conseil seniors, les festivités qui les concernent et les différents services offerts par la ville, le CCAS, la navette et les ehpad, résidence autonomie ainsi que les coordonnées de l' élu référents et technicienne. Sur le site, un lien permet l'accès au programme des activités seniors. Sur Facebook, une publication mensuelle permet de rappeler les activités du mois suivant. Régulièrement, les actions mises en place font l'objet d'une publication sur le site internet et Facebook.

Sur les 28 pages du site Internet, le service senior se positionne à la 16ème place des pages les plus consultées. Le temps passé sur ces pages dédiées est d'environ 2 minutes. Il y a possibilité de s'abonner aux actualités de la Ville.

SENIORS

Activités

Pour les retraités de la commune, le centre communal d'action sociale (CCAS) établit un programme annuel d'activités mensuelles consultable [ici](#). L'objectif est double : créer du lien social et les aider à maintenir une activité tant intellectuelle que physique, afin de prévenir la perte d'autonomie.

Des journées de découverte sont entre autres organisées, en lien avec les associations saint-saulviennes pouvant proposer des activités accessibles aux seniors.

Concertation

Parmi les dispositifs dont la Ville s'est dotée pour favoriser un plus large exercice de la démocratie locale, figure le conseil des seniors. Il se compose de 25 membres, investis dans 4 commissions : habitat, transport, mobilité ; sécurité ; culture, loisirs, sport ; lien social, autonomie et santé.

Festivités

Les personnes atteignant 68 ans dans l'année peuvent s'inscrire pour recevoir le colis de Noël et être invités aux banquets des aînés et au buffet campagnard que la Ville propose aux seniors : mothy.s@ville-saint-saulve.fr.

ELU RÉFÉRENT

☎ 03 27 45 05 80

👤 François Lebon

RÉFÉRENT SENIORS

👤 Anne-Laure Caniez

☎ 03 27 45 05 80

✉ seniors@ville-saint-saulve.fr

Navette

Le CCAS propose un service de transport en véhicule léger pour les retraités saint-saulviens sur le territoire de la commune.

La navette seniors circule le lundi, le mardi et le jeudi de 9h45 à 11h30 et de 14h30 à 16h45 ; le vendredi de 14h30 à 16h45.

Réservation 48 h avant au 06 70 31 29 80 les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 9h30 et de 13h30 à 14h.

1 euro la course. Les personnes transportées sont prises en charge et accompagnées devant leur domicile et déposées sur le lieu signalé lors de la prise de rendez-vous. Le véhicule n'est pas équipé pour le transport de personnes non autonomes ou se déplaçant en fauteuil roulant.

Structures d'hébergement

Les réseaux sociaux

Sur Facebook, une publication mensuelle permet de rappeler les activités Seniors du mois suivant.

Régulièrement, les actions mises en place font l'objet d'une publication sur le site internet et Facebook.

Seniors : activités intergénérationnelles

📅 16 mai 2023 ⌚ 09:37



La maison de la petite enfance et le service seniors de la Ville de Saint-Saulve s'associent pour proposer des activités intergénérationnelles à destination des tout petits et des seniors.

Le but étant de créer du lien en invitant les seniors à l'espace Cécile Gallez afin qu'ils partagent avec les enfants des moments de joie, de rire et de convivialité.

Une ou plusieurs activités seront suggérées par mois, pour consulter celles de mai et juin, [rendez-vous ici](#) ! Programme disponible également à l'accueil de la mairie.

Une limite est fixée à 3 seniors par activité, si vous êtes intéressés, inscrivez-vous auprès du service seniors au 03 27 45 65 79 ou par mail à l'adresse seniors@ville-saulve.fr

L'accès à internet

La commune bénéficie d'un accès haut-débit.

Le CCAS de Saint-Saulve est reconnu Relais Autonomie et bénéficie d'une tablette numérique mis à disposition des usagers ainsi que la Maison de Quartier.

Les agents de ces deux structures sont à la disposition des usagers pour les aider dans leurs démarches sur les ordinateurs.

d) Lieux de diffusion de l'information et événements

Le CCAS



Le service Seniors fait partie du Pôle Accompagner qui regroupe tous les services municipaux dédiés à l'accompagnement des personnes : service Logement, Formation-emploi, santé, service Seniors. Ces services travaillent en collaboration avec les services du CCAS. D'ailleurs, le service Seniors se trouve dans les locaux du CCAS. C'est un point fort pour le CCAS qui accueille de ce fait un public différent et qui n'aurait pas pousser les portes de la structure. Cela favorise la mixité sociale et culturelle.

Par conséquent, les usagers sont amenés à venir ou à téléphoner au CCAS. Les informations du service y sont diffusées et les services sont sensibilisés aux actions. Par exemple, les auxiliaires de vie du SAD sont mises au courant des actions et en font la promotion comme pour le service de navette seniors ou l'action de services civiques qui rendent visite aux personnes isolées de la commune.

Inversement, des usagers ont déjà fait appel au service Seniors pour être renseignés sur les services proposés par le CCAS. Il y a une vraie relation de partenariat entre tous les services.

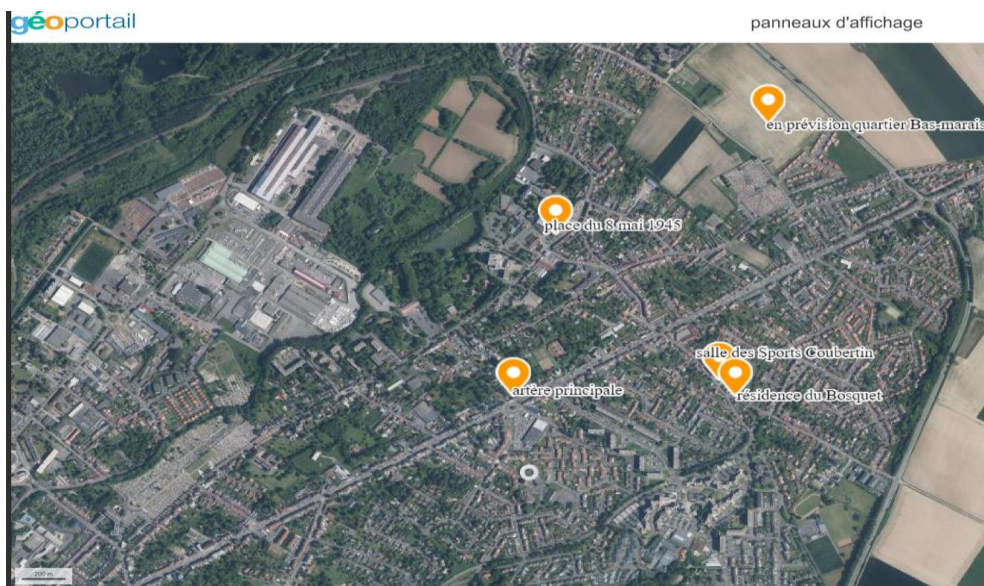
Un logiciel commun a également été mis en service en 2022 ce qui permet un meilleur suivi des usagers. On remarque généralement que les bénéficiaires d'aides du CCAS sont aussi les usagers des activités seniors.

De plus, ça permet à un autre public de pousser les portes du CCAS, public qui n'y serait pas rentré spontanément.

e) Autres supports d'information

Les panneaux lumineux / panneaux d'information sur la ville

5 panneaux lumineux dont le parc vient d'être remplacé sont installés dans différents quartier de la ville.



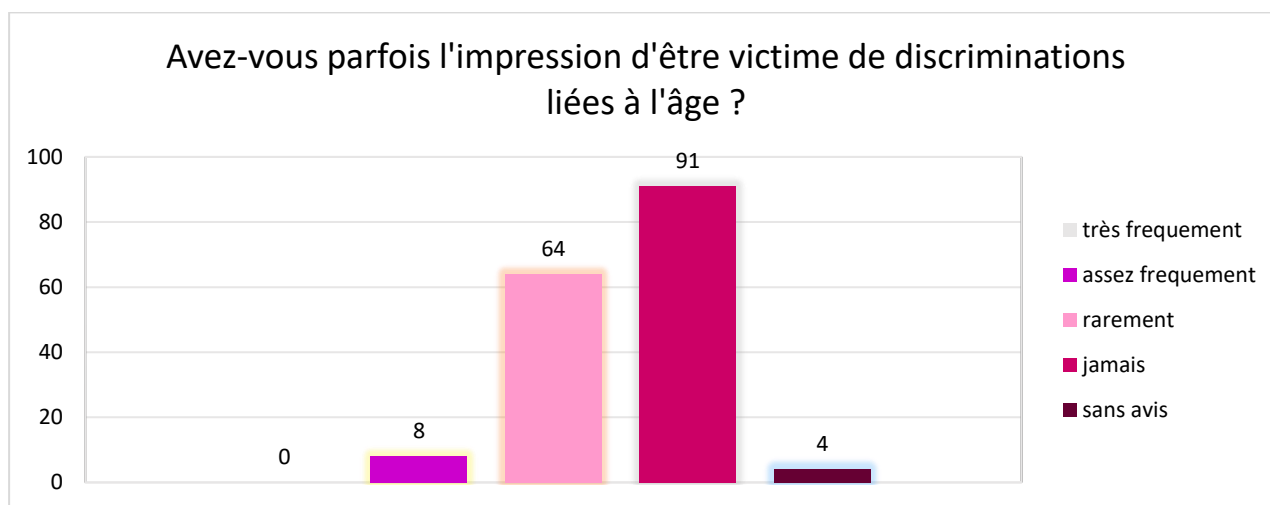
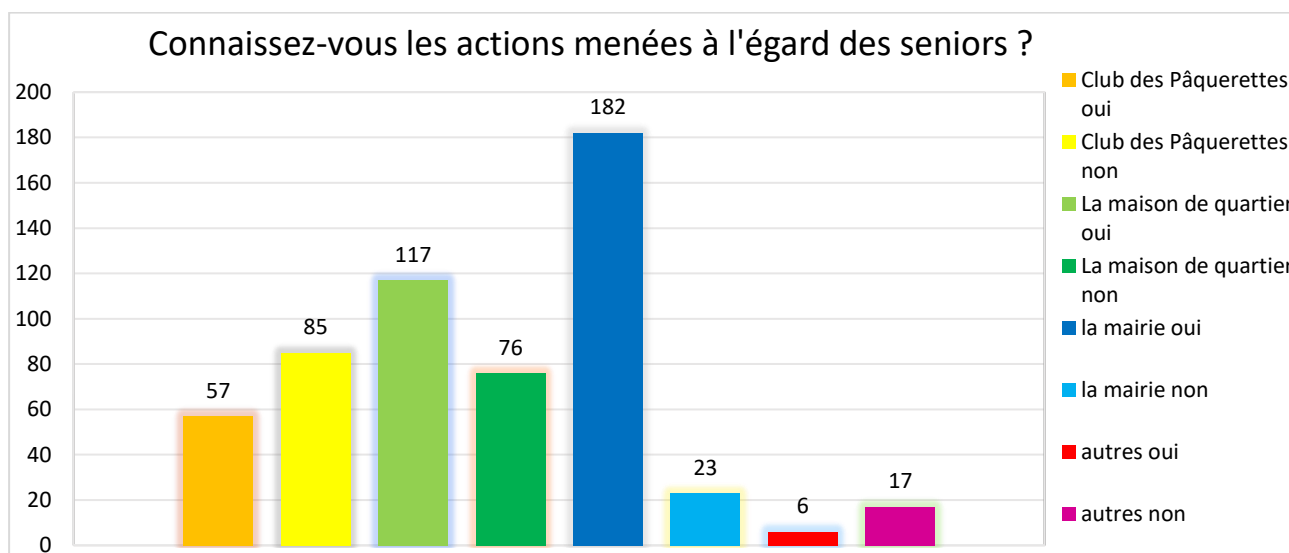
Préconisation : Adapter le temps de diffusion des informations pour permettre aux Seniors d'en prendre connaissance.

Chapitre 5 : Lien social et solidarité



La thématique « Lien social et solidarité » est liée au regard, aux attitudes et aux comportements des autres habitants envers les personnes âgées. Ils forment un critère essentiel pour permettre aux aînés de bien vivre dans la cité. L'inclusion sociale et le respect des aînés favorisent le vieillissement actif et donc, le vieillissement en bonne santé. Le programme VADA, en tant que défenseur du vieillissement actif, s'attache justement à lutter contre l'âgisme. La discrimination mène en effet à l'exclusion. L'éducation du public à ce sujet constitue, de fait, un enjeu primordial. Tous les habitants, y compris les aînés, doivent trouver leur place dans le territoire et être intégrés à chacune des actions entreprises. Les actions intergénérationnelles sont par exemple une occasion de renforcer le sentiment d'appartenance des aînés.

Relevé du questionnaire remis aux seniors :



a) Politique g rontologique et acteurs locaux œuvrant pour un territoire plus inclusif

La politique g rontologique

La politique d'accompagnement de la perte d'autonomie   Saint-Saulve s'est adapt e au fur et   mesure de la promulgation des lois et des d crets afin d'apporter un maximum de solutions   sa population. Ainsi d s 1982 la ville a ouvert son Service de Soins Infirmiers   Domicile pour personnes de plus de 60 ans, puis un service d'aides m nag res, et en 2007 d'aides   domicile.

Madame C cile Gallez, Maire pendant 40 ans, a toujours  t  sensible   la probl matique des personnes  g es et   la difficult  que rencontrent les familles en ce qui concerne l'accueil des personnes porteuses de handicap. La cr ation des Charmilles, a permis de r pondre   la demande des familles avec l'h bergement de trois publics : personnes  g es d pendantes, personnes porteuses de handicap vieillissantes et personnes  g es pr sentant des troubles cognitifs, Alzheimer et apparent s.

Dans la continuit  de cette logique d'aide et de bienveillance, il s'agit  galement d'anticiper le vieillissement annonc  de la population. Monsieur Yves DUSART, actuel Maire de Saint-Saulve, poursuit l'adaptation des aides aux Saint-Saulviens, et accentue la pr vention de la perte d'autonomie en cr ant en 2021 le service Senior de la commune, et en visant le Label Ville Amie des A n es. Il s'inscrit alors compl tement dans la politique du Bien Vieillir   Saint-Saulve.

Les acteurs locaux œuvrant pour un territoire inclusif

L'association APEI du valenciennois « Les Papillons Blancs » est tr s active sur le territoire valenciennois. Elle a  t  con ue pour venir en aide aux parents dont la soci t  n'apportait pas de solutions pour l'accompagnement de leurs enfants porteurs d'un handicap intellectuel. L'association dans sa d marche continue de d veloppement et de recherches des conditions les plus adapt es   l'accompagnement des personnes en situation de handicap a port  la promotion et assure la gestion d'un ensemble d' tablissements et services sociaux et m dico-sociaux

A Saint-Saulve, l'association est pr sente sur le volet enfance avec l'installation d'un  tablissement en 2022 en accompagnant des coll giens pr sentant un Trouble du Spectre de l'Autisme avec ou sans troubles associ s.

Sur le volet de l'emploi, l'ESAT Watteau accueille des travailleurs reconnus handicap s sans emploi ou qui courent le risque de perdre leur emploi en raison de leur handicap. La ville de Saint-Saulve a une convention de partenariat depuis plusieurs ann es pour assurer une partie de l'entretien des espaces verts.

Enfin, un projet d'habitat inclusif pour personnes vieillissantes porteurs de handicap est envisag  dans le futur quartier  cologique de la ville.



L'EHPAD Les Charmilles accueille  galement des personnes handicap es mentales vieillissantes et leur d die un  tage complet.

b) Politique de lutte contre les discriminations et d'égalité

L'agglomération de valenciennes métropole s'engage dans la lutte contre les discriminations et dans les actions favorisant l'égalité femmes-hommes.

En 2023, elle propose une offre de formation aux agents sur l'accueil des personnes différentes.

c) Actions favorisant l'intergénération, le vivre-ensemble et luttant contre l'isolement

Le plan canicule

La commune suit les obligations et consignes des plans nationaux grand froid et canicule. Avec une campagne d'affichage, une communication sur les panneaux et bulletin municipal.

Le CCAS dispose d'un registre d'une centaine de personnes inscrites qui sont appelées tous les jours pour savoir comment elles se sentent et si elles ne répondent pas ou si l'agent a un doute, il se déplace à domicile.

Les dispositifs favorisant le lien social



La maison de quartier propose des visites à domicile dans le cadre de l'action MONALISA.

Convention avec UNISCITES :



Depuis 2020, des jeunes en service civique assurent des visites à domicile auprès des seniors dans le cadre de leur action Solidarité Seniors.

En 2023, 12 seniors ont pu ainsi bénéficier de ce service d'octobre 2022 à juin 2023 à raison d'1h30 par semaine.



Préconisation : cette action ne fonctionne pas durant la période estivale jusque octobre. Un partenariat complémentaire pourrait être envisagé pour pérenniser les visites toute l'année.

La semaine Bleue



Depuis de nombreuses années, la semaine bleue est organisée en lien avec les 4 établissements de personnes âgées. Chacun d'entre eux propose une animation ou activité et ouvre ses portes. La commune propose un spectacle dans la salle de spectacle de l'espace Athéna. Le groupe ELSAN s'est associé à la manifestation en ouvrant les portes de l'Institut du Senior et le service Seniors en lien avec le service des Sports organise une marche bleue intergénérationnelle. Un spectacle de divertissement est également offert aux seniors.

Avant 2023 et la création du service Seniors, elle était organisée par le service des fêtes et ne concernait que les personnes âgées de plus de 67 ans. A partir de 2023, il n'y aura pas de limite d'âge et elle a été étoffée.

La communication prévue : réseaux, affichages, panneaux, via les partenaires, envoi courrier aux plus de 68 ans, mailing

Les réseaux de voisinage

La Fête des voisins est coordonnée par la mairie. Chaque année, une campagne de communication est lancée, des agents sont dédiés pour aider les voisins à organiser leur fête. Une déambulation d'orchestre a lieu dans les quartiers participant, les élus et le maire y sont présents.



Préconisation : inciter les voisins référents de cette fête à aller vers les seniors du quartier et les convier à venir partager un moment.

Les lieux de vie et espaces de rencontre



Préconisation : ouvrir un lieu dédié aux seniors type La Maison du Senior ou Pôle Senior qui regrouperait les services aux seniors, un lieu de convivialité et d'écoute, une salle polyvalente et un lieu d'informations.

La politique d'accueil des nouveaux arrivants seniors

Actuellement, aucun dispositif n'est mis en place pour l'accueil des nouveaux arrivants seniors. Une des volontés municipales est de mettre en place une action.



Préconisation : élaborer un guide du senior qui pourra être remis aux nouveaux arrivants.

d) Lutte contre la maltraitance et la précarité

Les aides financières matérielles et administratives disponibles sur votre territoire

Le CCAS peut fournir une aide financière exceptionnelle. Les travailleurs sociaux du CCAS sont à disposition pour aider les usagers dans leurs démarches administratives. Une tablette numérique est mise à disposition du public et les agents peuvent aider les personnes à l'utilisation.

Une fois par mois, le Bus Bleu du Département est présent dans la commune.

Les actions de lutte contre la maltraitance des personnes âgées

Numéro de téléphone pour signaler des faits de maltraitance diffusé. Participation aux campagnes d'affichage.

Les agents d'aide à domicile sont formés et sensibilisés à la question.

Chapitre 6 : Culture et loisirs



La participation sociale a un effet positif sur la santé et le bien-être. Les VADA s'engagent ainsi à soutenir et accompagner les aînés pour qu'ils aient les moyens de s'impliquer dans le tissu social de leur territoire.

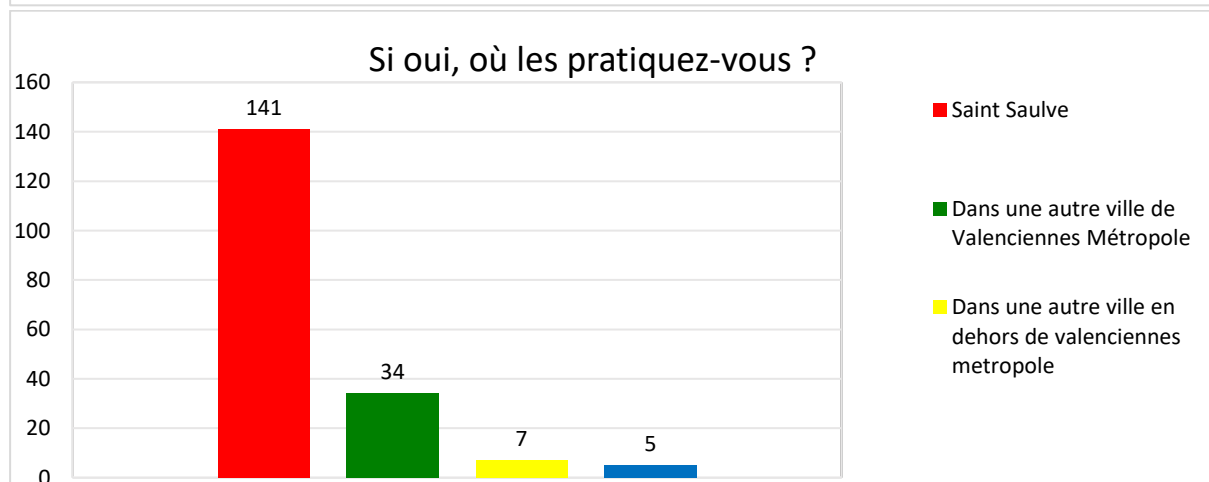
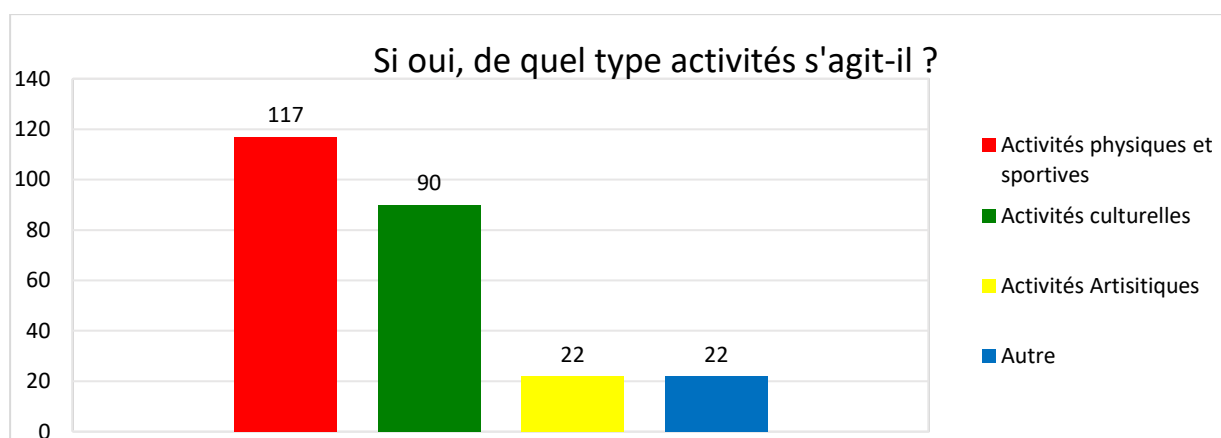
Encourager la participation sociale des habitants, c'est agir dans le même temps et de façon efficace contre l'isolement des personnes âgées. En effet, la culture et les loisirs mais aussi l'activité physique permettent l'interaction et la création de liens, entre autres de façon intergénérationnelle.

Pour encourager cette participation, l'information apparaît comme un critère essentiel avec le fait d'avoir une gamme de choix suffisante.

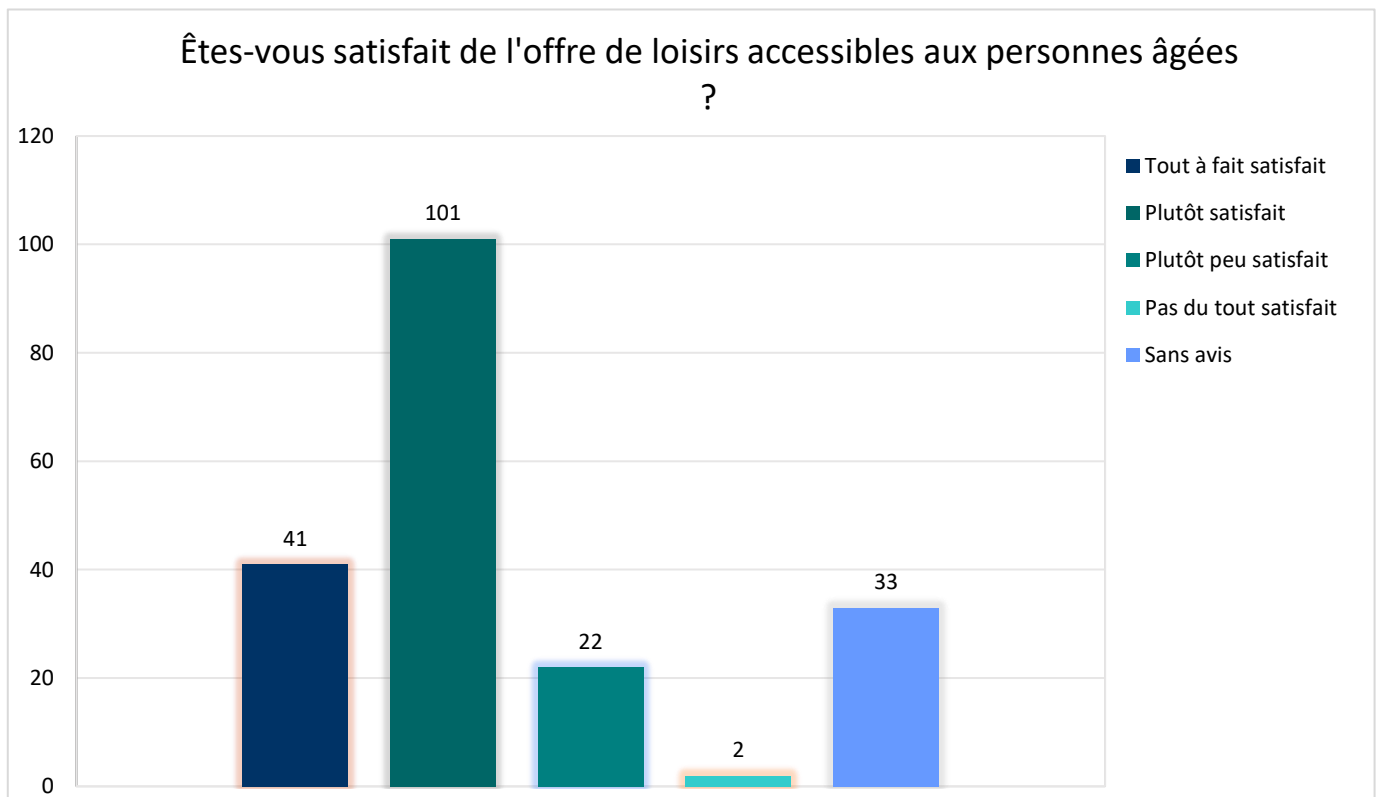
Par ailleurs, la condition première à la participation sociale des aînés est l'accessibilité. Elle se décline sous plusieurs formes, dont la première est l'accessibilité financière. De la même façon, les structures d'accueil doivent être accessibles et donc adaptées aux besoins de tous, tant s'agissant des locaux que des horaires.

Relevé du questionnaire remis aux seniors :

Sur 207 sondés, 165 seniors ont répondu « oui » à la question « Avez-vous des activités de loisirs ? », soit près de 80% de l'échantillon.



« L'offre de loisirs à Saint-Saulve est-elle adéquate à vos attentes ? »
90% des seniors se disent satisfaits de l'offre de loisirs à Saint-Saulve.



Interprétation : on remarque sur 207 répondants au questionnaire, une écrasante majorité de 56% et de 43% pratique des activités physiques et sportives ainsi que des activités culturelles. De plus, 72% d'entre eux effectuent ces activités dans une structure. Ils se disent ainsi à 90% satisfaits de l'offre de loisirs proposée par la commune de Saint-Saulve. Néanmoins, 30% d'entre eux disent aussi éprouver quelques difficultés à pratiquer ces activités. Parmi ces personnes, la majorité d'entre eux à 57% disent rencontrer des difficultés dans l'accès aux lieux de loisirs et/ou culturels.

a) Politique culturelle

Avant tout, il est important de souligner que toutes les animations proposées sont totalement gratuites.

La politique culturelle du mandat vise à rendre la culture accessible à toutes et tous, toutes générations comprises. Elle vise à mixer les publics, sans discrimination, les liens intergénérationnels sont logiquement créés. Pour autant, des actions spécifiques sont mises en place envers les seniors. On parle régulièrement du « Aller vers ». À des fins de mutualisation, des partenariats sont menés.



Une action de recueil des souvenirs des seniors saint-saulviens est en cours depuis début 2023 et devrait durer jusqu'à début 2025. L'adjointe au Maire déléguée à la culture conduit des entretiens en compagnie d'un bénévole, avec des seniors volontaires. Nous écoutons nos concitoyens

raconter la vie à St Saulve dans leur jeunesse ; après quoi un livre sera édité à partir de leurs témoignages et des photos qu'ils auront bien voulu nous donner.

b) Equipements culturels et sportifs

La bibliothèque

La bibliothèque est à gestion associative mais c'est un Bibliothèque pour Tous.



Elle est dotée d'un rayon : ouvrages « Gros caractères » (pas d'écriture : 14, 16,18) destinés aux personnes souffrant d'une déficience visuelle ; Le prêt d'une loupe grossissante pourrait également être envisagé.



Un service de portage à domicile a été mis en place en 2020, par nos soins puis relayé par le CCAS de la commune afin de satisfaire le besoin de lecture des personnes en difficulté temporaire ou permanente pour se déplacer. A ce jour, 6 personnes âgées bénéficient de ce service (dont 2 personnes en résidence à la Châtaigneraie)

Afin de ne pas stigmatiser les personnes âgées, des animations intergénérationnelles ne sont pas institutionnalisées mais les animations ponctuelles proposées regroupent toujours des personnes de tous âges lors des café littéraires, autres événements littéraires ou des tables rondes « coups de cœur » ; les horaires tiennent compte des disponibilités de tous et plusieurs générations peuvent s'y retrouver. D'autre part, l'un des objectifs affichés de l'association Culture et Bibliothèques Pour Tous est bien de favoriser le lien intergénérationnel.

En moyenne, la fréquentation du public âgé est d'une visite toutes les 15jours/3 semaines.

Tarifs pratiqués, existe-t-il un tarif dédié aux aînés ?

Inscription : 9,00 €/an et par famille (de date à date) identique pour tous

Participation aux prêts : selon le livre emprunté – gratuité jusqu'à 10 ans

Accessibilité en transport en commun - Est-il facile de stationner à proximité ?

La bibliothèque se trouve sur la place du 8 mai 1945 où il y a un arrêt de bus. Sur cette même place, il y a un collège et une école maternelle-primaire qui brassent un flux important de véhicules, les heures d'entrée et de sortie scolaire sont donc plus difficiles d'accès.



Préconisation : inciter les seniors à lire en installant des boîtes à livres dans la commune.

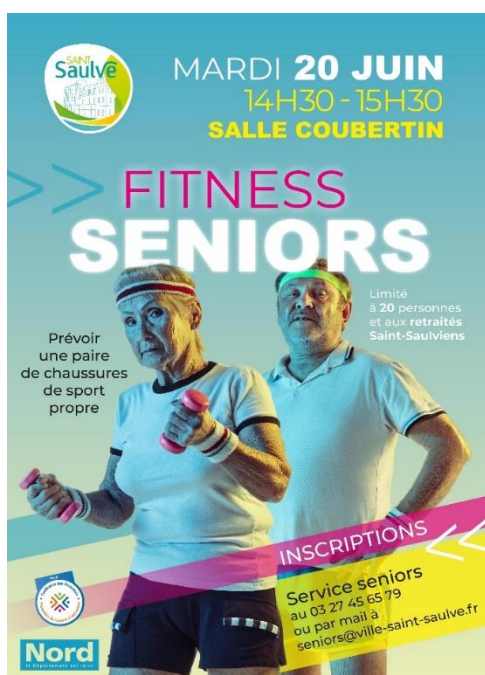
Les Salles de spectacles

L'espace Athéna possède une salle de spectacle, accessible aux personnes à mobilité réduite.



Le sport pour les aînés / sport santé

La ville de SAINT-SAULVE détient le Label 3 Lauriers Ville Active et Sportive.



Dans le cadre d'une subvention versée par le Département et la Confrérie des Financeurs pour lutter contre l'isolement des personnes âgées, un atelier de découverte Fitness Seniors s'est déroulé en juin 2023. Une dizaine de personnes y ont participé. Le but étant de faire découvrir l'activité gym douce proposée par le service municipal des sports (qui est ouvert à tous mais qui compte principalement des seniors). Des seniors se sont montrés intéressés par une inscription dès la rentrée de septembre.

- Les équipements sportifs de loisirs et de compétition



Salle Schuman : activité futsal et badminton

Salle Saint Exupéry : activités futsal, volley ball, plateau sportif extérieur



Salle Coubertin : basket ball et danse



Stade : Terrains en herbe, terrain en gazon synthétique, piste d'athlétisme, aire de lancer de poids, piste de saut en longueur



Piscine : Bassin de 25 m x 10 m, pataugeoire, bassin ludique avec toboggan, jets massants, bain à remous, espace remise en forme avec sauna et hammam

Boulodrome : 30 pistes où se déroulent des compétitions nationales



Tennis Club : 4 courts extérieurs et 3 courts intérieurs qui accueillent des compétitions nationales

Parc du Rôleur : Station de fitness, parcours de course à pied, parcours de course d'orientation



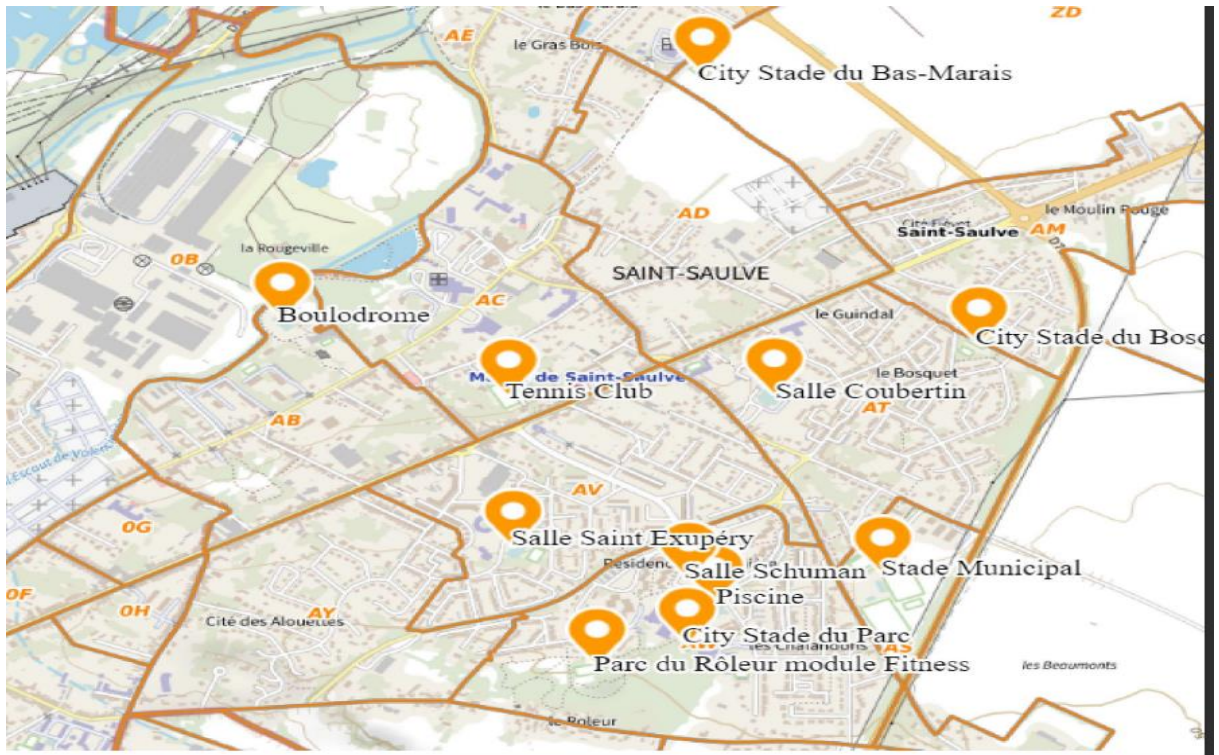
- Equipements sportifs de Loisirs



2 City Stade



Espace ludique et Sportif du Bas-Marais



Cartographie des équipements sportifs

Tous ces équipements sont gérés par la municipalité et donc soumis aux normes d'accessibilité règlementaires en termes d'ERP.

Des aires de stationnement sont à proximité de chacun d'entre eux. Les lieux de compétition disposent d'un parking.

Les arrêts de bus sont tous à moins de 500 mètres de ces équipements.



Préconisation : inciter les personnes âgées à utiliser ces différents équipements.

c) Offre socioculturelle ouverte à tous

L'offre culturelle et de loisirs régulière

Dès 2020, début du mandat 2020-2026, dans le cadre du dispositif « Initiatives culturelles » (ex- culture aux fenêtres), des concerts ont été organisés par le service culturel dans les différentes maisons de retraite lors de la fête de la musique (quintette du 43eme régiment d'infanterie de Lille, notamment). Les animations musicales se poursuivent à raison de 2 ou 3 fois par an avec différents groupes de musique (toujours gratuites).

L'école de musique par le biais de son directeur intervient également dans les EHPAD. L'orchestre junior et la chorale des enfants interviennent aussi dans les structures.

La MJC réserve chaque année un spectacle dédié aux seniors dans le cadre du « Festival à travers chants », dont c'est la 30eme édition en 2023.



Les journées du patrimoine sont des moments appréciés par le public senior. Saint-Saulve possède un patrimoine arboré reconnu avec la labellisation d'arbres remarquables, un passé religieux riche et a été le lieu de domiciliation d'artistes peintres. Ainsi des visites culturelles autour de ce patrimoine ont été organisées. Des concerts baroques sont proposés chaque année à l'église de la commune.


L'offre de loisirs régulière

Plusieurs structures proposent des activités de loisirs à destination des seniors :



❖ **Le service Seniors de la Ville** : en 2023, un programme de plus d'une trentaine d'activités et animations sont proposées aux seniors retraités saint-saulviens. Ce programme a été élaboré en collaboration avec des membres du conseil des seniors. Les sorties se font sur principe de co-voiturage et les initiations sont dispensées par les associations saint-saulviennes (en 2022, la pétanque à ainsi gagner des adhérents seniors). Des conférences sur l'écriture des mémoires et la généalogie sont animées par des professionnels. L'atelier Fortier est à l'initiative des animateurs du Centre de Loisirs qui font ainsi entrer des seniors dans un établissement qui est dédié aux enfants.

Toutes les activités sont gratuites (hormis les sorties dont l'entrée est payante sur tarif de groupe). Les personnes souhaitant y participer doivent s'inscrire auprès du service Seniors soit par téléphone soit par mail.

 PROGRAMMATION des ACTIVITÉS <i>Seniors</i> 2023			
JANVIER	FÉVRIER	MARS	MAI
Jeu 05.01 L'atelier Fortier Tout au long de l'année, divers ateliers proposés par les animateurs du Centre, portant sur : que confection de peluches, couture, scrapbooking, mosaïque, musique, jeux de société, etc. Centre Fortier 14h - 16h Vend 06.01 Galette des rois On vote sur une bûche de Noël 14h30 Mardi 17.01 Conférence "Écrire ses mémoires, pourquoi ? comment ?" animée par François LEBON. Salle des fêtes 14h30 Jeu 26.01 1^{er} atelier Bien chez soi Se rencontrer, échanger et comprendre comment bien vieillir dans son logement est dispensé par SOLHA. 9h30 - 11h30	Jeu 02.02 2^e atelier Bien chez soi "Se ballader la vie chez soi: gestes, postures et aides techniques" dispensé par SOLHA. En mairie 9h30 - 11h30 Jeu 02.02 L'atelier Fortier Centre Fortier 14h - 16h Lun 06.02 Atelier du rire Salle des fêtes 14h30 Jeu 09.02 3^e atelier Bien chez soi "Aménager son logement: conseils, accompagnements et financement" dispensé par SOLHA. En mairie 9h30 - 11h30 Mardi 14.02 Thé dansant de la Saint-Valentin animé par le club de danse Découverte. Salle des fêtes 14h30	Jeu 02.03 L'atelier Fortier Centre Fortier 14h - 16h Mer 08.03 Sortie au Centre Minier de Lewarde avec les enfants du Centre Fortier. Transport en bus collectif par le service Loisirs. Forfait à prix coûtant à définir. Attention: sortie limitée à 25 places. <div style="background-color: #000080; color: white; padding: 5px; text-align: center;"> AVRIL </div> Mer 05.04 Initiation à la pêche avec l'association La Carpe Saint-Saulviennaise et en compagnie des enfants du Centre Fortier + repas à Fortier (goût à volonté) étang de pêche Fortier à partir de 10h Jeu 06.04 L'atelier Fortier Centre Fortier 14h - 16h	Jeu 04.05 L'atelier Fortier Centre Fortier 14h - 16h Jeu 11.05 Spectacle de danses folkloriques avec la troupe La Joyeuse Farandole. Salle des fêtes 14h30 Lun 15.05 Atelier du rire Salle des fêtes 14h30 <div style="background-color: #FFD700; padding: 5px; text-align: center;"> Inscriptions & renseignements Inscriptions dans la limite des places disponibles et renseignements auprès du service Seniors du pôle accompagnement au 03 27 45 55 79 ou par mail à seniors@ville-saint-saulve.fr </div>

❖ **La Maison de Quartier** : La maison de quartier est située au cœur du quartier de la Pépinière, dans le quartier prioritaire de la ville, entre commerces, établissements scolaires, structures petite enfance et équipements sportifs. Elle fait partie de l'ACSRV (Association des Centres Sociaux et socioculturels de la Région de Valenciennes)

La structure est ouverte du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00. Les participants paient une adhésion et les activités sont proposées à un tarif compris entre 2€ et 12 €.

Elle dispose d'un pôle adultes-seniors et intergénérationnel qui proposent diverses actions envers les seniors sur 4 axes :



- Allers Vers : la maison de quartier investit les différents quartiers de la ville et invite les usagers à participer à des ateliers mémoire par l'utilisation de supports d'animations ludiques. Elle investit aussi le quartier de la résidence Bréna composé de 40 logements sociaux pour personnes âgées en mettant en place des après-midi guinguette. Elle fête les anniversaires à domicile des seniors de la résidence Bréna.
- Programmation de sorties culturelles et de loisirs : visites guidées de Valenciennes et Saint-Saulve, découverte du patrimoine saint-saulvien, cinéma, visite de l'institut Pasteur de Lille
- La mobilité : Développement de la marche et prises des transports en commun pour se rendre aux sorties proposées (ainsi pour aller à Lille, les seniors ont pris le bus, train mais aussi le métro)
- Ateliers : Gymnastique, point de croix, activités manuelles, tricot



❖ **La MJC** : La Maison des Jeunes et de la Culture de Saint-Saulve est une association (loi 1901). Elle a été créée en 1969 avec le soutien de la municipalité, en réponse à une demande exprimée par un grand nombre de jeunes de la commune. La MJC assume la « mission permanente d'éducation et d'action culturelle pour tous » que lui a confiée la municipalité, dans le cadre de ses ateliers et activités associatifs, mais également d'une délégation de gestion de la programmation culturelle de l'Espace Athéna.

La MJC est ouverte du lundi au vendredi de 9 h 00 à 20 h 00 et le samedi de 9 h 00 à 17 h 30. Une adhésion est à payer une fois par an. Le tarif des activités dépend de chaque association dispensant l'activité.



Il n'y a pas d'activités spécifiques seniors mais il n'y a pas de limite d'âge non plus. La Maison des Jeunes et de la Culture, qui constitue un élément essentiel de la vie sociale et culturelle d'un territoire de vie... (elle) offre à la population, aux jeunes comme aux adultes, la possibilité de prendre conscience de leurs aptitudes, de développer leur personnalité et de se préparer à devenir les citoyens actifs et responsables d'une démocratie vivante

L'offre culturelle ponctuelle



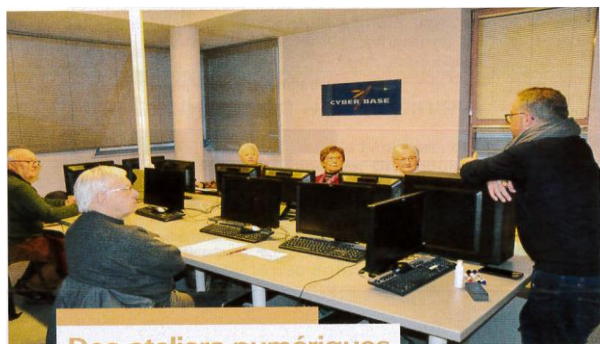
- Ateliers part'âge : création d'une fresque en 2022 par des ateliers intergénérationnels
- Opéra Bus : passage dans plusieurs quartiers de la Ville à l'été 2022 qui a rencontré un franc succès. Les seniors étaient nombreux à s'y rendre et généralement, ils étaient accompagnés de leur petit-enfants.
- Spectacle de danse Latino dans des lieux atypiques favorisant la venue d'un public varié.

d) Adaptation de l'offre et carte avantage

L'offre socio-culturelle dédiée aux aînés



La lutte contre la fracture numérique est une volonté municipale. Ainsi, grâce à des subventions du Département du Nord, huit ateliers numériques et ludiques ont pu être proposés à quelques 80 seniors de la commune en janvier 2023. L'action de bénévolat de seniors en matière d'informatique va permettre la poursuite de ces ateliers et approfondir les actions ciblées telles que l'accès aux services spécifiques tels que les impôts, la CAF, etc...dont les démarches sont quasiment toutes dématérialisées.



Des ateliers numériques

Grâce à un financement octroyé par le Département du Nord, des ateliers numériques et ludiques à destination des seniors saint-saulviens âgés de plus de 67 ans se sont tenus à la MJC Espace Athena.

Un questionnaire remis à l'occasion de la distribution des colis de Noël a permis de constater une réelle attente de leur part, soit pour découvrir les outils informatiques, soit pour se perfectionner sur différentes thématiques.

Huit ateliers ont ainsi été proposés par un conseiller médiateur numérique.

Outre le bien-fondé de ces activités, les seniors ont pu profiter d'un moment d'échanges et de loisir.

Le Kiosque – fév 2023

En mai 2023, des ateliers d'informatique sont de nouveau proposés par des bénévoles en informatique. (cf chapitre 7)

La Maison de quartier a également dispensé des ateliers numériques mais faute de financement, elle n'a pas pu réitérer l'expérience.

e) Politique touristique : Riche de son passé religieux

Saint-Saulve est la seule localité à porter le nom de l'évêque mérovingien Salvius. En fait, sous l'appellation de Sanctus Salvius, on trouve 6 personnages différents ; celui qui a donné son nom à notre commune est le dernier dans l'ordre chronologique. C'est sous Charles Martel (donc avant 741) que Saulve, évêque itinérant venu d'Auvergne, fut assassiné avec son disciple à Beuvrages. Il a laissé son nom au village où il fut enterré : Saint-Saulve. Sa fête principale tombe le 26 juin, jour présumé de sa mort ; l'abbaye commémorait également sa translation le 7 septembre, et son élévation le 10 octobre.



La Chapelle du carmel de Saint-Saulve est répertoriée par l'office du tourisme de Valenciennes. Construite par Pierre Székely en 1966, la chapelle du carmel de Saint-Saulve, qui abrite 14 carmélites se découvre derrière un portail toujours ouvert. Dans un élégant assemblage, un vaste cercle qui abrite le chœur et la chapelle réservée aux religieuses s'adosse à un bâtiment rectangulaire qui accueille les laïques. Le clocher dessine un arc de cercle.



Construite au XIXe siècle, l'église Saint-Martin dévoile des orgues construites par une manufacture belge et appréciées pour leur grande esthétique.

Le site internet de la paroisse Notre Dame du Saint Cordon offre une très belle présentation de cet édifice.

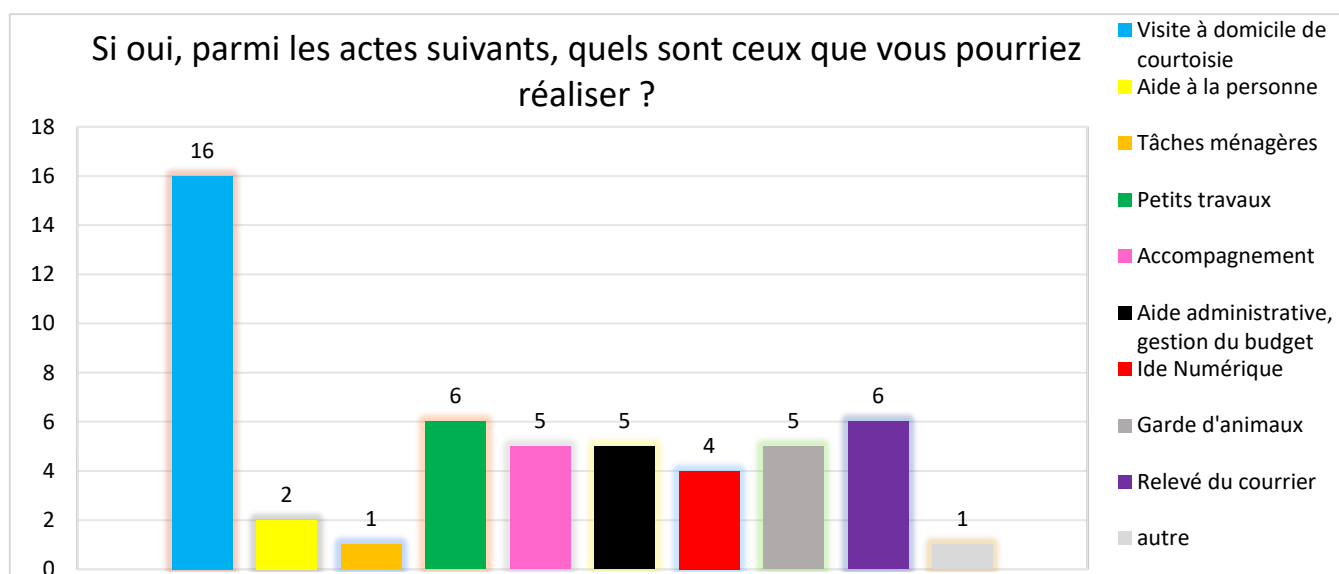
Chapitre 7 : Participation citoyenne et emploi

La retraite ne marque en aucun cas la fin de la contribution apportée par les aînés à leur territoire et plus largement à la société. Ainsi, les Villes amies des aînés doivent s'engager dans la reconnaissance de la contribution à la vie locale des personnes âgées. Qu'il s'agisse d'un emploi salarié ou d'une participation bénévole, la reconnaissance des compétences constitue un aspect important du bien-être et de la valorisation des aînés. De la même façon, cette participation est souvent l'occasion de créer un lien social et donc, de lutter contre l'isolement.

Il est important que les aînés puissent travailler ou s'engager bénévolement s'ils le souhaitent. Pour cela, les offres doivent être suffisamment larges et adaptées à leurs attentes. En effet, les contraintes liées à l'âge ne doivent pas constituer un obstacle à un engagement bénévole ou salarié. De ce fait, des solutions doivent être apportées pour permettre une plus grande flexibilité des conditions d'emploi et d'engagement des plus âgés. Le rythme de vie est à prendre en considération car l'adaptation aux contraintes détermine la réussite de l'engagement.

Relevé du questionnaire remis aux seniors :

A la question « seriez-vous disposé et disponible pour être bénévole auprès de personnes âgées ? », 24 personnes ont répondu « oui » soit 17% de l'échantillon.



Interprétation : 26% des seniors qui déclarent avoir une activité de bénévolat. Le bénévolat permet de rompre avec un isolement qui peut survenir avec l'âge, mais aussi de forger des nouveaux liens, parfois intergénérationnels. Ces activités se concentrent pour 76% des seniors dans la ville de Saint-Saulve. Elles sont plurielles et concernent différents secteurs et seulement 7 répondants déclarent y consacrer plus de 10 heures de leur temps. Ainsi, la majorité des seniors ne pratiquent pas une activité de bénévolat intense. Pour autant, bien que l'activité ne soit pas forcément intense, le bénévolat permet aux seniors d'avoir une retraite active, au rythme qui leur convient.

a) Participation citoyenne

Les rencontres publiques

Depuis l'installation de l'équipe municipale en 2020, des réunions publiques se sont tenues dès lors qu'un projet d'ampleur est prévu dans la commune. Ainsi, des réunions publiques et des consultations d'habitants de quartier se sont tenues pour des sujets tels que : construction d'une halle polyvalente en centre-ville, construction d'un éco-quartier avec groupe scolaire, vente de terrains communaux au cœur d'un quartier, etc.

La population est prévenue par les canaux classiques de communication : affichage, réseaux sociaux, bulletin municipal mais aussi boîtage et courriers ciblés.

La représentation de la participation reste assez faible.

Depuis 2023, les élus vont à la rencontre des habitants dans les quartiers. A l'été 2023, on compte trois rencontres ayant réunis environ 200 habitants.

Les dispositifs favorisant l'exercice du droit de vote

Le nombre de personnes de plus de 60 ans est de l'ordre de 1327 électeurs sur la commune soit 16%. Le nombre total d'inscrits sur la liste électorale de la commune s'élève à 8249 électeurs.

Sur l'ensemble de la commune très peu de personnes âgées votent par procuration et pour donner un chiffre nous sommes environ à 2 %. Les procurations sont établies uniquement auprès du commissariat de police, de la gendarmerie ou encore du tribunal. Seules les personnes justifiant d'un certificat médical pourront demander à un agent de la police ou de la gendarmerie de passer à son domicile pour prendre sa procuration.

Une navette de transport est organisée par la commune toute la journée du scrutin afin de faciliter le transport des personnes âgées ou qui se déplacent très difficilement. Pour les EHPAD, une liste des personnes souhaitant être transportées nous est transmise par le biais du directeur de l'établissement. Ces informations sont mises en ligne par le service communication sur le site de la ville et réseaux sociaux à quelques semaines du scrutin tant pour les procurations que pour le transport. Le numéro de téléphone du service élection est mentionné afin que l'ensemble des personnes souhaitant bénéficier de la navette puissent s'inscrire.

b) Instances de consultation

Les assemblées de seniors

Le conseil des seniors :



Composé de 18 membres, il est co-présidé par Monsieur le Maire, ou l'un des deux élus référents, et par Monsieur Jean-Claude Dauchet, l'un de ses membres. C'est une instance de réflexion transversale et prospective, de consultation et de concertation, de propositions et d'actions concernant tous les domaines touchant à l'amélioration de la qualité de vie des seniors saint-saulviens. Ce Conseil s'inscrit pleinement dans la démarche « Ville Amie des Aînés », entreprise par notre ville. Il en reprend toutes les thématiques, réparties en quatre commissions :

- Habitat - Espaces extérieurs et bâtiments - Transports et mobilité
- Sécurité - Tranquillité publique
- Culture, loisirs, sports - Attractivité de la Ville de Saint-Saulve - Information et communication
- Lien social et solidarité - Lutte contre l'isolement - Autonomie, les services et les soins - Participation citoyenne et emploi

Les comités consultatifs

Au nombre de quatre : affaires scolaires et restauration, circulation et déplacements, développement durable et engagement citoyen. Ils sont composés d'élus, de techniciens et de représentants des habitants.

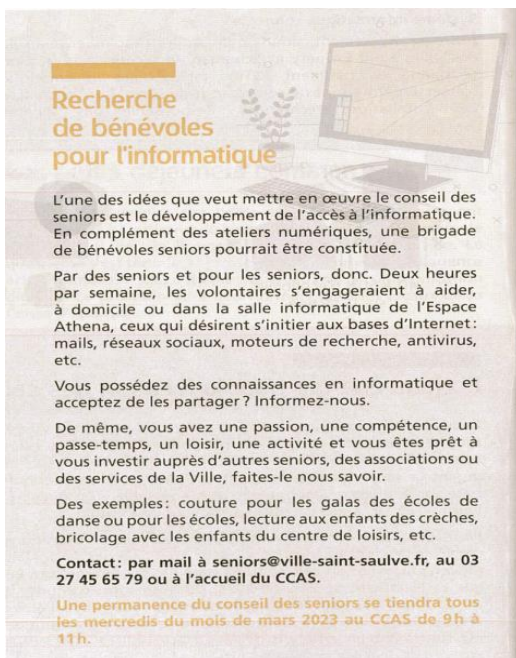
Deux nouveaux comités consultatifs ont été créés en 2023-2024 : un comité concernant l'engagement citoyen et le bénévolat et un concernant la tranquillité publique.

Mon avis citoyen

La plateforme “Mon avis citoyen” est accessible depuis la page d’accueil du site internet de la Ville pour s’exprimer sur la ville.



c) Bénévolat



Par le service Seniors

En 2023, le service Seniors a mis l’accent sur le bénévolat des seniors. Un appel à bénévoles a été lancé dans le bulletin municipal de février 2023. Les membres du conseil des seniors étaient mobilisés pour recevoir les personnes proposant leur aide selon leurs compétences.



Ainsi, des cours d’informatiques à destination des seniors ont pu débuter dès le mois de mai 2023 avec la participation active de trois seniors bénévoles jeunes retraités travaillant dans l’informatique et la formation dans leur entreprise respective. Une réunion de présentation a eu lieu en avril. Environ 100 personnes qui avaient suivi les cours de début d’année y

avaient été conviées, plus de 70 ont répondu à l'appel. Sur les mois de mai et juin, plus de 50 personnes ont pu bénéficier de cours de qualité en groupe de 10 à 12 personnes mais en préservant la personnalisation des séances. Le bouche à oreilles ayant fonctionné, plus de 20 demandes se sont ajoutées pour la reprise de septembre. C'est un succès !



Des bénévoles se sont également proposés pour effectuer des missions lecture, bricolage, accompagnement auprès des enfants du Centre de Loisirs et structure petite enfance. De plus, c'était une volonté du service Seniors de faire rencontrer les générations, notamment en faisant rentrer les seniors dans les structures accueillant les enfants.

L'action « Ensemble, parta'jouons » a vu le jour en mai 2023. Il s'agit pour un petit groupe de seniors (3 maximum) de participer aux activités



Une charte de bénévolat intergénérationnelle a été adoptée lors du conseil municipal du 26 juin 2023. Elle permet de donner un cadre à ces rencontres intergénérationnelles tout en garantissant un accueil de qualité pour les seniors et en définissant les droits et devoirs des parties prenantes.



Préconisation : le conseil des seniors a proposé la construction et l'installation de boîtes à livres solidaires dans la ville. Des bénévoles en bricolage ou activités manuelles pourraient être approchés pour participer à cette action.

Les associations

Il existe 54 associations sur la commune : sportives, loisirs, social, vie de quartier, solidarité et entraide, éducation et parascolaire.

Chaque année, les associations qui le souhaitent peuvent demander une subvention à la commune.

Elles bénéficient d'une location gratuite de la salle des fêtes par an et ont un budget reprographie avec le service communication. Elles peuvent solliciter le prêt de matériel pour leur

manifestation (grilles, tables, chaises, etc). Le service communication relaie les informations nécessaires sur demandes.

Liste des associations Saint-Saulviennes :

- Sportives :
 - Les As du Volant
 - Association Saint-Saulvienne d'Aïki-Goshindo
 - Basket Club (BC Saint-Saulve)
 - Cercle des plongeurs autonomes
 - Concorde Club Triathlon
 - Glam'Dance
 - Groupe K-Danse
 - Judo Passion Saint-Saulve
 - Kimé Karaté Club Saint-Saulve
 - Marche Nordique
 - Marsousins Saint-Saulve
 - Muay Thaï Club Saint-Saulve
 - Olympic Saint-Saulviens
 - La Pétanque Saint-Saulvienne
 - Saint-Saulve football
 - S'Point Boys Saint-Saulve
 - Tennis Club Saint-Saulve
 - Vélo Club Amicale Saint-Saulve
 - Versus
 - Volley Club Saint-Saulve
 - Wonder Gaz'Health
- Loisirs :
 - Association de chasse
 - La canne Saint-Saulvienne
 - Club Mouche Imago
 - Les coureurs de rêves
 - Exultate Deo
 - Harmonie municipale
 - Henry'Gaule
 - Tempo Live
 - Société Colombophile « Le Martinet »
 - D-Via Son
- Social :
 - Amicale des Anciens V&M Tuberie
 - En Toute Amitié
 - Les Pâquerettes
 - Club des Supporters du Football Loisirs
 - Club des Supporters de l'Olympic de Saint-Saulve
 - Loisirs Amitié et Découvertes

- Vie de Quartier
 - Comité des fêtes du Bas-Marais
 - Union des commerçants et artisans (UCASS)
 - Train d'Enfer
 - Projet d'Initiative Citoyenne (PIC)
 - Les Riverains du Quartier du Rôleur
 - Les Jardins Familiaux
- Solidarité et Entraide :
 - A.C.P.G / C.A.T.M / T.O.E
 - Associations des locataires (ALP – CNL)
 - Association « Jeannine Empisse » pour le Don de Sang Bénévole
 - Association Valenciennoise pour le Développement des Soins Palliatifs (A.V.D.S.P)
 - Aux Charmes d'Antan
 - Les Restos du Cœur
- Education – Parascolaire :
 - Amicale des Beaux-Monts
 - Amicale Laïque du Rôleur
 - Amicale Laïque des Anciens Elèves des Ecoles Publiques du Centre
 - FCPE Saint-Saulve

d) Emploi et préparation à la retraite

2531 personnes retraitées vivent sur la commune. 535 d'entre elles poursuivent une activité professionnelle (soit à leur compte soit en tant que salarié, principalement dans les travaux publics).

La classification des catégories socio-professionnelles est la suivante : employés, ouvriers, professions intermédiaires, cadres, artisans-commerçants et exploitants agricoles

Chapitre 8 : Autonomie, services et soins



Les services à domicile, les dispositifs médico-sociaux et les structures de santé constituent également des critères essentiels au soutien à domicile. Les VADA soutiennent leur action dans la mesure où ils permettent aux personnes âgées de vivre mieux et plus longtemps.

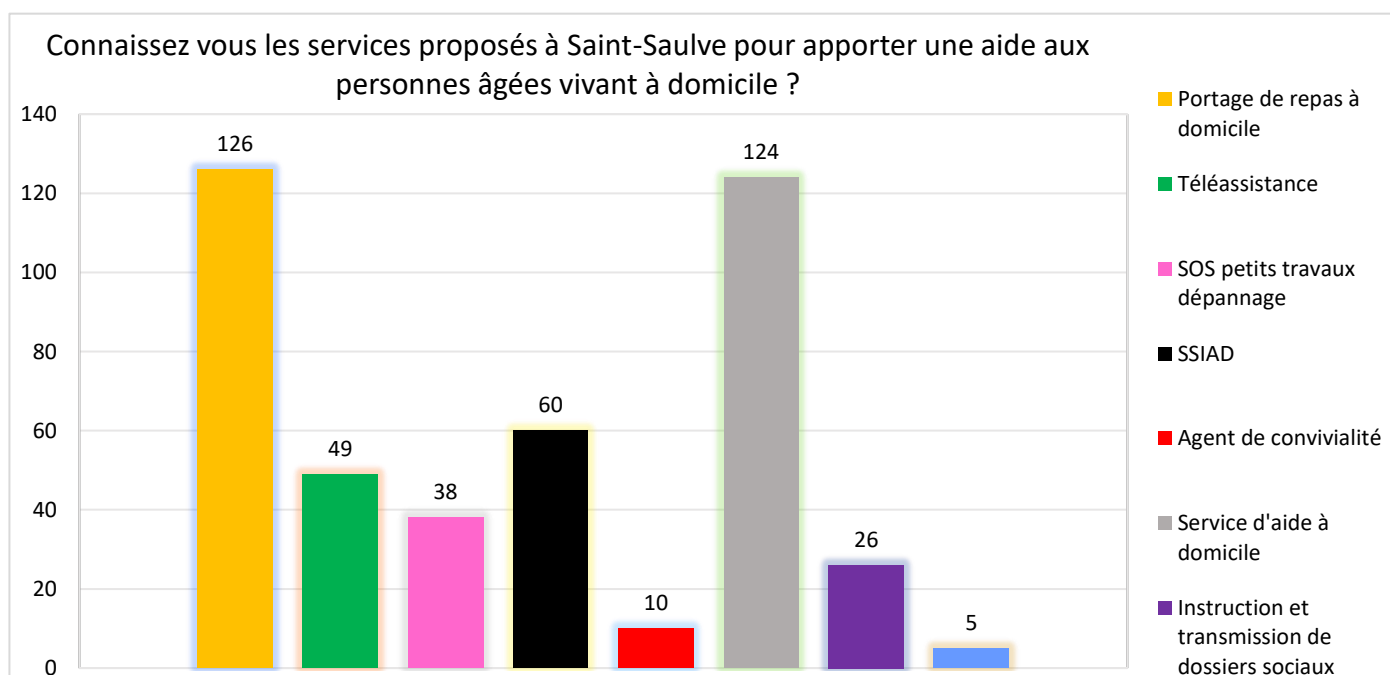
L'aide apportée par des bénévoles au domicile des aînés les plus fragiles est un atout essentiel et doit être favorisée. Quels que soient les services proposés, ils sont toujours la garantie d'un lien social et d'une lutte contre l'isolement.

Les services à domicile, autant que les établissements, permettent l'accompagnement des plus âgés.

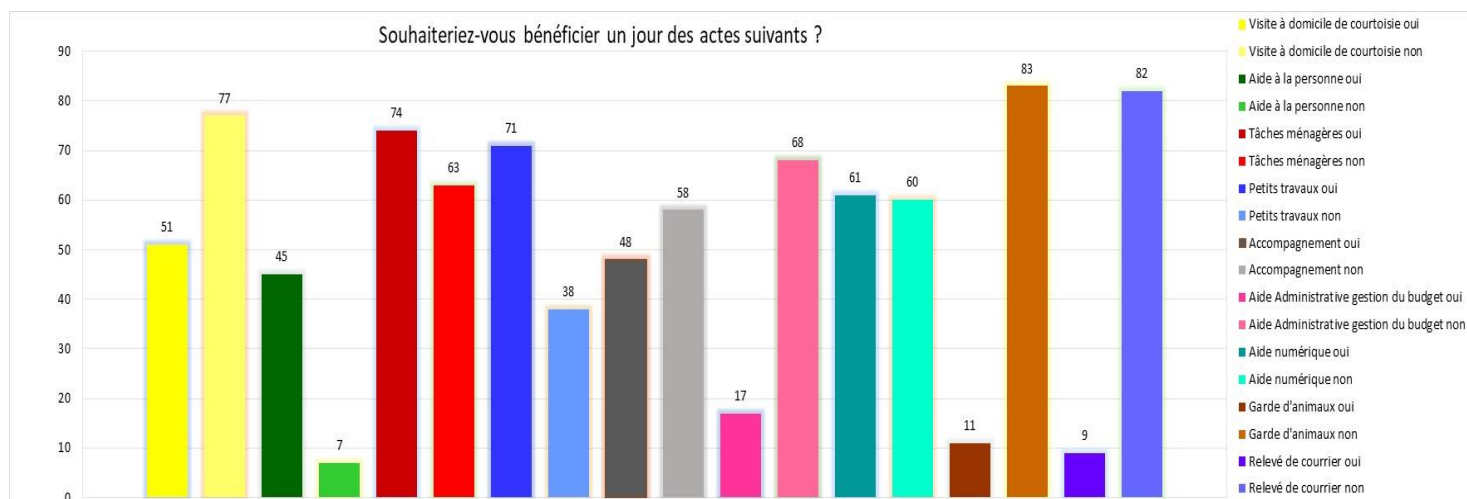
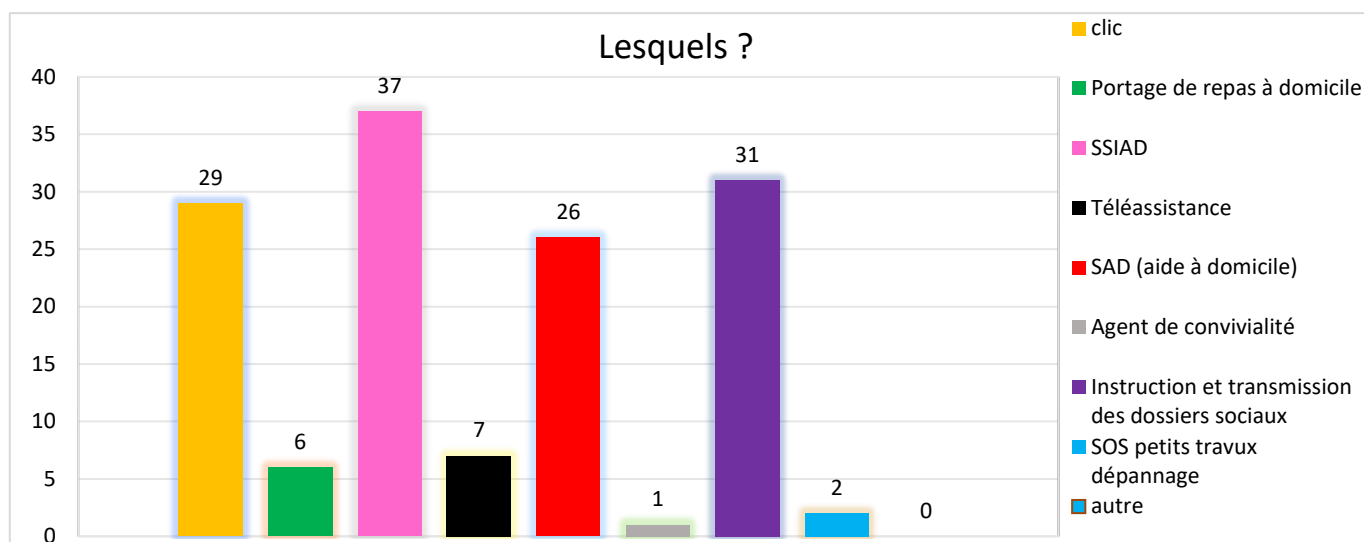
En ce sens, l'éventail des offres doit être le plus large et le plus accessible possible. La question de l'information est un critère important pour favoriser l'accès à ces services. D'autre part, la problématique de l'aide aux aidants doit aujourd'hui être pleinement prise en compte au sein des collectivités afin de permettre aux âgés les plus fragiles et à leur entourage de vivre de manière plus sereine.

Enfin, l'accès aux services de santé est un droit fondamental dont chacun doit pouvoir bénéficier. Ils doivent être accessibles et proches des aînés.

Relevé du questionnaire remis aux seniors :



123 seniors sur 148 soit 83% ont recours à l'un de ces services.



Interprétation : 61% et 60% des seniors répondants déclarent connaître, en grande majorité, deux services proposés par la commune de Saint-Saulve : le portage de repas à domicile et le service d'aide à domicile. Les seniors ont donc connaissance de deux principaux services proposés par la commune. C'est positif, et cela montre que les seniors sont informés des services proposés par la commune, d'autant plus que seulement 18% d'entre eux disent avoir recours à un moins un de ces services. Pour autant, le portage de repas à domicile ne concerne que 6 aînés du questionnaire. Dans cette continuité, même si les seniors déclarent en majorité connaître le service d'aide à domicile, ces derniers ont plus recours aux « services de soins infirmiers à domicile » (SSIAD) qu'à l'aide à domicile. En effet, seul 29% des seniors disent connaître ce service. C'est deux fois moins que l'aide à domicile. Dès lors, il semble ici cohérent d'informer les aînés sur ce genre de dispositif, qui semble peu connu par l'ensemble des seniors. Aussi, peu de seniors souhaitent bénéficier de ces types de services d'aides, excepté les tâches ménagères et les petits travaux qui recueillent plus de souhaits positifs que les autres services, dont les seniors qui ont répondu au questionnaire sont, vraisemblablement, réticents.

En ce qui concerne l'accès à des services de soins privés, les aînés Saint-Saulviens disent en majorité disposer de professionnels de santé à proximité de chez eux. En effet, pour 71% des seniors, au moins un professionnel de santé se trouve à proximité de leur domicile.

a) Politique de santé envers les aînés

Le Contrat Local de Santé

Un contrat local de santé est prévu à l'échelle de la Communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole en 2024 (charte partenariale signée le 7/07/2023).

Valenciennes Métropole souhaite renforcer sa politique volontariste en matière de santé par la mise en place d'un Contrat Local de Santé avec l'ARS courant 2024. Ce contrat est un outil de territorialisation de la politique de santé qui décline les priorités du Projet Régional de Santé sur le territoire. 4 axes ont déjà été identifiés pour le territoire de Valenciennes Métropole :

1. Agir en faveur de l'accès aux droits et aux soins des habitants en renforçant l'attractivité du territoire, en soutenant et facilitant les initiatives d'installation des professionnels de santé ;
2. Favoriser la prévention des cancers par la promotion du dépistage organisé ;
3. Agir en faveur de la santé de la femme et de l'enfant dans le cadre du programme des 1000 premiers jours de la vie ;
4. Renforcer la prise en compte de la dimension santé mentale des habitants.

Ces priorités seront travaillées avec différents partenaires et acteurs de la santé des groupes de travail thématiques afin d'apporter une réponse la plus adaptée aux enjeux locaux.



Préconisation : solliciter les aides de Valenciennes Métropole qui soutient et accompagne, dans le cadre du Contrat de Ville, les initiatives locales de prévention santé dans les Quartiers Prioritaires de la Ville, afin de favoriser l'accès aux soins de toutes les habitantes et de tous les habitants du territoire.

La démographie médicale au niveau de la ville

Professionnels et structures de premier recours

Sources : SNDS, 2021 & Insee, RP 2019 - Traitements © Compas

	Saint-Saulve	CA Valenciennes Métropole	France
Médecins généralistes libéraux	13	181	56 874
Dont âgés de 55 ans et plus	10	103	27 925
Densité médicale des médecins généralistes libéraux (% habitants)	1,2	0,9	0,9
Densité médicale des médecins généralistes libéraux (% habitants de moins de 6 ans ou de 75 ans et plus)	7,3	6,1	5,4
Centre de santé Polyvalent	0	5	1 271
Maison de Santé Pluridisciplinaire	0	3	2 063

Lecture : Saint-Saulve compte 13 médecins généralistes exerçant en libéral, soit 1,2 médecin pour 1 000 habitants.

La densité médicale est de 7.3 médecins pour 1000 habitants.

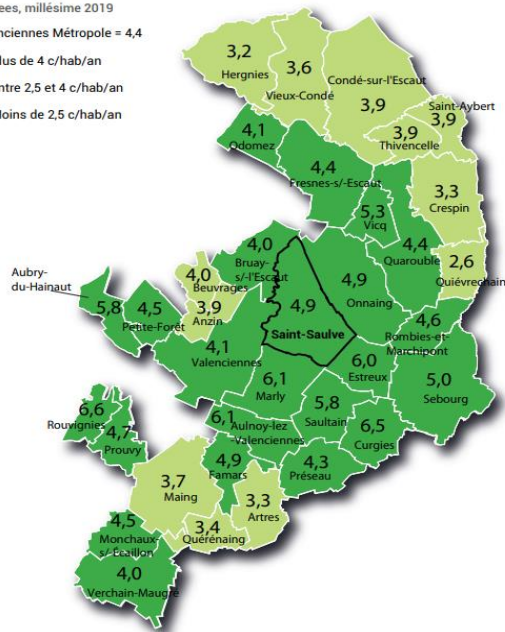
Sources : Drees, 2019 - Traitements © Compas

L'accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes de moins de 65 ans (nb de consultations ou visites accessibles par habitant par an)

Source : Drees, millésime 2019

CA de Valenciennes Métropole = 4,4

- Plus de 4 c/hab/an
- Entre 2,5 et 4 c/hab/an
- Moins de 2,5 c/hab/an



Compte tenu de la structure par âge de la population, les habitants de Saint-Saulve ont accès en moyenne à 4.8 consultations ou visites de médecine générale par an et par habitant.

Saint-Saulve dispose d'une offre de soins en médecines générales qui répond de manière satisfaisante aux besoins de la population.

b) Préserver son capital santé

Une campagne sur la dénutrition des personnes âgées a été menée.



Préconisation : développer les actions en faveur de la préservation du capital santé (campagne de prévention, lieux de dépistage, formations gestes 1^{er} secours, carte de répartition des défibrillateurs)

c) Soutien à domicile

Les services portés par le CCAS

Une nouvelle brochure a été élaborée en 2023. Elle propose de façons complètes et concises les services du CCAS.

Le Service Polyvalent d'Aide à Domicile (SPAD)

Favoriser le maintien à domicile et préserver l'autonomie des personnes âgées, en situation de handicap ou atteintes de maladies chroniques.

Une évaluation réalisée à votre domicile.

Nous pouvons vous proposer les services suivants :

- **Service prestataire aide-ménagère (SAAD)**
Interventions 5j/7 de 8h à 17h
- **Service prestataire auxiliaire de vie (SAAD)**
Interventions 7j/7 de 8h à 19h30
- **Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)**
Interventions 7j/7 de 8h à 17h
- **Portage de repas à domicile pour les personnes de 65 ans et plus ou bénéficiaire de l'APA**
Livraison 7j/7 (le vendredi pour le week-end)
- **Relais Autonomie**
Seniors - Handicap - Prévention
Orienter - Aider - Accompagner

Mise à disposition d'un personnel qualifié et formé de façon régulière.

Vous restez libre dans le choix de votre structure d'intervention.

Partenariats :

- Equipe spécialisée Alzheimer à domicile : ESAD
- Petit bricolage et jardinage avec Compétences services + et l'UCIE-Services

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
Relais Autonomie

140, rue Jean Jaurès
59880 Saint-Saulve

Du lundi au vendredi
de 8h 15 à 12h
et de 13h30 à 17h30

03 27 45 05 80

Prendre soin des Saint-Saulviens

Les services d'aide à domicile

Service prestataire aide-ménagère (SAAD)

Entretien du logement, du linge, préparation des repas, déplacements accompagnés, aide aux courses, assistance administrative...

Après une évaluation des conditions de vie et du degré d'autonomie, une prise en charge temporaire ou pérenne des frais peut être accordée par certaines caisses de retraite ou mutuelles en fonction d'un barème de ressources.

Bon à savoir

Le Département du Nord peut verser une aide sociale au titre de la prestation "aide-ménagère à domicile" pour les revenus modestes (faible participation du bénéficiaire). Elle est attribuée sous condition d'âge et de ressources (ressources mensuelles inférieures à 961,08€ pour une personne seule et à 1492,08€ pour un couple).

€ Tarif conventionné 2023 : 25,60€/heure Caisse de retraite (hors prise en charge et avantage fiscal) Crédit ou déduction d'impôt de 50% des dépenses engagées.

Une équipe à votre écoute et prête à vous apporter la meilleure qualité de service possible.

Service prestataire auxiliaire de vie (SAAD)

Assiste la personne fragilisée dans les actes essentiels de la vie quotidienne : aide au lever, au coucher, au transfert, à la toilette, l'habillage, le déshabillage, la prise des repas...

€ Tarifs 2023 :
• non conventionné : 25,60€/heure
• conventionné : 23€/heure
Conseil Départemental (hors prise en charge et avantage fiscal) Crédit ou déduction d'impôt de 50% des dépenses engagées.

Bon à savoir

Une participation financière peut vous être allouée par le Département du Nord en fonction de votre situation. L'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) concerne les personnes de 60 ans et plus en perte d'autonomie. Son montant dépend du degré de dépendance et des ressources du bénéficiaire.

La Prestation de compensation du handicap (PCH) est destinée aux personnes de moins de 60 ans en situation de handicap. Son attribution dépend du degré d'autonomie, de l'âge, des ressources et du lieu de résidence du bénéficiaire.

Une équipe d'intervention engagée, soucieuse de votre bien-être et dévouée.

N'hésitez pas à vous rapprocher du CCAS pour tous renseignements. Nos équipes restent à votre disposition pour étudier votre situation et, le cas échéant, vous accompagner dans la constitution de votre demande.

Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)

Le SSIAD intervient sur les communes de Saint-Saulve, Vicq et Quarouble; il s'adresse aux personnes de plus de 60 ans (25 places) ainsi qu'aux personnes de moins de 60 ans (6 places) en situation de handicap ou souffrant d'une affection chronique ou invalidante (liste disponible sur le site amelli.fr). Il dispense des soins infirmiers, d'hygiène et de nursing sur prescription médicale.

- Le SSIAD permet d'écourter ou d'éviter une hospitalisation, de prévenir la dégradation de l'état de santé ou de retarder l'admission en long séjour.
- Les aides-soignantes sont salariées du SSIAD sous la responsabilité de l'infirmière coordinatrice et du responsable du service.
- Les soins infirmiers sont réalisés par l'infirmier.e libéral.e de votre choix.
- Les soins délivrés par le SSIAD sont pris en charge à 100% par les caisses d'Assurance Maladie (sous réserve d'accord).

Bon à savoir

Équipe spécialisée Alzheimer à domicile (ESAD)
Un partenariat avec le Comité des AGES d'Aulnoy-lez-Valenciennes complète notre offre pour les personnes atteintes de troubles cognitifs (maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées).

N'hésitez pas à vous rapprocher du CCAS pour tous renseignements.

Portage de repas à domicile

Personnes de 65 ans et plus ou bénéficiaire de l'APA

- Livraison 7j/7 (le vendredi pour le week-end)

€ Tarifs 2023 : entre 6,30€ et 10€/repas (selon barème de ressources et composition du foyer)

Renseignements à l'accueil du CCAS.

Le SAAD assiste de 140 bénéficiaires.

Le SSIAD intervient auprès de 33 personnes.

Les autres acteurs du maintien à domicile des aînés

Des services de soins ou aides à domicile interviennent sur la commune mais n'ont pas leur siège sur le territoire saint-saulvien.

Les enjeux partagés par les intervenants du territoire



« Les acteurs seniors » qui regroupent les directeurs des EHPA et EHPAD, les élus référents seniors, les agents de la ville dédiés aux seniors se réunissent chaque trimestre pour échanger sur des projets ou donner des nouvelles de leurs établissements. Ces moments favorisent les échanges entre structures et les échanges de bonnes pratiques.

Cela crée un véritable réseau Senior entre les établissements et avec le service senior.

Pour 2023, grâce à ces échanges, le programme de la Semaine Bleue est élargi. Des repas partagés sont programmés, le premier thé dansant ouvert aux seniors extérieurs a eu lieu à la maison de retraite Merici.

Le service Seniors est également en lien avec la Polyclinique du Parc et le Centre de rééducation de la Rougeville.

Le CLIC du valenciennois organise une rencontre entre partenaires une fois par mois ;

L'Union Départementale de CCAS offre des moments d'échanges et de formation sur les sujets traitant des seniors.

La conférence des financeurs

Le CCAS de Saint-Saulve a signé une convention de partenariat avec le Département du Nord de lutte contre l'isolement des personnes âgées. Par conséquent, il peut concourir aux appels à projet lancés par le Département et la Conférence des financeurs. Le service Seniors a bénéficié de financements dans la mise en service de la navette Seniors, les premiers ateliers ludiques et numériques, la découverte du fitness seniors.

d) Soins et établissements de santé

Les principaux établissements de santé sur le territoire

La Polyclinique du Parc

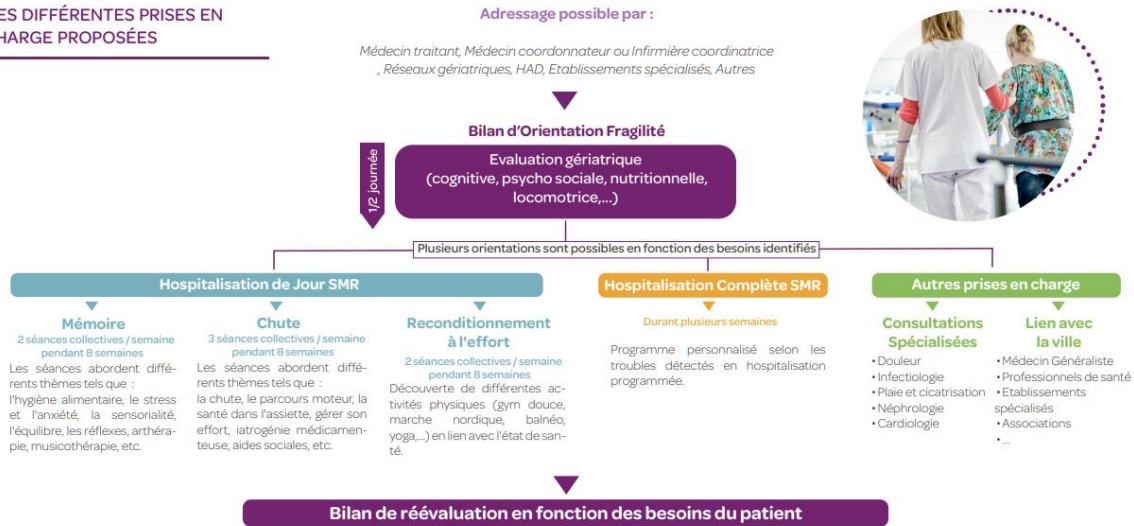


Sur la commune de Saint-Saulve, le groupe ELSAN possède un établissement de santé : la Polyclinique du Parc



En 2023, un institut du senior a ouvert au sein de l'établissement. Le principe est d'offrir un parcours de soin complet au senior allant de la prévention à l'hospitalisation si nécessaire. Il regroupe une équipe pluridisciplinaire.

LES DIFFÉRENTES PRISES EN CHARGE PROPOSÉES



LES DIFFÉRENTES PRISES EN CHARGE DÉTAILLÉES

Tout au long du parcours, le médecin adresseur est informé du suivi médical du patient.

PROGRAMME CHUTE

Pourquoi ce programme ?

Ce programme a lieu à la Polyclinique du Parc de Saint-Sauve. Il a pour objectif d'adapter la prévention au risque de chute par une prise en charge personnalisée et pluri professionnelle :

- Echanger sur les expériences face aux chutes
- Analyser des circonstances et des différentes causes de la chute
- Conseils et réflexions pour éviter les chutes
- Mise en pratique du relevé du sol et exercices afin d'améliorer l'équilibre.
- Présentation d'aides techniques dans le cadre de la prévention des chutes.

Pour quels patients ?

- Toute personne sénior ayant déjà chuté ou ayant des problèmes d'équilibre, de mobilité, de rigidité, des troubles orthopédiques ou des troubles de mémoire.

- Aux personnes ou aux familles anxieuses face aux chutes.

L'équipe :

Médecins spécialisés, neuropsychologue, infirmière, kinésithérapeute, professeur d'activité physique adaptée, ergothérapeute, diététicienne, assistante sociale, psychologue, pharmacien, ...

LE PROGRAMME

Bilan d'inclusion

Des séances éducatives collectives et/ou individuelles 3 fois par semaine abordant différents thèmes tels que : un reconditionnement à l'effort (rééducation par le mouvement, le renforcement musculaire, des exercices d'équilibre,...), des conseils hygiéno diététiques, la ré-autonomisation, la réadaptation des automatismes des gestes de la vie quotidienne,...

Bilan d'évaluation en fin de programme

Accompagnement personnalisé en fonction des besoins du patient

Contact : 03.66.20.04.74
institutsenior.hph@elsan.care

PROGRAMME MÉMOIRE

Pourquoi ce programme ?

Ce programme a lieu à la Polyclinique du Parc de Saint-Sauve. Il a pour objectif d'accompagner les séniors dans la mise en place de stratégies cognitives afin de préserver leur autonomie :

- Apprentissages des stratégies mnésiques et utilisations d'aides pour pallier aux troubles de la mémoire.
- Utilisation de la sensorialité pour développer la sphère mnésique
- Améliorer les capacités attentionnelles et de concentration à travers des activités ludiques.
- Stimuler et développer les mécanismes intellectuels favorisant une qualité de mémoire durable.

Pour quels patients ?

- Toute personne sénior présentant des troubles de la mémoire
- Les aidants qui accompagnent quotidiennement un proche dans le maintien de leur autonomie

L'équipe :

Médecins spécialisés, neuropsychologue, infirmière, kinésithérapeute, professeur d'activité physique adaptée, ergothérapeute, diététicienne, assistante sociale, psychologue, pharmacien, ...

LE PROGRAMME

Bilan d'inclusion

Des séances éducatives collectives et/ou individuelles 2 fois par semaine abordant différents thèmes tels que : des conseils pratiques, une activité physique qui permet de stimuler et développer les mécanismes intellectuels favorisant une qualité de mémoire durable,...

Bilan d'évaluation en fin de programme

Accompagnement personnalisé en fonction des besoins du patient

Contact : 03.66.20.04.74
institutsenior.hph@elsan.care

RECONDITIONNEMENT À L'EFFORT

Pourquoi ce programme ?

Ce programme a lieu au Centre de Rééducation La Rougeville de Saint-Sauve. Il a pour objectif d'améliorer la santé des personnes âgées dans ses trois dimensions physique, psychique et sociale, et de contribuer à la prévention des pathologies chroniques liées au grand âge.

- Conseils pour éviter les chutes
- Préserver votre autonomie le plus longtemps possible.
- Maintenir ou améliorer votre qualité de vie et votre santé grâce à la pratique d'une activité physique
- Aménager votre environnement
- Echanger sur des thématiques liées au grand âge

Pour quels patients ?

- Toute personne sénior à risque de chute, porteurs d'une maladie chronique avec une limitation fonctionnelle et/ou cognitive afin de repousser la perte d'autonomie et améliorer leur santé.

L'équipe :

Médecin, professeur Activité Physique Adaptée, ergothérapeute, kinésithérapeute, psychologue, assistante sociale, infirmière

LE PROGRAMME

Bilan d'inclusion

Des séances éducatives collectives et/ou individuelles 2 fois par semaine abordant différents thèmes tels que : découverte de différentes activités physiques (gymnastique douce, parcours moteurs équilibre,...), prévention des chutes-Aménagement de l'environnement, les recommandations nutritionnelles, le sommeil, les sens, ...

Bilan d'évaluation en fin de programme

Accompagnement personnalisé en fonction des besoins du patient

Contact : 03.66.20.04.74
reconditionnementeffort.hph@elsan.care

Autres structures de santé

Le Centre de rééducation de La Rougeville



Le centre de rééducation de la Rougeville est spécialisé dans la rééducation, réadaptation et réinsertion de tout patient souffrant d'une pathologie de l'appareil locomoteur. Il regroupe 4 médecins spécialistes et une équipe de 50 personnes. Il possède 75 lits et places (hospitalisation complète ou de jour)



Il propose des actions APA Seniors : Profitant d'un plateau complet avec un gymnase, un plateau d'ergothérapie, des appareils d'isocinétisme, de stabilométrie ou encore de balnéothérapie, les équipes soignent les patients dans les meilleures conditions. Mais au-delà de la rééducation pure, le Centre de la Rougeville innove dans la mise en place de programmes spécifiques. Par exemple, depuis 2 ans, les équipes accompagnent des patients dans la reprise d'activité physique. Le Centre propose désormais 3 programmes d'activité physique adaptée (APA) spécifiques : pour les maladies chroniques (diabète, hypertension, obésité, ...), pour le post covid, et pour les séniors. L'objectif est de pouvoir travailler en collaboration avec le service seniors de la ville et permettre un partenariat de suites avec les associations sportives de la ville et le service municipal des sports.

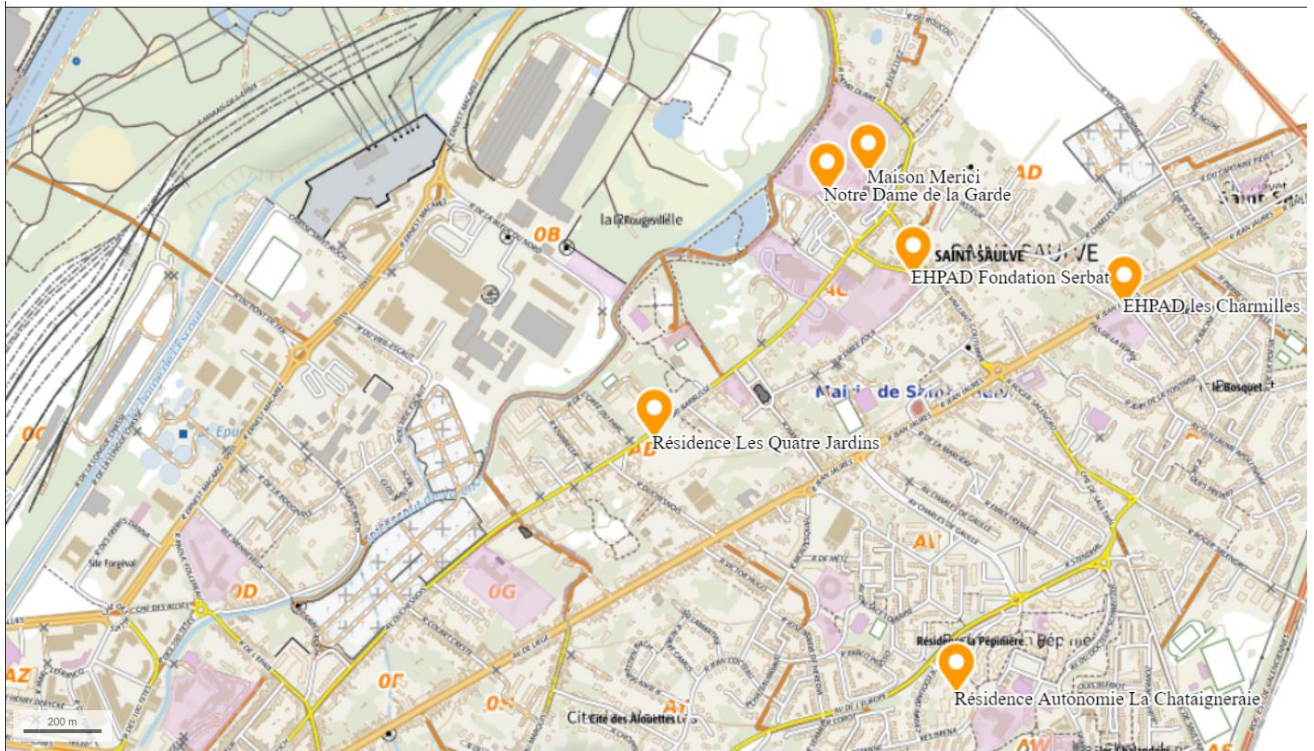
Ces programmes en 3 phases prévoient des bilans, une reprise de l'activité physique sur site puis un suivi au long cours. Ce dernier permet de vérifier si tout va bien et s'il faut revoir le programme. À ce sujet, de nombreux partenariats sont en cours comme par exemple avec le Tennis Club de Saint-Saulve qui permet de poursuivre des activités adaptées post-passage au Centre de la Rougeville.

Le laboratoire d'analyses médicales

BIOPATH a ouvert un laboratoire d'analyses médicales voisin de la Polyclinique et du Centre de rééducation.

e) Équipements d'hébergement et d'accueil des aînés

Voir chapitre II - Habitat

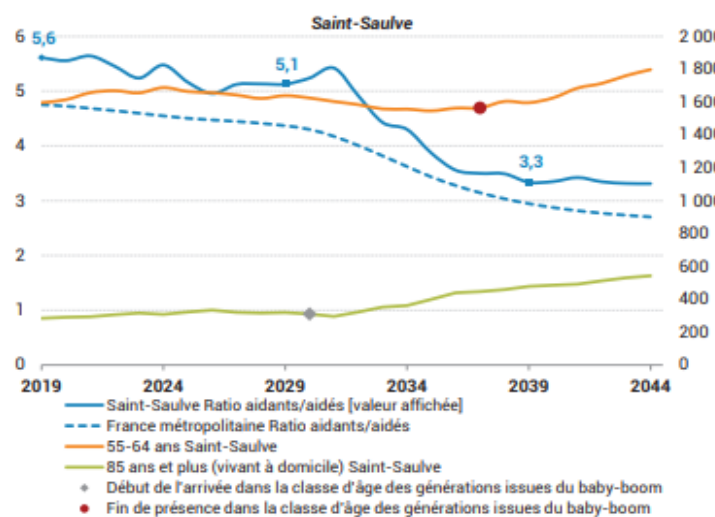


f) Aide aux aidants

Constat :

Projection du ratio aidants / aidé à l'horizon 2043

Source : Insee, RP 2019 - Traitements & projections © Compas



Lecture : En 2039, le ratio aidant/aidé devrait atteindre 3,3 à l'échelle de Saint-Saulve.

Source : Analyse des Besoins Sociaux 2023

Saint-Saulve compte, en 2019, 5.6 aidants pour une personne à aider. Le passage, à partir de 2030, des générations issues du baby-boom dans la tranche des 85 ans et plus pourrait générer un ratio aidants/aidés situé autour de 3.3 aidants pour une personne à aider à l'horizon 2039. Ce ratio est attendu à 2.9 aidants pour une personne à aider en France métropolitaine.

En soutien aux aidants, une plateforme de répit valenciennoise se déplace sur la commune. Elle est gérée par le centre hospitalier du Quesnoy et propose : écoute, garde à domicile (3 €/h). une formule de « répit itinérant » est proposée. Il s'agit de prendre en charge les personnes aidés dans les locaux de la plateforme.

Une convention de partenariat avec l'ESAD du comité des âges encadre des séances de prévention d'aide à domicile pour adapter les gestes du quotidien afin de faciliter le maintien à domicile des patients en début d'Alzheimer

Enfin, un accueil temporaire pour les patients est possible dans deux structures st-saulviennes pour permettre aux aidants de partir quelques jours.



Préconisation : *favoriser les échanges entre aidants en proposant des moments de rencontres, de partage, un lieu pour se détendre.*

Liste des préconisations identifiées lors de l'état des lieux



Espaces extérieurs et bâtiments

Inclure la question « seniors » dans les futurs aménagements urbains par la création de zone de repos, WC publiques, indications temps de marches, faciliter les affichages, etc...

Amener les seniors à se rendre dans les espaces urbains en pensant l'aménagement de ses lieux

Habitat

Travailler sur l'adaptation des logements sociaux

Transports et mobilité

Mettre en place un dispositif d'accompagnement aux transports collectifs et une opération de sensibilisation à la conduite des seniors en lien avec la sécurité routière.

Travailler l'espace public pour favoriser les liaisons piétonnes sécurisées et les pistes cyclables.

Information et communication

Elaborer un guide du senior en lien avec le conseil des seniors.

Adapter le temps de diffusion des informations pour permettre aux Seniors d'en prendre connaissance.

Lien social et solidarité

Inciter les voisins référents de la fête des voisins à aller vers les seniors du quartier et les convier à venir partager un moment.

Pérenniser l'action des services civiques toute l'année

Ouvrir un lieu dédié aux seniors type La Maison du Senior ou Pôle Senior qui regrouperait les services aux seniors, un lieu de convivialité et d'écoute, une salle polyvalente et un lieu d'informations.

Elaborer un guide du senior qui pourra être remis aux nouveaux arrivants.

Cultures et loisirs

Inciter les personnes âgées à utiliser les différents équipements.

Participation citoyenne et emploi

Amener les seniors à s'intégrer dans les associations par des aides ponctuelles ou régulières

Favoriser le bénévolat des seniors

Autonomie Services et Soins

Favoriser les échanges entre aidants en proposant des moments de rencontres, de partage, un lieu pour se détendre.

Solliciter les aides de Valenciennes Métropole qui soutient et accompagne, dans le cadre du Contrat de Ville, les initiatives locales de prévention santé dans les Quartiers Prioritaires de la Ville, afin de favoriser l'accès aux soins de toutes les habitantes et de tous les habitants du territoire.

Développer les actions en faveur de la préservation du capital santé (campagne de prévention, lieux de dépistage, formations gestes 1er secours, carte de répartition des défibrillateurs

Favoriser les échanges entre aidants en proposant des moments de rencontres, de partage, un lieu pour se détendre.

ANNEXES

Précis méthodologique

a) La gouvernance

Le 1^{er} comité de pilotage est constitué comme suit :

NOM	PRENOM	FONCTION
LEBON	François	Conseiller municipal délégué aux seniors
DUCATILLON	François	Adjoint au Maire délégué à l'action sociale
CANIEZ	Anne-Laure	Référent Senior - chargée de mission Ville Amie des Aînés
LAMBERT	Nathalie	Directrice du CCAS, du pôle accompagner
DEFOORT	Annette	Conseillère municipale déléguée au conseil des seniors
DAUCHET	J-Claude	Co-président du conseil des seniors
BOUNOUA	Madjid	Directeur Maison de quartier
CARPENTIER	Pauline	Directrice Maison Merici
COLAS	Delphine	Directrice La Chataigneraie
MONDRACKE	Jennifer	Directrice Les Charmilles
MELCHIORE	Pauline	Animatrice Fondation Serbat
REY	Bénédicte	Coordinatrice Notre Dame de la Garde
DUCORNEZ	Dominique	Membre du conseil des seniors – ancien médecin gériatre

Il se réunit trimestriellement à l'occasion de la réunion des acteurs Seniors.

Le comité technique (si toutes les thématiques étaient abordées par le plan d'actions) est constitué comme suit :

NOM	PRENOM	FONCTION
SGARD	Nicolas	DGS
CANIEZ	Anne-Laure	Référente seniors - chargée de mission ville amie des aînés
LAMBERT	Nathalie	Directrice du pôle accompagner et du CCAS
LEKIEFFRE	David	Directeur du pôle aménager
SCANNAPIECO	Cédric	Directeur du pôle associer
DORCHIES	Cécile	Directrice du pôle grandir
BAYART	Pauline	Directrice du pôle partager
BELAN	Lionel	Directeur du pôle sécuriser
DEGHAYE	Sébastien	Directeur des services techniques

b) La méthodologie de concertation avec les professionnels (audit technique)

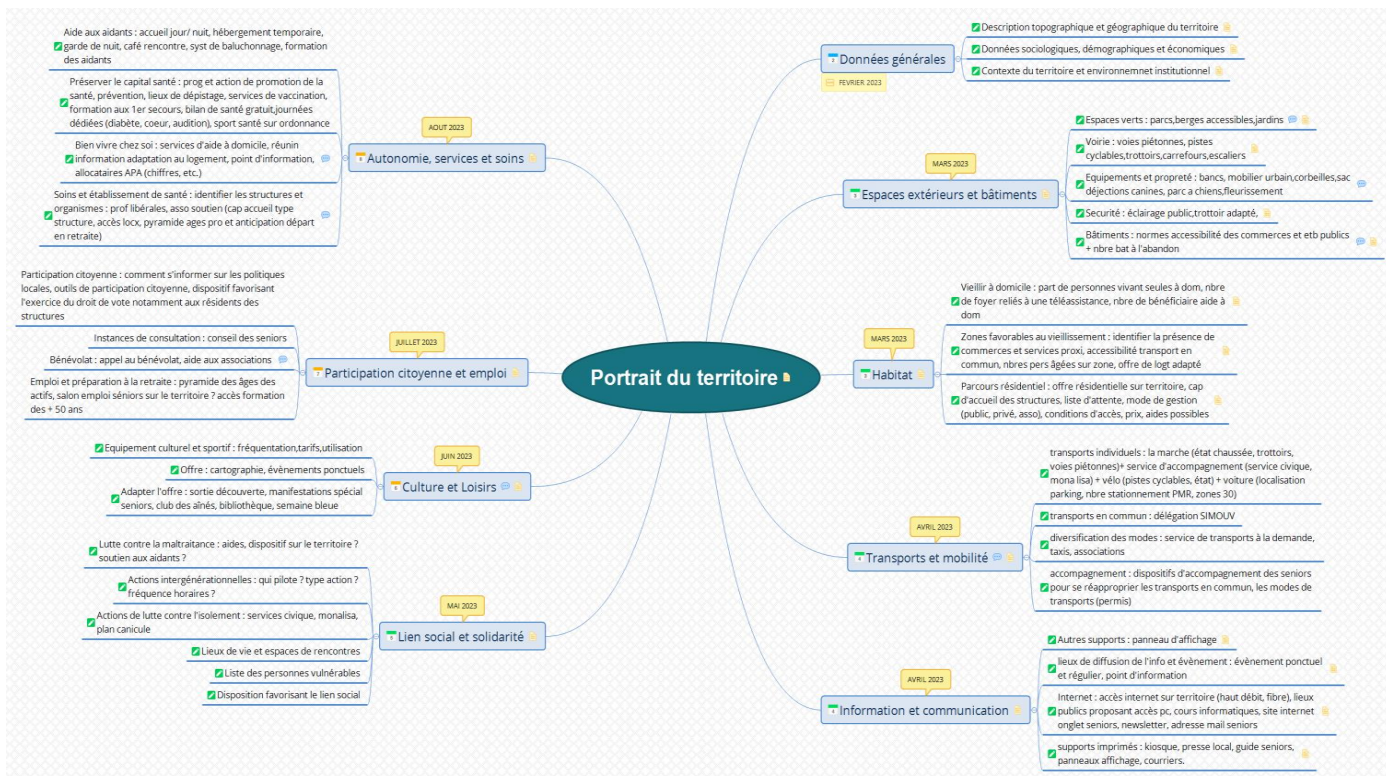
En plus de recherche et de connaissances personnelles, les informations ont été récoltées lors d'entretiens individuels pour chaque thématique.

Une grille d'entretien était préparée en fonction des éléments à recueillir (ex pour la thématique Information et Communication)

RFVAA - ENTRETIEN INDIVIDUEL	INFORMATION ET COMMUNICATION		DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE
ELEMENTS A QUESTIONNER	REPONSE	A ENVISAGER	OBSERVATION
Existe-t-il un service de communication au sein de votre collectivité	oui		
Les aînés font-ils l'objet d'une communication ciblée ?	oui, site internet rubrique seniors ou sont présentées les activités, le programmes annuel d'activités meneuses le dispositif de conseil seniors, les festivités qui les concerne et		
Faites-vous une revue de presse des articles en lien avec le public âgé ?	oui		
Prévoyez-vous un plan de communication à l'égard du public âgé ?	nd à la feuille de route de l'élu au seniors, les évènements et activités sont gratuites.		
<i>SUPPORTS IMPRIMES (fréquence de parution, mode de distribution, type d'informations, la connaissance de ce support, prix,</i>			
journal municipal			
bulletin d'information			on profite des
presse locale et régionale	vdn, observateur du valenciennois		
journal associatif			
guide seniors			

Cette grille était également envoyée avant l'entretien par mail ainsi que le passage du guide Ville Amie des Aînés pour que le professionnel se fasse une idée des questions qui lui seront posées.

Ces entretiens se sont tenus en fonction du calendrier



Des données ont été également recueillies en élaborant un questionnaire dédié aux associations

**QUESTIONNAIRE A RETOURNER EN MAIRIE (A L'ATTENTION DU SERVICE SENIOR)
POUR LE 15 JANVIER 2023**

Nom _____ de
l'association :

Nom _____ et _____ fonction _____ de _____ la _____ personne _____ qui _____ répond _____ au
questionnaire :

• **Conseil d'administration :**

- nombre et pourcentage de personnes de 65 ans à 80 ans :
- nombre et pourcentage de personnes de plus de 80 ans :

• **Adhérents :**

- nombre et pourcentage de personnes de 65 ans à 80 ans :
- nombre et pourcentage de personnes de plus de 80 ans :

• **Actions envers les seniors :**

- Proposez-vous des activités pour les seniors ? OUI – NON

- Si OUI, lesquelles ? (quoi ? jours et horaires proposés)

.....
.....
- Si NON, est-ce parce que :

- vos activités sont pour tous publics ? OUI – NON
- ou la nature même de vos activités est incompatible ? OUI – NON
- ou il n’y a pas d’activité « seniors », OUI – NON
- Dans la négative, des actions pourraient-elles se mettre en place ?
Lesquelles ?.....

.....
.....
.....

- ou pour une autre raison ?
Laquelle ?

.....
.....

• **Bénévolat :**

- Êtes-vous en recherche d’aide pour un meilleur fonctionnement de votre association ? OUI – NON
- Si OUI, des seniors pourraient-ils y contribuer ? OUI – NON
- Si OUI, dans quel(s) domaine(s) ? : secrétariat, permanence d’accueil, comptabilité, aides ponctuelles pour une manifestation, etc ... :

• **Découverte de votre association :**

Récemment, les seniors ont été invités à découvrir « la Pétanque saint-saulvienne ». Suite à cela, plusieurs y ont pris une carte d’adhérent. La même démarche sera proposée au printemps avec « la Canne saint-saulvienne ».

- Une telle démarche vous paraît-elle envisageable et la souhaitez-vous ? OUI – NON

Merci pour votre participation

Enfin, au début de la démarche, un questionnaire a été remis aux seniors saint-saulviens pour connaître leurs besoins et attentes mais aussi relever les points de satisfactions

LA PAROLE EST A VOUS !

Peut-on vieillir de façon confortable à Saint-Saulve ? L'offre est-elle adaptée à chacun, quel que soit son degré d'autonomie ? Qu'est-ce qui pourrait, selon vous, être amélioré pour soutenir le vieillissement heureux et actif en notre ville ?

C'est à ces questions et à d'autres, au sujet des espaces extérieurs, des transports et de la mobilité, de l'information/communication, du lien social et de la solidarité, de la participation citoyenne et de l'emploi, des loisirs, mais aussi de l'autonomie, des services et des soins, que la Ville de Saint-Saulve vous invite à répondre.

Parallèlement à la création d'un Conseil des Seniors, la Ville s'inscrit, en effet, dans une démarche préconisée par le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés, auquel elle a adhéré.

La municipalité a donc besoin de l'avis de chacun pour analyser au plus juste vos attentes et donc prioriser ses actions.

Ce questionnaire est long, il vous faudra 20 mn pour le remplir ! Mais l'effort que nous vous demandons en vaut la peine, car sans celui-ci nous ne pourrions connaître avec précision ce que vous attendez de l'action municipale.

Soyez-en vivement remerciés. Yves DUSART, maire et François LEBON, conseiller municipal délégué à la politique des séniors.

N.B. : Merci d'entourer la proposition correspondante à vos réponses. Le questionnaire est à déposer en mairie. Vous pouvez aussi en retirer pour votre entourage.

Votre profil

A1/ Vous êtes : - Un homme - Une femme

A1.1 (Totalemment facultatif, ce questionnaire peut être anonyme) Votre nom :

A2/ Quelle est votre année de naissance ? 1 9 . .

4/ De manière générale, êtes-vous satisfait de l'accessibilité physique des bâtiments publics municipaux ?

- Tout à fait satisfait - Plutôt satisfait - Plutôt peu satisfait
- Pas du tout satisfait - Vous n'avez pas d'avis

4.1/ Si « plutôt peu satisfait » ou « pas du tout satisfait », merci de préciser :

4.2/ Profitez-vous du parc du Rôleur et / ou du parc Fortier ?

- Très souvent - Souvent - De temps en temps - Rarement - Jamais

4.2.1/ Si réponse « Jamais », pourquoi ?

Le transport et la mobilité

5/ Quel est votre mode de transport préférentiel au quotidien ?

- La marche - Le vélo - Un véhicule motorisé personnel
- Le co-voiturage / déplacement avec un tiers - Les transports en commun - Autre

5.1/ Si réponse "Autre", merci de préciser

6/ Conduisez-vous ? - OUI - NON

6.1/ Si non, depuis combien de temps avez-vous arrêté de conduire ? Merci de préciser le nombre d'années :

7/ Rencontrez-vous des difficultés particulières à vous déplacer sur St-Saulve ?

- Très fréquemment - Assez fréquemment - Rarement
- Jamais - Sans avis

8/ Quel type de difficultés rencontrez-vous en matière de conduite ? Plusieurs réponses sont possibles. Merci de les classer par ordre de priorité en écrivant 1, 2, 3, etc ... à côté ou devant chaque type de difficulté proposé.

- Le comportement des automobilistes et des autres usagers de la route
- La vitesse - La qualité de la signalétique - L'éclairage public
- La qualité du revêtement routier - L'intensité du trafic
- Les possibilités de stationnement
- La multiplication des aménagements routiers (tels que les ronds-points, ralentisseurs, chicanes, etc.)
- Autre

8.1/ Si réponse "Autre", merci de préciser :

9/ Utilisez-vous les transports en commun ?

- Oui, très fréquemment (tous les jours ou presque) [merci de préciser en 9.1]
- Oui, assez fréquemment (2 à 3 fois par semaine) [merci de préciser en 9.1]
- Oui, épisodiquement (1 fois par semaine) [merci de préciser en 9.1]
- Oui, rarement (moins souvent) [merci de préciser en 9.1]
- Non, jamais

9.1/ Si "oui" êtes-vous satisfait de l'offre de transports en commun ?

- Tout à fait satisfait - Plutôt satisfait - Plutôt peu satisfait
- Pas du tout satisfait - Vous n'avez pas d'avis

9.2/ Si "non", quelles sont les raisons qui, aujourd'hui, freinent votre utilisation des transports en commun ?

- Plusieurs réponses sont possibles. Merci de les classer par ordre de priorité en écrivant 1, 2, 3, etc ... à côté ou devant chaque raison proposée.
- La qualité de la desserte - La fréquence de la desserte - Les horaires
 - La ponctualité - Le confort - L'éloignement de l'arrêt par rapport à mon domicile
 - Le coût du billet - Les incivilités - Autre

9.2.1/ Si réponse "Autre", merci de préciser :

Habitat

10/ Vous êtes ?

- Locataire d'un logement privé - Locataire d'un logement social (HLM)
- Propriétaire - Hébergé à titre gratuit
- Résident de la Résidence-autonomie « La Châtaigneraie »
- Résident de l'un des EHPAD - Autre

10.1/ Si réponse "Autre", merci de préciser :

11/ Votre logement est-il ?

- Un appartement - Une maison sans jardin - Une maison avec jardin

12/ Combien de pièces comporte votre logement (hors cuisine, WC et salle de bains) ?

- 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 ou +

13/ Votre logement vous paraît-il aujourd'hui adapté à vos besoins ? OUI - NON

14/ Votre logement vous paraît-il adapté aux besoins qui pourraient être les vôtres dans les prochaines années ? OUI - NON

15/ Souhaiteriez-vous pouvoir être accompagné pour adapter votre logement (conseils, aides financières, etc.) ? OUI - NON

16/ Dans votre logement, éprouvez-vous des difficultés pour les raisons suivantes ?

- NON, cela ne présente pas de difficulté
- OUI, cela présente des difficultés occasionnelles
- Oui, cela présente des difficultés au quotidien parce que :

16.1/ La taille du logement est trop grande ? OUI - NON

16.2/ Le logement est trop éloigné des commerces et des services (bureau de poste, banque, pharmacie, etc.) , OUI - NON

16.3/ L'entretien du logement et/ou du jardin est trop difficile ? OUI - NON

16.4/ Le logement et/ou le bâtiment est inadapté au vieillissement (escaliers, baignoire, etc.) ? OUI - NON

16.5/ Les relations de voisinage sont rares et peu satisfaisantes, voire inexistantes ?
OUI - NON

16.6/ Mon logement et/ou son environnement proche génère(nt) un sentiment d'insécurité ? OUI - NON

16.7/ Mon logement est trop coûteux (loyer, charges, etc.) ? OUI - NON

17/ Considérez-vous avoir à proximité de votre logement – dans un rayon de 500 mètres – les services et les commerces de base ? OUI - NON

18/ Quels sont les services et commerces qui, aujourd'hui, manquent près de chez vous et dont vous auriez besoin ?

- Boulangerie - Bureau de presse – tabac - Guichet bancaire
- Commerce d'alimentation générale / Supermarché - Salon de coiffure
- Commerce de détail d'habillement et de chaussures - Autre

18.1/ Si réponse "Autre", merci de préciser :

19/ La possibilité de quitter votre logement actuel pour un logement mieux adapté serait pour vous ? (Même si aujourd'hui vous n'y pensez pas du tout, nous vous remercions de répondre à cette question)

- Une possibilité dans les 5 ans à venir - Une possibilité dans un avenir plus lointain
- Vous n'y pensez pas du tout

20/ Dans l'éventualité d'un changement de domicile, où souhaiteriez-vous habiter ?

- Même quartier de Saint-Saulve - Ailleurs dans Saint-Saulve
- Dans une autre commune de Valenciennes Métropole ?
- Dans une autre commune en dehors de Valenciennes Métropole ? - Ailleurs

20.1/ Si réponse "Ailleurs", merci de préciser

21/ Êtes-vous intéressé par l'offre d'hébergement à destination des seniors :

- Résidence Brena ? (habitat groupé en rez-de-chaussée près du parc du Rôleur) ?
- Résidence autonomie « La Châtaigneraie » ?
- EHPAD « Les Charmilles » ?
- EHPAD « Fondation Serbat » ?
- EHPAD « Mérici » ?
- Résidence services seniors (projet privé à venir, rue Barbusse) ?
- Colocation « les Magniolas » rue Hamoir ?
- Colocation intergénérationnelle ou accueil d'un étudiant ?
- Autre ?

21.1/ Si réponse "Autre", merci de préciser

La culture et les loisirs

22/ Avez-vous une ou des activités de loisirs ? OUI - NON

22.1/ Si oui, de quel type d'activités s'agit-il ?

- Activités physiques et sportives
- Activités culturelles
- Activités artistiques
- Autre

22.1.1/ Si réponse "Autre", merci de préciser

22.2/ Si oui, où la pratiquez-vous ?

- A Saint-Saulve
- Dans une autre ville de Valenciennes Métropole
- Dans une autre ville en dehors de Valenciennes Métropole
- Ailleurs

22.2.1/ Si ailleurs, merci de préciser :

22.3/ Si oui, dans quel cadre la pratiquez-vous ?

- Au sein d'une structure (association, Espace Athéna, Maison de Quartier, clubs, etc.)
- De manière autonome

23/ Considérez-vous que cette l'offre de loisirs à Saint-Saulve soit en adéquation avec vos attentes personnelles ? OUI - NON

23.1/ Si non, merci de préciser pourquoi :

24/ Rencontrez-vous des difficultés pour pratiquer une activité de loisirs ?

OUI - NON

29.1/ Si oui, quel est votre lien avec la personne que vous aidez ?

- Conjoint / partenaire - Autre membre de la famille - Ami
- Voisin - Autre

29.1.1/ Si réponse "Autre", merci de préciser :

29.7/ Si non, seriez-vous disposée et disponible pour proposer votre aide en qualité de bénévole auprès de personnes âgées ? OUI - NON

29.7.1/ Si oui, parmi les actes suivants, quels sont ceux que vous pourriez réaliser ?

- Visite à domicile de courtoisie - Aide à la personne - Tâches ménagères
- Petits travaux - Accompagnement (RDV, activités à l'extérieur...)
- Aide administrative, gestion du budget - Aide numérique
- Garde d'animaux - Relevé de courrier - Autre

29.7.1.1 / Si réponse "Autre", merci de préciser :

30/ Avez-vous l'impression d'être parfois victime de discrimination liées à l'âge ?

- Très fréquemment - Assez fréquemment - Rarement - Jamais - Sans avis

Autonomie, services et soins

31/ Connaissez-vous les services proposés à Saint-Saulve pour apporter une aide aux personnes âgées vivant à domicile ? Merci de cocher les cases, si vous connaissez.

- Portage de repas à domicile - Téléassistance - SOS petits travaux dépannage
- SSIAD (Service de Soins Infirmiers A Domicile) - Agent de convivialité
- Services d'aides à domicile (Aide-ménagère)
- Instruction et transmission de dossiers sociaux - Autre

31.1/ Si réponse "Autre", merci de préciser :

32/ Avez-vous personnellement recours à l'un de ces services ? OUI - NON

- CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination)
- Portage de repas à domicile - SSIAD (Service de Soins Infirmiers A Domicile)
- Téléassistance - Services d'aides à domicile (Aide-ménagère)
- Agent de convivialité - Instruction et transmission de dossiers sociaux
- SOS petits travaux dépannage - Relais Autonomie
- CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) - Autre

33/ Souhaiteriez-vous pouvoir bénéficier un jour, personnellement, d'un soutien pour l'un des actes suivants ? OUI - NON

- Visite à domicile de courtoisie
- Aide à la personne (toilette, lever/coucher, prise des repas...) : OUI - NON
- Tâches ménagères (ménage, entretien du linge, cuisine, courses...) : OUI - NON
- Petits travaux : OUI - NON
- Accompagnement (RDV, activités à l'extérieur...) : OUI - NON
- Aide administrative, gestion du budget : OUI - NON
- Aide numérique : OUI - NON
- Garde d'animaux : OUI - NON
- Relevé de courrier : OUI - NON

34/ Souhaiteriez-vous pouvoir bénéficier d'un soutien en matière d'accompagnement à la dématérialisation des démarches administratives ?
OUI - NON

35/ Disposez-vous à proximité de votre domicile – dans un rayon de 500 mètres – des professionnels de santé suivants ?

- Médecin généraliste : OUI - NON
- Pharmacie : OUI - NON
- Dentiste : OUI - NON
- Laboratoire d'analyse : OUI - NON
- Kinésithérapeute : OUI - NON

Participation citoyenne et emploi

36/ Avez-vous une activité professionnelle ? OUI - NON

36.1/ Si oui, de quel type ?

- Statut de salarié
- Statut d'indépendant

37/ Avez-vous des activités de bénévole dans une ou plusieurs associations ?
OUI - NON

37.1/ Si oui, s'agit-il d'une association (ou d'associations) :

- A vocation sportive
- A vocation culturelle ou de loisirs
- A vocation citoyenne ou caritative
- A vocation culturelle
- Autre

37.1.1/ Si réponse "Autre", merci de préciser :

37.2/ Si oui, où ces associations sont-elles localisées ?

- A Saint-Saulve - Dans une autre ville de Valenciennes Métropole
- En dehors de Valenciennes Métropole

37.3/ Si oui, combien de temps y consacrez-vous par semaine ?

- Plus de 10 heures - Entre 5 et 10 heures - Entre 2 et 4 heures - Moins de 2 heures

37.4/ Si non, avez-vous été investi auprès d'une association par le passé ?

OUI - NON

38 / Quelles sont la ou les raisons qui vous ont fait mettre un terme à votre engagement bénévole ? Merci de préciser :

Information et communication

39/ Parmi ces différents moyens d'information, le(s)quel(s) privilégiez-vous ? (3 réponses max.)

- En vous déplaçant à l'Hôtel de Ville - En consultant le site web de la Ville
- En téléphonant à l'Hôtel de Ville - En lisant la presse locale
- En suivant les actualités sur les réseaux sociaux (Facebook et / ou Twitter)
- En consultant les publications municipales (Le Kiosque, panneaux d'affichage, etc.)
- Autre

39.1/ Si réponse "Autre", merci de préciser :

40/ Votre foyer est-il équipé d'un ordinateur ? OUI - NON

40.1/ Si oui, votre foyer dispose-t-il d'une connexion internet ? OUI - NON

40.2/ Si non, savez-vous où vous adresser pour pouvoir bénéficier d'une aide en la matière ? OUI - NON

Sécurité

41/ Vous sentez-vous en sécurité à Saint-Saulve ?

- Totalement - Le plus souvent - Moyennement - Assez peu - Pas du tout

41.1/ Avez-vous déjà été victime :

- d'un vol ou d'un cambriolage : OUI - NON
- d'une agression : OUI - NON
- d'une agression verbale : OUI - NON

41.2/ Souhaiteriez-vous être protégé lors d'un retrait d'argent ? OUI - NON

41.3/ Y a-t-il des heures où vous avez peur de sortir ? OUI - NON

41.31/ Si OUI, lesquelles :

41.4/ Y-a-t-il des lieux où vous avez peur de vous rendre ? OUI - NON

41.41/ Si OUI, lesquels :

Attractivité de la ville

42/ D'une manière générale, diriez-vous que Saint-Saulve, pour les seniors, est une ville :

- Très attractive - Attractive - Peu attractive - Pas du tout attractive

42.1/ si vous le désirez, merci de motiver votre réponse :

PERSPECTIVES

43/ Parmi tous ces projets divers et variés, seriez-vous personnellement intéressé par :

- Des propositions « spécial seniors » par des associations de Saint-Saulve, notamment sportives : OUI - NON
- Les jeux d'antan : OUI - NON
- Un atelier du rire : OUI - NON
- Une sortie d'une journée (avec participation financière) : OUI - NON
- Une balade urbaine dans la ville : OUI - NON
- Une initiation à la pêche : OUI - NON
- Des rencontres intergénérationnelles : OUI - NON
- Des jeux de société : OUI - NON
- Des conférences (rédiger ses mémoires, etc ...) : OUI - NON
- Un repas au sein de l'un des établissements de la ville, à 7 € : OUI - NON
- Un « café-accueil » en différentes structures de la ville : OUI - NON
- Un après-midi spectacle : OUI - NON
- Un thé dansant : OUI - NON
- Un atelier informatique : OUI - NON
- Un repas de la Saint-Valentin : OUI - NON
- Une journée intergénérationnelle avec les centres aérés : OUI - NON
- Une fête de Noël des seniors : OUI - NON
- Le portage de livres par la Bibliothèque pour tous : OUI - NON
- Une initiation à la self-défense : OUI - NON
- Une bourse du bénévolat mettant en relation offres et demandes : OUI - NON
- Des rencontres avec les enfants des écoles ou des collèges : OUI - NON

- Un système de livraisons à domicile, à étudier avec les commerçants : OUI - NON
- Une surveillance lors des retraits d'argent : OUI - NON

43.1/ Vos suggestions :

-
-